



numèro doble **92/93** •

prima e estiu de 2007

8 €

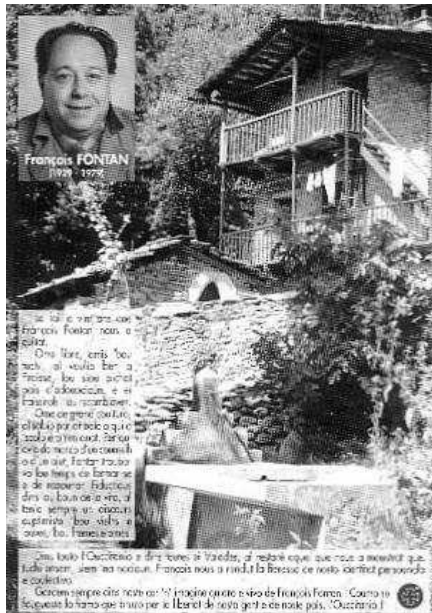
N° ISSN: 0399 – 192X

Pour une Occitanie fédérale et démocratique

LO LUGARN-LOU LUGAR

Tribuna per l'Occitània liura • Partit de la Nacion Occitana

*La pensée politique de François Fontan,
ou la formulation théorique d'un nationalisme ethnique*



par Eric Possenti

*Mémoire pour le D.E.A d'Études Politiques, dirigé par le Professeur Charles Cadoux
Faculté de Droit et de Sciences Politiques d'Aix-Marseille, 1989-1990*

Éditorial

La pensée politique de François Fontan hier et aujourd'hui



Si on met à part le cinéma avec le film “E i a lo solelh” sur la vie et l’œuvre de Fontan et les gens qui l’ont croisé, le mémoire d’Éric Possenti est la seule étude entièrement consacrée à sa pensée politique. De type universitaire, elle demande un effort de lecture qui au bout du compte rend justice à sa logique et sa clarté.

La culture encyclopédique d’Éric Possenti lui permet de l’illustrer de nombreux exemples et de la rendre très concrète. Il faut garder à l’esprit cependant que le monde a évolué depuis 1990, date de présentation de ce mémoire. Certaines de ces évolutions avaient été prévues par François Fontan d’ailleurs comme par exemple la chute du mur de Berlin, prélude à la réunification de l’Allemagne et l’effondrement de l’URSS. D’autres n’avaient pas été prévues, comme l’émergence de nouvelles puissances économiques, l’Inde et la Chine impérialiste dans un monde qui tendra vers la multipolarité, les flux migratoires à l’échelle planétaire qui posent à l’Union européenne le délicat problème de l’immigration et la montée en puissance de l’islamisme qui menace tous les peuples de la terre. Le P.N.O qu’il avait créé en 1959 a lui aussi évolué sans remettre en cause l’ethnisme et le nationalisme occitan. Fontan se méfiait comme de la peste du fédéralisme externe multi-ethnique de nature, selon lui, à perpétuer l’impérialisme d’une ethnie dominante sur des ethnies plus faibles quelquefois niées dans leur existence. Dans ce domaine, la France est un cas d’école.

Il est clair que pour le P.N.O, la fédéralisation de l’État français serait sans doute un progrès, un déverrouillage, mais elle n’est pas un but en soi ; elle n’est qu’une étape dans l’accession progressive de l’Occitanie à l’indépendance, morceau par morceau et sa réunification dans une République fédérale. Dans cette République, le fédéralisme interne est la seule organisation possible tant grande la propension des Occitans à se diviser.

En revanche, sur la question européenne, le P.N.O a évolué, comme Fontan l’aurait fait sans doute, s’il était encore parmi nous.

Nous ne pensons plus que l'intégration européenne soit le cheval de Troie de l'impérialisme américain. Ni europhiles béats, ni europhobes, nous apportons un soutien critique à la construction européenne et comme les nationalistes basques, catalans et écossais, nous sommes pour l'indépendance de l'Occitanie dans l'Europe.

Pour nous l'intégration économique doit aller de pair avec l'intégration politique.

Sans nous faire trop d'illusions, nous espérons que l'Europe aidera les nations sans état dans son sein à desserrer le carcan centraliste ethnocide.

L'Europe deviendra t-elle un nouvelle puissance impériale de nature à rivaliser avec les USA, l'Inde et la Chine ?

Rien n'est moins sûr depuis le non au référendum sur le traité constitutionnel de la France et des Pays Bas et les tensions que suscite la perspective de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

Rappelons que le P.N.O s'était prononcé pour le oui au référendum et contre l'entrée de la Turquie.

Bien sûr, nous voudrions une Europe des ethnies plutôt qu'une Europe des états. Mais nous sommes réalistes, ce n'est pas pour demain.

L'État français est en crise et la question de l'identité française s'invite dans le débat politique franco-français avec un risque de crispation identitaire dirigée contre les autres peuples de France sous prétexte de lutter contre le communautarisme.

Dans ce contexte, il n'est pas facile de persuader les Occitans que non seulement ils le sont, ce qui ne va pas toujours de soi, mais en plus qu'ils ne sont pas français car on ne peut pas être deux choses à la fois.

Toutefois, le jour où une des nations sans état de l'Europe, parmi les plus conscientes, arrachera de manière pacifique son indépendance, cela sera, à n'en pas douter, un véritable séisme annonciateur d'autres bouleversements auxquels l'Occitanie n'échappera pas. Cela sera le meilleur hommage posthume rendu à François Fontan.

Jean-Pierre Hilaire
Agen, le 9 février 2007

Editorial

La pensada politica de Francés Fontan ièr e uèi



Se metèm a despart lo cinèma amb lo film : “E i a lo solelh” sus la vida e l’òbra de Fontan e lo mond que l’an costejat, lo memòri d’Éric Possenti es lo sol estudi entièrament consagrat a sa pensada politica. De tipe universitari demanda un esfòrç de lectura que en fin de compte fa justícia a sa logica e sa clartat.

La cultura enciclopedica d’Éric Possenti li permèt de l’illustrar d’exemples nombroses et de la rendre plan concreta. Cal pas desbrembrar çaquela que lo mond a cambiat dempuèi 1990, data a laquala aquel memòri foguèt presentat. D’unes desvolopaments que i a èran estat prevists per Francés Fontan d’alhors, coma per exemple la casuda del mur de Berlin, preludi a la reünificacion de l’Alemanha e l’escrancament de l’URSS. D’autres èran pas estat prevists coma l’emergéncia de poténcias economicas novèlas, Índia e la China imperialista dins un mond que tindrà a la multipolaritat, los fluses migratòris a l’escala de la planèta que pausan a l’Union europèa lo problèma entrepachós de l’immigracion e la pujada de l’islamisme que menaça totes los pòbles de la tèrra. Lo P.N.O, qu’aviá creat en 1959, a el tanben cambiat sens remetre en causa l’etnisme e lo nacionalisme occitan. Fontan se mesfisava coma de la pèsta del federalisme extèrn multi-etnic de natura, segon el, a perpetuar l’imperialisme d’una etnia dominanta sus d’etnias mai feblas de còps negadas dins lor existéncia. Dins aquel domèni França es un cas de manual d’escòla.

Per lo P.N.O, la federalizacion de l’Estat francés seriá solide un progrès, un desverrolhatge mas es pas una tòca en se; es pas qu’una etapa dins l’accession pauc a cha pauc, bocin per bocin d’Occitània a l’independéncia e sa reünificacion dins una Republica federala. Dins aquela Republica, lo federalisme intèrne es la sola organizacion possibla de tant qu’es granda la propension dels occitans a se desvir.

Per contra, sus la question de l’Euròpa lo P.N.O a cambiat coma Fontan o auriá fach sens dobte, foguèsse encara demest nosautres.

Pensam pas mai que l’integracion europèa siá lo caval de Tròia de l’imperialisme american. Ni eurofils satisfachs ni eurofòbes, sostenèm

d'un biais critic la construccion europèa e coma los nacionalistas bascs, catalans e escoceses, sèm per l'independéncia d'Occitània dins Euròpa.

Per nosautres l'integracion economica deu anar cotria amb l'integracion politica.

Sens nos far tròp d'illusions, esperam que l'Euròpa ajudarà las nacions sens estat dins son sen a dessarrar lo carcan centralista etnocida.

L'Euròpa vendrà una poténcia novèla imperiala de natura a far rampèl als USA, a l'Índia e la China ?

I a pas res de mens segur dempuèi lo non al referendum sul tractat constitucional de França e dels Païses Basses e las tensions que fa nàisser la perspectiva de l'entrada de Turquia dins l'Union europèa.

Cal rapelar que lo P.N.O s'èra prononciat pel òc al referendum e contra l'entrada de Turquia.

Plan segur, voldriam una Euròpa de las etnias puslèu qu'una Euròpa dels estats. Mas sèm realistas, es pas per deman.

L'Estat francés es en crisi e la question de l'identitat francesa s'invita dins lo debat politic franco-francés amb un risc de crispacion identitària cap als autres pòbles de França jol pretèxt de luchar contra lo comunautarisme.

Dins aquel contèxt, es pas de bon far de persuadir los occitans que non solament o son, çò que va pas totjorn solet, mas de mai que son pas franceses, que òm pòt pas èstre doas causas a l'encòp.

Pasmens, lo jorn que una de las nacions sens estat d'Euròpa, demest las mai conscientas, arrancarà d'un biais pacific son independéncia, serà sens cap de dobte, un seïsme vertadièr anonciador d'autres revolums que Occitània i escaparà pas. Serà lo melhor omenatge postum rendut a Francés Fontan.

Joan-Pèire Alari
Agen, lo 9 de febrìer de 2007

Editouriau

La pensado poulitico de Francés Fontan de ièr e de vuèi



Se metèn a despart lou cinema emé lou filme : “E i a lou soulèu” sus la vido e l’obro de Fontan e lou mounde que l’an coustejat, lou memori d’Éric Possenti es lou soul estudi entieramen counsacra à sa pensado poulitico. De tipe universitari, demando un esfors de leituro qu’ en fin de compte fai justício a sa lougico e sa clarta.

La cultivo enciclopédico d’Éric Possenti ié permèt de l’illustra d’eisemple noumbrous e de la rendre bèn councreto. Fau pas demembra pasmens que lou mounde a cambiat dempuèi 1990, dato a laqualo aquèu memòri fouguèt presenta. D’uni develoupamen que i a, èron estat previst per Francés Fontan d’aiours, coumo pèr eisemple la fin dou mur de Berlin, preludi a la reunificacioun de l’Alemagno e l’escrancamen de l’URSS. D’autri èron pas estat previst coumo l’emergénci de pouténci ecounoumico novèlo, Índio e la Chino imperialisto dins un mounde que tendra a lo multipoularita, li courent migratòri a l’escalo de la planeto que pauson a l’Unioun Europenco lou problèmo entrepachous de l’immigracioun e la pujado de l’islamisme que menaço touti li poble de la tèrro. Lo P.N.O qu’avié creat en 1959 a, èu tanben, cambia sens remetre en causo l’etnisme e lou naciounoalisme oucitan. Fontan se mesfisavo coumo de la pèsto dou federalisme extèrne multi-etnique de naturo, segoun èu, a perpetua l’imperialisme d’uno etnío douminanto sus d’etnío mai feblo de cop negado dins soun eisisténci. Dins aquèu doumèni França es un cas d’escolo.

Per lo P.N.O, la federalisacioun de l’Estat francés serié soulide un prougrès, un desverrouiage mas es pas uno toco en se; es pas qu’uno estapo dins l’accessioun pauc à cha pauc, boucin pèr boucin d’Ouccitànio a l’indépendénci e sa reünificacioun dins uno Republico federalo. Dins aquelo Republico, lou federalisme intèrne es la soulo ourganisocioun poussiblo de tant qu’es grando la proupensioun dis oucitan à se divisa.

Per countro, sus la questioun de l’Europo lo P.N.O a cambiat coumo Fontan l’aurié fa sens doute, fouguèsse encaro emé nousautri.

Pensan pas mai que l'integracioun europenco siegue lou chivau de Tròio de l'imperialisme american. Ni euroufile satisfais nimaï euroufobe, soustenèn d'un biais critique la counstrucioun europenco e coumo li naciounaliste basque, catalan e escoucès, sian per l'independénci d'Oucitànio dins Euròpo.

Per nosautres l'integracioun ecounoumico dèu ana coutrío emé l'integracioun poultico.

Sens nous faire trop d'illusioun, esperan que l'Europo ajudarà li nacioun sens Estat dins soun encastre a dessarra lou carcan centrolisto etnoucido.

L'Europo vendra uno pouténci novèlo imperialo de naturo a faire rampèu is USA, a l'Índio e la Chino ?

I a pas ren de mens segur dempuèi lou noun au referendum sus lou trata counstituciounau de França e di País Bas e li tensioun que fai nàisse l'amiro de l'entrada de Turquío dins l'Unioun Europenco.

Fau rapela que lo P.N.O s'ero pronouncia pèr lou òc au referendum e contro l'entrada de Turquío.

Ben segur, voudrian uno Europo dis etnio pulèu qu'uno Euròpo dis Estats. Mai sian realiste, es pas pèr deman.

L'Estat francès es en crisi e la questioun de l'identita franceso se counvido dins lou debat poultique fronco-froncés em' un risque de crispacioun identitari devers lis autri pople de França souto pretèste de lucha countra lou coumunautarisme.

Dins aquèu countèste, es pas de boun faire de counvènca lis oucitan que noun soucamen soun oucitan , ço que vai pas toujours soulet, mas de mai que soun pas francès, qu' on pòu pas èstre dos causo a l'encò.

Pasmens, lou jour qu' uno di nacioun sens Estat d'Europo, demié li mai counciento, derrabara d'un biais pacifique soun independénci, sera sens ges de doute, un seïsme vertadié anounciatour d'autri revoulun que Oucitànio i escaparà pas. Sera lou meïour oumenage poustume rendut a Francés Fontan.

*Jan-Pèire Alari
Agen, lou 9 de febrié de 2007*

Note de la Rédaction

Dans ce numéro spécial nous publions un mémoire pour le D.E.A. d'Études Politiques présenté par Éric Possenti en 1990 à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques d'Aix-Marseille.

Éric Possenti, né en 1965 à Marseille, fédéraliste et anti-centraliste, locuteur du provençal depuis l'adolescence, a été membre du P.N.O pendant quelques années, puis vice-président du mouvement *Parlaren*. Il est toujours actif dans le milieu culturel et associatif. Il exerce le métier de traducteur indépendant italien-français à Plan de Cuques, à proximité de Marseille.

Nous le remercions vivement de nous avoir donné l'autorisation de publier son remarquable travail sur François Fontan.



L'auteur, Éric Possenti



François Fontan, 1929-1979

Introduction :

LES BASES GÉNÉRALES DE LA PENSÉE FONTANIENNE

La présente étude est un essai de présentation, à la fois synthétique et systématique, des caractéristiques et des composantes essentielles de l'ethnisme fontanien, ainsi qu'un aperçu des principales implications de cette théorie dans le champ du politique.

Fondateur et premier dirigeant du Parti Nationaliste Occitan (P.N.O.), dont le secrétariat général se trouve à Bagnols-sur-Cèze (Gard), François FONTAN (1929-1979), intellectuel autodidacte, a consacré la plus grande partie de sa vie à la réflexion sur la question nationale, thème particulièrement actuel, qui l'a toujours passionné au plus haut point. A partir des éléments de sa culture personnelle et de son observation de l'histoire, FONTAN a progressivement élaboré une analyse globale originale de la nation et de son importance historique, analyse dont nous allons tenter de distinguer les fondements dans les pages qui suivent.

Pour ce qui concerne les grands traits de la vie de François FONTAN, nous prions le lecteur de bien vouloir se reporter à la partie intitulée « Éléments biographiques », située à la fin de cette étude.

Pour cerner la pensée de FONTAN, il convient en premier lieu de se poser la question suivante : qu'est-ce que l'ethnisme et que recouvre le terme de « nationalisme ethnique » ? A partir du moment où un penseur a choisi de se pencher sur la nation, ou plus précisément sur le concept même de nation, pourquoi préfère-t-il privilégier l'emploi des mots « ethnie » et « ethnisme », plutôt que l'utilisation des vocables classiques de « nation » et de « nationalisme » ? Chez FONTAN, les deux couples terminologiques sont interchangeables, car il les tient pour équivalents. Mais il opte pour l'emploi plus formel des formes d'origine grecque (ethnie/ethnisme) correspondant aux formes latines courantes (nation/nationalisme) dans le but de bien marquer la distinction existant entre sa réflexion personnelle et la pensée nationaliste classique, qui jusqu'à présent n'a jamais envisagé la question nationale sous l'angle ethno-linguistique et s'est fort peu préoccupée du problème des nations minoritaires ou dominées, non reconnues sur le plan juridique, se contentant de confondre la nation avec l'État-nation, structure politique se posant comme le cadre légitime de « nations » officielles par l'amalgame des deux notions différentes de « nationalité » et de « citoyenneté ».

Le terme « ethnie », dérivé du grec « ethnos » (nation), est apparu en 1927. Il a été créé et employé pour la première fois par le docteur F. REGNAULT au Congrès d'Anthropologie d'Amsterdam. Dans son sens le plus général, c'est donc un terme du vocabulaire anthropologique qui désigne un groupement humain, à la fois naturel et historique, caractérisé par un ensemble de traits communs, linguistiques, somatiques, psychologiques, culturels, ainsi que par le sentiment d'identité et d'appartenance de ses membres. En fait, c'est un terme polysémique, souvent contesté, comme tous les concepts récemment introduits dans les sciences humaines ou sociales. Il s'oppose à la fois à la notion de « race », caractérisée par son contenu purement biologique, et à celle de « nation » conçue usuellement comme l'ensemble des individus disposant officiellement d'une certaine nationalité dans le cadre d'un État souverain donné.

La réflexion ethniste s'est développée à une époque récente, c'est-à-dire qu'elle a pris corps vers la fin des années cinquante pour se diversifier et s'affiner durant les deux décennies suivantes (entre 1960 et 1980), en bénéficiant largement des apports de l'ethnologie, de la linguistique, mais aussi de l'histoire, de la géographie et du droit (plus spécifiquement, le droit international).

Le terme d'ethnie est aujourd'hui assez bien connu du grand public, mais ce dernier en distingue encore rarement la signification et la portée exactes.

En France, l'impulsion première donnée à l'ensemble de la recherche actuelle en matière ethnique a principalement été le fait de trois personnes, chacune ayant par ailleurs tracé une voie originale pour orienter les travaux de ses épigones. Ces trois théoriciens ont respectivement publié leurs œuvres de façon quasi simultanée, tant et si bien qu'il apparaît difficile aujourd'hui d'attribuer une quelconque « paternité » officielle à l'un d'entre eux, pour ce qui est de l'ethnisme. Disons simplement que leurs recherches ont été complémentaires, malgré certaines divergences notables.

Le premier de ces chercheurs est M. Guy HERAUD, né le 29 octobre 1920 à Avignon. Docteur en droit et professeur agrégé des facultés de droit, Guy HERAUD a enseigné à l'Université de Pau et à l'Institut européen des hautes études internationales de Nice. Il est reconnu comme un spécialiste de la théorie du droit, des questions constitutionnelles, et surtout de la théorie du fédéralisme et de l'ethnopolitique. Il a publié de nombreux ouvrages, dont les plus connus s'intitulent « L'Europe des ethnies » (1963), « Peuples et langues d'Europe » (1968) et « Les principes du fédéralisme et la fédération européenne » (1968). Ces ouvrages sont, de nos jours, des références majeures

pour tout chercheur ethniste comme pour tout honnête homme intéressé par la question ethnique. L'approche ethniste de Guy HERAUD est sous-tendue par son attachement personnel à l'égard du principe fédéraliste et par son désir d'apporter une contribution substantielle à la construction encore hypothétique d'une Europe fédérale regroupant des nations libres et égales. C'est pourquoi il est président du Parti fédéraliste européen de France et membre du Groupe d'études du droit des minorités ethniques, sis à Bonn (F.F.A). François FONTAN et Guy HERAUD se sont connus, mais leur gros point de divergence provient de l'hostilité de François FONTAN vis-à-vis de la solution fédéraliste, qu'il a toujours considéré comme un cadre juridique nocif permettant en fait aux ethnies les plus fortes de dominer et d'exploiter les ethnies les plus démunies, sous le masque de la légitimité constitutionnelle.

La deuxième grande personnalité de l'ethnisme est M. Roland BRETON, qui est également un universitaire de formation. M. BRETON a été chercheur et maître de conférences à l'université de Yaoundé (Cameroun). Dans un premier temps, il s'est attaché à l'étude linguistique et ethnique des populations de l'Inde et du sub-continent indien, pour généraliser par la suite sa réflexion théorique à l'ensemble des ethnies, notamment dans ses ouvrages synthétiques intitulés « Géographie des langues » (1976) et « Les Ethnies » (1981). Tout comme Guy HERAUD et François FONTAN, Roland BRETON a formulé un récapitulatif des droits généraux des ethnies, que le lecteur pourra trouver ci-reproduit en se reportant à la fin des « Annexes documentaires » de la présente étude.

Le troisième et dernier auteur est François FONTAN, dont l'œuvre est beaucoup moins connue du public. Sans nul doute, cela provient-il du fait que FONTAN n'était pas un universitaire et qu'il a toujours publié ses textes à compte d'auteur, en quantité limitée. La raison en est aussi, pour une très large part, liée à l'engagement politique actif de FONTAN qui, en mettant en application pratique les préceptes de sa théorie, a considéré qu'il existe une nation occitane de fait, nation progressivement conquise ou annexée par la nation française qui l'a colonisée, en la dépossédant de sa langue propre, l'Occitan, mais aussi de sa culture, de son histoire, de la maîtrise de son économie et de son destin politique. Il a donc fondé le Parti Nationaliste Occitan (P.N.O.) en 1959, dont le but est de réfléchir sur les conditions de l'indépendance occitane et de la préparer, en portant le débat sur la place publique, pour conscientiser les Occitans aliénés par des siècles de francisation plus ou moins forcée. De plus, ses prises de position favorables au F.L.N. durant la guerre d'Algérie et son aide à de jeunes appelés insoumis lui ont valu de séjourner en prison. Certains ont vu en lui un simple rêveur plus ou moins fantasque, d'autres ont compris le danger que pouvait représenter son discours

théorique. Largement décrié par quelques uns pour des motifs de chapelle ou des questions de prestiges antagonistes, François FONTAN, à notre sens, n'a pas obtenu l'audience et la reconnaissance qu'il méritait.

La production écrite de François FONTAN s'échelonne de 1961 à 1975 en matière ethnopolitique (cf. la première partie de notre « notice bibliographique »). Mais dans le domaine de l'analyse ethniste pure, ses deux ouvrages fondamentaux restent d'une part, « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste » (1961), dans lequel il jette les bases de ce qu'il a appelé « l'humanisme scientifique » et le « nationalisme révolutionnaire » ; d'autre part, « Orientation politique du nationalisme occitan » (1970), où il adapte au cas précis de l'Occitanie les perspectives du nationalisme de libération ethnique abordées dans son ouvrage précédent. On peut adjoindre à ces deux textes celui de « La nation occitane, ses frontières, ses régions » (1969), dans lequel FONTAN applique de façon méthodique ses critères d'identification ethno-linguistiques de la nation, pour démontrer que la nation occitane existe de fait et quelles sont ses limites exactes.

Quelles sont donc les lignes essentielles de la pensée fontanienne ? L'humanisme scientifique de FONTAN est une conception à la fois holiste et relativiste de l'histoire et du politique, élaborée à partir d'une synthèse personnelle de trois éléments : l'approche ethno-linguistique des sociétés humaines, la sociologie marxiste de base revue et complétée par des apports récents (notamment les critiques formulées par Cornélius CASTORIADIS), et enfin la psychophysiologie et l'orgonomie de Wilhelm REICH (1897-1957).

Bien qu'il soit difficile d'aborder l'ethnisme fontanien en l'isolant de l'ensemble d'une pensée extrêmement dense telle que celle de FONTAN, notre étude, néanmoins, est avant tout centrée sur la dimension proprement « ethniste » de sa réflexion globale. Aussi avons-nous délibérément écarté de notre propos certains aspects du discours fontanien tel que le « reichisme », car une réflexion poussée sur le reichisme de FONTAN dépasserait le cadre d'approche et le but que nous nous sommes fixés : présenter un type de nationalisme contemporain original.

« L'ethnisme est une tentative d'explication de l'histoire qui met en valeur le rôle moteur de la question nationale dans un processus de libération totale de l'homme » [1]. Cet essai d'analyse historique ne peut se comprendre pleinement si l'on ne dispose pas des clés élémentaires auxquelles FONTAN

1 in « le mouvement des idées dans les milieux occitanistes au XXème Siècle », p. 727, thèse de doctorat d'histoire de M. ABRATE, Bibliothèque interuniversitaire de Toulouse, 1987, 896 p.

fait constamment référence pour synthétiser l'ensemble de la réalité humaine et sociale. Ces clés constituent l'armature de sa théorie. L'on peut rassembler ces éléments sous l'appellation typologique de « *Triple division tripartite et relativiste de la réalité sociale humaine* » (cette expression n'est point de FONTAN, mais de nous).

L'espèce humaine est différente de toutes les autres espèces animales sur deux points fondamentaux qui font son identité propre : d'une part, la possibilité de produire, de recevoir ou de transmettre une forme de langage articulé, vecteur de communication capital ; d'autre part, la capacité d'atteindre un très haut degré de complexité dans la structuration sociale du groupe. Mais l'humanité, tant s'en faut, n'est pas la reproduction mimétique d'un seul modèle d'homme qui serait partout le même à la surface de la planète. Elle se présente sous la forme d'une accumulation et d'une juxtaposition de caractéristiques particulières qui sont, soit d'ordre purement individuel, soit d'ordre collectif (concernant telle ou telle portion de l'humanité), soit enfin d'ordre universel.

L'homme est donc un animal social capable d'articuler des sons : FONTAN est ici dans la droite ligne de la célèbre définition de l'être humain donnée par ARISTOTE, « *Politikon zôon o anthrôpos* » (l'homme est un animal politique, au sens grec du terme, c'est-à-dire un animal du clan, de la tribu, de la cité ou de la communauté nationale, de l'ethnie).

C'est en reprenant à son compte l'apport du schéma dialectique marxiste, remodelé et complété par ses soins, que FONTAN établit une grille de lecture sociologique universellement applicable à tous les groupes humains. Cette grille se décompose en trois séries tripartites de critères d'analyse.

Dans toutes les sociétés humaines connues et étudiées, passées ou présentes, l'homme est animé par trois types de « besoins fondamentaux ». Ce sont les besoins de communication et de connaissance (manifestations culturelles, spirituelles, intellectuelles), les besoins économiques (nécessité d'assurer une subsistance matérielle, ne serait-ce que minimale, à l'individu et au groupe) et les besoins amoureux et affectifs (liés à la pulsion sexuelle et génésique). Ces trois besoins donnent lieu à trois activités fondamentales qui constituent leur base propre : ce sont, dans l'ordre correspondant, l'activité linguistique (le « langage »), l'activité de production et de consommation (l'économie), et l'activité sexuelle (pour satisfaire l'instinct sexuel et assurer la reproduction de l'espèce). C'est là le premier élément tripartite de la conception fontanienne de la réalité sociale.

Ces trois besoins, produisant trois activités différentes, agissent à leur tour, c'est-à-dire modèlent, façonnent, influencent trois « différenciations fondamentales » (ou « divisions ») de l'humanité. Ce sont la division en ethnies (selon le type de langage utilisé), la division en classes sociales et économiques (selon la nature du rapport qui unit l'acteur social à un type de production variable : propriété, détention des moyens de production, etc...), et la division en sexes et classes d'âge (selon que l'acteur social est un homme ou une femme, un jeune ou un adulte, les rôles sociaux seront distribués diversement). Pareillement, ces trois divisions fondamentales ont trois bases correspondantes qui les caractérisent : le critère linguistique (indice concret qui permet d'identifier un groupe ethnique), la séparation entre exploitants et exploités dans le système de production (qui peut, bien entendu, être nuancée d'une société à l'autre), et enfin l'existence de deux sexes (mâle et femelle, dont les relations varient suivant les groupes humains, ainsi que l'importance respective accordée à chaque sexe) et de six classes d'âge (le stade embryonnaire, le bas-âge ou petite enfance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte ou maturité, la vieillesse ou sénescence). Nous bouclons ici le second élément de la tripartition fontanienne.

Enfin, chacune de ces trois différenciations fondamentales recèle ou entraîne une contradiction, objectivement constatable sur le terrain (contradiction « horizontale »). Ce sont la contradiction entre nations (qui se traduit par l'antagonisme interethnique, c'est-à-dire les rivalités internationales), la contradiction entre les classes (qui explique les luttes des exploités pour se libérer de l'emprise des classes dominantes et les oppositions entre classes quant à la détention des appareils de production), et la contradiction entre sexes et générations (les sociétés humaines sont en général « sexistes », c'est-à-dire qu'elles déprécient ou briment l'un des deux sexes, en général la femme ; de même, les conflits existant entre les jeunes et les moins jeunes sont partout présents, une nouvelle génération ayant toujours tendance à rejeter ce que la génération précédente a affirmé, d'une part, et les jeunes étant presque toujours soumis aux adultes, d'autre part). Ces trois contradictions fondamentales débouchent sur trois types de solutions relationnelles possibles, qui sont dans l'ordre précité : l'impérialisme (la domination et l'exploitation d'une nation par une autre) ou l'internationalisme (c'est-à-dire la libre coopération de nations indépendantes), le capitalisme - dans lequel une minorité détient les rênes de l'appareil de production et asservit les autres) ou le socialisme (dont le but ultime est l'édification d'une société sans classes, par la voie communiste ou anarchiste), le patriarcat autoritaire (dans lequel les rapports unissant la femme et l'enfant à l'homme reposent sur une subordination arbitraire des deux premiers à l'époux ou au père) ou le

matriarcat libertaire (dans lequel la subordination sexuelle et la soumission à l'autorité paternelle est supprimée). Tel est le troisième et dernier volet de la grille de FONTAN. (N. B. afin de faire apparaître la concision et la clarté du raisonnement fontanien, nous avons représenté cette triple division tripartite et relativiste sous la forme d'un tableau annexé à notre introduction).

Mais François FONTAN ne veut nullement que son système d'approche de la réalité sociale et humaine soit conçu comme un carcan rigide de déterminismes simplement juxtaposés. Il lui donne une dimension relativiste en insistant sur le fait que les trois séries fondamentales besoins-différenciations-contradictions résultantes ne sont nullement réductibles les unes aux autres, puisqu'elles ne sont pas produites les unes par les autres, mais qu'elles sont en perpétuelle interaction, étant donné que chacune de ces trois séries coexistent dans le temps et dans l'espace. La réalité socio-culturelle de l'homme forme un tout et il est aberrant, en sciences humaines, de vouloir expliquer le tout en réduisant l'explication à l'une ou l'autre de ses parties. C'est là l'aspect « holiste » de la théorie de FONTAN, qui formule conséquemment une critique du marxisme classique, dont le déterminisme économique et historique ne pose que les contradictions entre classes comme seul moteur du processus historique.

Ainsi, « *les trois contradictions sont aussi fondamentales l'une que les autres, ne peuvent être déduites l'une des autres et sont en interaction. Chaque ethnie est une société humaine « globale », ce que ne sont pas et ne peuvent pas être chacun des autres groupes (classes, sexes, classes d'âge) ; chaque ethnie est soumise à des conflits externes avec les autres ethnies et à des conflits internes entre les classes, sexes et classes d'âge qui la composent. Ainsi, tout impérialisme est celui d'une nation bien précise, même si d'autres nations y participent, et s'il est davantage le fait d'une classe de cette nation...* » [2].

De ce fait, l'humanisme relativiste de François FONTAN se propose pour objectif d'apporter une solution globale aux problèmes de l'homme, ce afin de préparer sa libération totale, en considérant toujours de façon conjointe les trois contradictions fondamentales qu'il peut déceler dans chaque société, puisque « *la totalité (ou la quasi-totalité ?) des problèmes politiques concrets sont la résultante directe ou indirecte de ces trois contradictions fondamentales* » [3]. C'est pourquoi la lutte pour la désaliénation de l'homme doit être menée simultanément sur trois plans et préparer sa triple libération : ethnique, économique et socio-affective ou sexuelle.

2 François FONTAN, in « Nationalisme, fédéralisme, internationalisme », p. 11, éditions Lu Lùgar, Villetaneuse, 1976.

3 François FONTAN, in op. cit., p. 11.

Au sein du projet global de révolution « humaniste » de FONTAN, l'ethnisme, ou « nationalisme ethnique », constitue la partie de son discours théorique centrée sur l'examen de la question nationale. Il vise à corriger les erreurs de jugement ou les conceptions erronées formulées vis-à-vis de la nation, pour poser les bases d'un nouveau type de relations inter-nationales sous la forme d'un ensemble de propositions auquel FONTAN a donné le nom de « Programme internationaliste » ethniste ; car si le fondateur du nationalisme occitan s'est battu pour promouvoir l'avènement du nationalisme ethnique, il a également défendu et prôné la construction d'une internationale des ethnies, puisque dans la perspective qui est la sienne, l'inter-nationalisme (avec un trait d'union) n'est que le prolongement logique et nécessaire du véritable nationalisme humaniste.

Nous allons donc examiner maintenant la pensée politique ethniste de FONTAN selon deux grands axes successifs : tout d'abord, nous aborderons l'examen général de la donnée ethnique en tant que fondement d'un nationalisme « objectif », pour souligner la critique formulée par FONTAN à l'encontre des principaux types de discours tenus sur le fait national. Ensuite, nous essaierons de percevoir l'analyse fontanienne des rapports interethniques (c'est-à-dire des relations internationales), ainsi que les solutions préconisées par FONTAN dans son « Programme internationaliste » pour améliorer la situation des nations et des peuples du monde.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BESOINS, DES DIFFÉRENCIATIONS,
DES CONTRADICTIONS ET DES SOLUTIONS POSSIBLES
AUX TROIS PROBLÈMES FONDAMENTAUX INHÉRENTS AUX SOCIÉTÉS HUMAINES**

La triple division tripartite et relativiste de la réalité sociale humaine, selon François FONTAN

<p>➔ BESOINS FONDAMENTAUX ➔</p> <p>Modèlent et influencent</p>	<p>➔ DIFFÉRENCIATIONS FONDAMENTALES ➔</p> <p>Entraînent</p>	<p>➔ CONTRADICTIONS FONDAMENTALES ➔</p> <p>Solutions relationnelles possibles</p>
<p>1°) Besoins de communication et de connaissance (= <i>besoins culturels et spirituels</i>)</p> <p>LE LANGAGE</p>	<p>Base correspondante</p> <p>Division de l'humanité en ethnies</p> <p>Critère linguistique</p>	<p>Contradictions entre nations</p> <p>IMPÉRIALISME ou INTER-NATIONALISME</p>
<p>2°) Besoins économiques (= <i>besoins de subsistance matérielle</i>)</p> <p>LA PRODUCTION et LA CONSOMMATION</p>	<p>Division en classes sociales</p> <p>Séparation entre exploitants et exploités (<i>critère variable</i>)</p>	<p>Contradictions entre classes</p> <p>CAPITALISME ou SOCIALISME</p> <p>(<i>but ultime : absence de classes : anarchisme, communisme</i>)</p>
<p>3°) Besoins affectifs et amoureux (= <i>besoins sexuels et génétiques</i>)</p> <p>L'INSTINCT SEXUEL, LA SENSIBILITÉ et LA REPRODUCTION</p> <p>Phénomènes d'INTERACTIONS</p> <p>←</p>	<p>Division en sexes et en classes d'âge</p> <p>Existence de deux sexes et de six classes d'âge</p>	<p>Contradictions entre sexes et générations</p> <p>PATRIARCAT AUTORITAIRE ou MATRISME LIBERTAIRE</p> <p>➔</p>

Première partie : LA DONNÉE ETHNIQUE, FONDEMENT D'UN NATIONALISME OBJECTIF

La conception de la nation formulée par François FONTAN peut, à juste titre, être qualifiée de conception « objective » de la nation, en ce sens que toute tentative d'explication volontariste ou subjectiviste du fait national est récusée par le père de l'ethnisme, sans aucune concession, en raison de son invalidité scientifique.

En effet, selon FONTAN, la nation apparaît comme une donnée réelle, à la fois matérielle, physique (un certain groupe humain spécifique, dont la taille peut être variable en fonction de l'importance numérique de ses membres) et relationnelle (ledit groupe se distinguant des autres communautés humaines par l'emploi d'une langue particulière, objectivement identifiable et véhiculant un ensemble de schémas mentaux endogènes à ce groupe). La nation est donc une entité organique et, comme telle, elle peut évoluer, connaître des phases d'expansion, de stagnation ou de régression ; l'histoire nous prouve, dans son tissu et son déroulement mêmes, que la nation est soumise à des lois identiques à celles qui régissent l'existence de tout être vivant : une nation naît, se développe, vit, décline et meurt. Dans la durée comme dans l'espace, elle est confrontée à la présence d'autres organismes similaires, d'autres nations. Avec ces dernières, ne serait-ce qu'à cause du simple fait de contiguïté territoriale, elle est forcée de nouer un certain nombre de rapports, dont les diverses modalités s'expriment en termes d'ordre amical, coopératif, contractuel, conflictuel ou, le plus souvent, en termes de domination.

Jusqu'à la publication des écrits de FONTAN, il convient de constater qu'aucun auteur s'étant penché sur la question nationale avant lui, n'a essayé de déterminer un indice unique et utilisable de façon systématique pour tous les groupes humains, dans le but de mettre sur pied une classification universelle des ensembles nationaux et des familles ethniques. Nous verrons ultérieurement quel type de critiques est avancé par l'ethnisme fontanien à l'encontre des diverses conceptions de la nation, qu'elles soient subjectives, racistes/fascistes ou marxisantes. Mais dès maintenant, nous pouvons souligner deux idées fondamentales.

D'une part, François FONTAN s'est insurgé contre la fallacieuse théorie subjectiviste de la nation, dont le parangon le plus explicite se trouve sans nul doute dans les écrits d'Ernest RENAN (1823-1892). Le grand historien et paléolinguiste français, préoccupé par le problème de l'identité nationale, a

systématiquement rejeté tout critère objectif de la nationalité. De ce fait, tous les indices permettant de déterminer objectivement l'existence ou l'inexistence d'une nation se trouvent, chez RENAN, relégués au second plan. La race, ou le principe d'identité biologique, la terre, la religion ou la croyance, et surtout la langue (élément essentiel de détermination des nations, dont FONTAN va généraliser le principe), sont délibérément voués à un rôle annexe, minimisés, subordonnés au fameux postulat de la nation « spirituelle », de la nation conçue comme une « âme », comme un « vouloir-vivre collectif ». RENAN va affirmer que la langue est une condition de la nation, et non l'élément qui la fonde : « *la langue incite à se réunir, elle n'y force pas* » [4], selon son propre discours.

A ceci, François FONTAN répond négativement, et de façon catégorique. L'histoire contrecarre d'emblée l'affirmation de RENAN. Prenons un exemple précis : il y a deux mille ans existait une nation latine, dont le rayonnement et la puissance s'étendaient des lointaines contrées d'Asie Mineure aux plaines verdoyantes de la Germanie. A la même époque, la nation chinoise confortait son pouvoir sur un vaste territoire situé à l'est du continent asiatique. Deux mille ans se sont écoulés : la nation chinoise est toujours présente, elle compte plus d'un milliard de citoyens ; inversement, la nation latine n'existe plus depuis des siècles. Pourquoi ?

S'opposant à RENAN, FONTAN peut apporter une explication claire, à la fois linguistique et historique : les Latins, petite ethnie antique identifiable par l'utilisation pluriséculaire d'un langage particulier (en l'occurrence l'idiome latin), ayant progressivement imposé leur domination à tout un ensemble de peuples fort disparates, ont répandu leur culture et tous les schémas mentaux structurant leur conception du monde chez les diverses populations conquises par Rome. Le latin, langue de guerriers et de juristes, peu à peu devenu le vecteur de communication majeur entre les peuples de l'empire, a donc été le levain, le ferment constitutif de la nation latine. D'ailleurs, les Grecs, qui ne connurent aucune unité politique nationale jusqu'à la conquête macédonienne, ne s'identifiaient-ils pas comme « grecs » sur la base du seul critère linguistique ? L'expression consacrée « oi Barbaroi » désignait tous les autres peuples, c'est-à-dire tous les gens qui ne parlaient pas « hellenika » (à la manière des Hellènes).

Lorsque l'Empire romain, après une longue période de décadence, s'est définitivement écroulé sous la poussée des invasions barbares et morcelé en

4 Ernest RENAN, in « Discours et conférences », éditions Calmann-Levy, Paris, 1887.

plusieurs royaumes romano-germaniques, l'unité linguistique latine, qui n'était pas encore parachevée s'est trouvée compromise par l'apport linguistique des nouveaux arrivants. De plus, le latin, mal assimilé par les peuples de l'empire, s'est rapidement subdivisé en plusieurs branches qui n'ont cessé de s'individualiser dans les siècles suivants pour donner naissance aux langues romanes actuelles (français, italien, castillan, portugais, occitan, roumain, sarde, catalan, rhéto-romanche). Si l'usage écrit (administratif ou littéraire) du latin a persisté longtemps, l'usage oral massif de la langue à l'échelle populaire s'est perdu. Les linguistes pensent que les langues néo romanes se sont différenciées en gros entre le VII^{ème} et le X^{ème} siècles (processus de dialectalisation du latin). Puisque le latin a disparu, cela signifie qu'il n'y a plus de nation latine : les Latins constituent alors une nation morte.

C'est ce type de raisonnement ethno-linguistique que François FONTAN va essayer de systématiser. La détermination d'une nation n'est pas, au premier chef, du ressort du politique ou du juridique. C'est une question d'analyse ethno-linguistique. Toute langue détermine une ethnie, c'est-à-dire une nation, et cette nation disparaît à partir du moment où elle ne pratique plus sa langue. Ainsi, puisque la langue gauloise semble s'être complètement éteinte autour du V^{ème} siècle, on peut affirmer que la nation gauloise a cessé d'exister. Malgré la conquête romaine, les Toscans ont continué d'employer largement leur langue autochtone, l'Etrusque, au moins jusqu'au premier siècle avant Jésus Christ. Après une phase de bilinguisme, le latin s'est imposé comme la seule langue véhiculaire ; dès lors, il n'y a plus de nation étrusque, les Toscans sont « romanisés », ils deviennent donc des Latins.

La langue est, par conséquent, l'indice primordial à considérer. Les autres facteurs peuvent jouer un rôle plus ou moins important (territoire, religion, volonté politique, puissance économique...), mais c'est la langue qui identifie la nation. François FONTAN en déduit un élément fondamental de son approche : en aucun cas, les nations réelles, correspondant à un indice linguistique précis sur le terrain, ne doivent être confondues avec ce que l'on a coutume d'appeler du même nom en termes juridiques ou politiques classiques. Certaines nations sont souveraines et s'incarnent dans un cadre juridique bien établi, l'État. D'autres nations sont dominées, ou n'ont pas pu se donner les moyens de réaliser leur unité politique dans l'histoire. Ces nations existent donc de facto, mais point de jure. Il faut donc repenser nos conceptions en matière de nationalités.

L'objectif de la théorie fontanienne est de porter un coup décisif à nos États-nations actuels. Par exemple, il existe une nation kurde, parlant une langue reconnue comme telle. Or, il n'existe pas de « nationalité kurde »

puisque le Kurdistan n'est pas un État souverain et que l'ethnie kurde s'étend sur un territoire partagé entre cinq États souverains. Un Kurde a donc une « nationalité » officielle qui n'est pas sa véritable nationalité ethnique : il est turc, iranien, irakien, syrien ou soviétique. De même, dans tout le continent africain, aucune nationalité officielle ne correspond à la répartition ethnique. Les frontières héritées de la période coloniale, qui ont été conservées suivant le principe de l'*uti possidetis*, rassemblent un conglomérat de peuples hétérogènes (multipliant ainsi les rivalités inter-ethniques), ou morcellent l'unité ethnique d'autres populations en plusieurs États (c'est le cas très illustratif des Bantous). La seule exception à cette règle reste, néanmoins, le cas particulier de la République Malgache (Repobleka Malagasy), où la nationalité officielle et la nationalité ethnique se recourent parfaitement.

A la lumière de ces premiers éléments, nous voyons donc bien que le nationalisme fontanien est aux antipodes du subjectivisme de RENAN ou, pour citer deux autres penseurs nationalistes, de MAURRAS ou BARRES.

D'autre part, la théorie ethniste de FONTAN est formulée » à l'encontre de la vision marxiste de l'internationalisme prolétarien, et s'oppose également à tout discours tenu au nom d'une forme quelconque de cosmopolitisme naïf ou idéaliste. En effet, selon l'explication marxiste classique de l'histoire, ce sont les classes sociales antagonistes qui constituent les collectivités motrices agissant dans l'histoire. Le tissu de l'histoire résulte de la lutte des classes possédantes et des classes exploitées et, toujours selon MARX et ENGELS, la conscience de classe émerge chez l'individu avant la conscience nationale. Dans la société capitaliste contemporaine, le prolétariat est dominé et dépossédé du fruit de son travail, ce quelle que soit la nation à laquelle il appartient. L'exploitation de type capitaliste s'organisant à l'échelle internationale, on ne pourra lui apporter de solution qu'en développant une lutte internationale, la « révolution prolétarienne ». Les structures nationales et étatiques ne sont que des leurres de la bourgeoisie dominante, leurres destinés à diviser le prolétariat en articulant son exploitation sur des unités économiques plus restreintes (les États). C'est pourquoi « les travailleurs n'ont pas de patrie », pour reprendre l'expression marxiste, et que leur révolte, qui doit permettre l'instauration d'une société sans classes, ne peut être qu'internationale.

L'anarchisme individualiste, pour d'autres raisons, prône lui aussi la disparition des nations et des États. On se souvient du mot célèbre de Max STIRNER (1806-1856) qui, apostrophant le peuple allemand dans un chapitre de son œuvre « l'Unique et sa propriété » (1844), lui déclare : « *Demain, on te portera en terre ; bientôt, tes soeurs les nations te suivront. Quand toutes*

seront parties à ta suite, l'humanité sera enterrée, et sur sa tombe, Moi, mon seul maître enfin, Moi, son héritier, je rirai » [5].

Là, le nationalisme est absolument rejeté au nom d'un individualisme total et farouche, au nom d'un égotisme exacerbé. Tous les anarchistes, quelle que soit leur tendance, de l'anarchisme pur (ou « anarcho-individualisme ») à l'anarcho-communisme, souhaitent la disparition des nations et surtout des structures dont lesdites nations ont pu se doter en parvenant à se poser en États souverains. Les solutions de remplacement préconisées par les théoriciens anarchistes sont variables, suivant qu'ils sont plus ou moins favorables au discours socialiste : chez STIRNER, la nation meurt au profit de l'individu, de l'atome élémentaire de tout corps social. Chez Pierre-Joseph PROUDHON (1809-1865), la nation est remplacée par l'établissement d'un fédéralisme général, de type associatif et mutuelliste. Et chez Mikhaïl BAKOUNINE (1814-1876), la nation s'éteint pour laisser place à un fédéralisme général de type associatif, comme dans le schéma de PROUDHON, à ceci près qu'il n'est plus mutuelliste, mais collectiviste (« communiste », lato sensu), la notion de relation « contractuelle » entre les hommes étant reléguée au second plan dans la perspective bakouninienne. En fait, tous les anarchistes ont et auront toujours une vision faussée, en porte à faux, de la donnée nationale, ce en raison d'un déséquilibre structurel interne à leur programme politique ultime, puisque les anarchistes recherchent la plus grande unité de la communauté en même temps que le plus complet développement individuel. On sait à quel point, en matière politique, les deux facettes du problème sont difficilement conciliables.

Quoi qu'il en soit, l'ethnisme fontanien récuse, aussi bien dans la théorie marxiste que dans la perspective anarchiste, le fait d'évincer, de minimiser ou d'occulter l'importance fondamentale de la question nationale. Pour lui, les collectivités motrices de l'histoire ne sont pas les classes socio-économiques, mais les nations, et ensuite seulement, ces mêmes classes à l'intérieur et entre les nations. Par le simple fait que la constitution de l'humanité en ethnies est antérieure à sa structuration en classes sociales, les hommes se sont d'abord rassemblés en nations, en fonction du principe d'identification linguistique, et ils se sont subdivisés en classes sociales par la suite, lorsqu'ils ont été confrontés au problème de l'organisation de la production collective. François FONTAN va même se payer le luxe d'empêtrer le discours marxiste dans ses propres contradictions internes. En effet, chaque fois qu'une théorie marxiste a réussi à se réaliser concrètement dans un État ou chez une nation donnés, elle a revêtu presque immédiatement un caractère profondément national. FONTAN

5 Max STIRNER, in « L'Unique et sa propriété », pp. 275-276, éditions Stock, coll. « Plus », Paris, 1978.

considère le marxisme, en quelque sorte, comme un réductionnisme de type économiste. L'histoire de l'humanité ne peut pas s'expliquer sur la base unique de l'économie. L'organisation marxiste de la production permet de restructurer la production des richesses et des biens de consommation au sein d'une nation quelconque, mais en aucun cas elle ne modifie les caractéristiques ethno-linguistiques de cette nation. C'est pourquoi les régimes marxistes, bon gré mal gré, ont toujours été des régimes « nationalistes ». Sinon, comment expliquer que le castrisme soit différent du titisme, que les Russes et les Chinois, ennemis héréditaires quant à la possession de l'Asie centrale et septentrionale, se regardent en chiens de faïence depuis leurs deux révolutions respectives ? Qu'Antonio GRAMSCI (1891-1937), d'origine sarde (une ethnie récupérée et plus ou moins assimilée par l'ethnie italienne), ait largement considéré le problème de la langue et de la culture nationales dans ses « Carnets de prison » ? FONTAN, d'ailleurs, a mis en exergue à l'édition de son ouvrage « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste » (1961) une citation de Mao ZEDONG, pour lequel « *il n'existe pas de marxisme abstrait, mais seulement du marxisme concret. Ce que nous appelons marxisme concret est le marxisme qui a pris une forme nationale* » [6].

En fait, la pensée dite « nationaliste » peut se combiner avec n'importe quel type d'idéologie. Il existe des nationalistes ayant une sensibilité socialiste ou para-socialiste, aussi bien que des nationalistes libéraux, monarchistes ou socio-démocrates. L'essentiel, pour François FONTAN est d'extirper la réflexion sur la nation de toutes les vaines querelles de clochers, qui n'ont fait qu'obscurcir la compréhension ethno-linguistique et humaniste des nations et de leur histoire. Il est temps d'établir définitivement les bases d'un « nationalisme universel », valable pour toutes les nations reconnues juridiquement ou non, un véritable « internationalisme » au sens premier du terme : l'internationalisme n'est pas la dissolution cosmopolite des nations dans un ensemble supra-national informel, mais la libre coopération de toutes les nations, qui affirment leurs identités respectives tout en reconnaissant pleinement celles des autres. L'internationalisme « humaniste fontanien doit permettre d'opposer des arguments fiables au faux nationalisme « particulariste » fondé sur le rejet de l'autre, nationalisme favorisant la légitimation de la conquête et de la colonisation et conduisant tout droit à l'impérialisme. Ce type de nationalisme, le plus commun dans l'histoire des peuples, prend des formes variables selon les sociétés et les époques. Mais il vise toujours à l'affirmation de l'identité nationale par la destruction ou la

6 Mao ZEDONG cité par François FONTAN, in « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste », exergue introductif, Librairie Occitane éditeur, Bagnols-sur-Céze, 1975.

dépréciation injustifiée de celui qui est en face. Il est, d'ordinaire, beaucoup plus facile de s'affirmer en écrasant les valeurs des autres, au lieu de chercher à créer et consolider ses valeurs propres. Et FONTAN partira sans cesse de ce principe : aucun discours, aucune élucubration pseudo-nationaliste ne parviendra jamais à justifier le massacre des Occitans du Languedoc par les Français durant la Croisade des Albigeois, le génocide des Arméniens perpétré par les Turcs, l'anéantissement, à l'échelle « industrielle », des Juifs, des Tziganes et autres minorités par l'Allemagne national-socialiste, ou l'écrasement des Berbères par les Arabes d'Algérie. Le nationalisme « particulariste » ne cherche qu'à s'auto-légitimer et à revêtir du manteau idéologique un ensemble de rapports de force concrets. Il s'exprime partout, et sous toutes les formes contemporaines d'intégrisme ou de radicalisme nationalistes, simplificateurs et abusifs. Le langage tenu aujourd'hui par une bonne partie des « idéologues » du Front National en France n'est il pas une illustration flagrante de cet état de fait ?

Pour comprendre la théorie de FONTAN, il nous faut donc, dans un premier temps, tenter de cerner les fondements et les limites de son concept d'ethnie, et expliquer quelle est son importance dans la conception fontanienne de l'histoire.

I **LE CRITÈRE LINGUISTIQUE, « INDICE SYNTHÉTIQUE » DE LA NATION**

Avant d'aborder l'étude des caractéristiques intrinsèques de la nation et d'examiner l'importance plus ou moins notable des indices qui permettent de la déterminer, François FONTAN a voulu comprendre pourquoi l'espèce humaine offre aujourd'hui une telle diversité ethnique, un tel foisonnement de peuples différant par les types raciaux, les langues, les cultures, les structures économiques et politiques, les formes de spiritualité. En effet, le développement de la paléontologie et l'ensemble des découvertes de restes préhominiens un peu partout sur terre peuvent nous éclairer sur ce point précis.

François FONTAN souscrit à l'idée la plus communément admise par les paléontologues et les préhistoriens en ce qui concerne l'apparition et la diffusion de l'espèce humaine à la surface du globe. Les découvertes tendent à prouver que tous les hommes, en dépit des divergences raciales, ont une très lointaine origine commune, localisable très approximativement dans les régions entourant la chaîne des grands lacs d'Afrique de l'est ou dans le pourtour méridional de l'Asie. Bien entendu, il faut admettre cette théorie avec beaucoup

de prudence ; toutefois, il semble de plus en plus certain que l'espèce humaine soit apparue à un moment précis de la préhistoire et, vraisemblablement, dans une zone bien spécifique de la planète, dont on parviendra peut-être un jour à déterminer la localisation exacte (cf. les découvertes capitales faites par le français Yves COPPENS dans la vallée de l'Omo et à Olduway). C'est sans doute l'Afrique des hauts plateaux qui constitue le berceau de notre espèce.

Donc, à l'origine, l'homme est un. Alors comment expliquer la situation actuelle de l'humanité ? FONTAN y voit la résultante du principe de dispersion et de différenciation affectant l'ensemble des sociétés humaines depuis l'origine. A partir du rameau originel, il y a eu dispersion. Des fractions se sont détachées du groupement primitif et ont essaimé un peu plus loin, puis ces fractions ont été affectées par le même phénomène à leur tour, et ainsi de suite, durant des millénaires. Le groupe qui se détachait pour se fixer ailleurs rencontrait des conditions climatiques, hygrométriques, géographiques différentes. De plus, il ne gardait que peu ou pas de rapports avec le groupe originel. En fonction de l'action diversifiante du milieu, il commençait à acquérir lentement un certain nombre de caractères propres, y compris sur le plan biologique ; il devenait un groupe « différencié ». Aussi, « *à partir d'une probable (mais non certaine) unité originelle, l'humanité a ainsi abouti à son actuelle composition ethnique, par scissiparités successives au cours des nombreux millénaires qu'a duré le peuplement de la terre. Les parentés plus ou moins éloignées entre les diverses langues ont le résultat de ce développement historique* » [7]. L'humanité s'est d'abord différenciée en races, puis en sous-races qui se sont subdivisées à leur tour en ethnies. Aujourd'hui, le peuplement de la terre est pratiquement achevé, ce qui fait que la tendance à la migration des peuples (la « *Völkerwanderung* », selon l'expression allemande) s'est estompée. La subdivision ethnique contemporaine se caractérise, historiquement, par sa relative stabilité. Il existe toujours, bien sûr, des phénomènes d'émigration humaine, mais ils sont aujourd'hui locaux, en général temporaires, et sont uniquement dus au facteur économique. Il n'y a plus de migrations massives à l'échelle d'un peuples tout entier. Comme aucune population du monde n'est totalement isolée des autres, une remarque générale s'impose : la classification de l'humanité en grands groupes raciaux selon la couleur de la peau et les caractères morphologiques des individus correspond plus à une commodité typologique qu'à une nécessité scientifique réelle, car seule l'humanité préhistorique a dû connaître des races « pures ». Les ethnies actuelles sont le produit de métissages variables, en fonction du déplacement des peuples, des invasions ou des fusions d'ethnies (cas rare). Les

7 François FONTAN, in « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste », p. 24.

termes de race et d'ethnie ne se recoupent pas. Ainsi, dit FONTAN, « *il existe seulement des caractéristiques raciales dont la répartition statistique varie selon les territoires, selon les ethnies. Les races n'ont d'importance qu'au travers des ethnies, par les langues et les civilisations qu'elles influencent* » [8].

Puisque les ethnies se caractérisent par un certain indice linguistique, dont nous allons montrer ci-après le caractère fondamental, pour savoir quelle est la « carte d'identité ethnique » d'un individu, il suffit de connaître la langue qu'il parle et l'ethnie ou la sous-ethnie à laquelle il appartient, d'une part, et se référer au tableau de classification ethnolinguistique d'humanité dressé par François FONTAN, d'autre part. Pour définir l'ethnie en terme d'identité, il ne faut jamais partir d'une notion vague ou d'une expression commode, comme celles d'Européen, d'Africain, de Méditerranéen, d'Asiatique du sud, etc... Ces expressions n'ont qu'une valeur géographique, parfois historique, mais jamais pleinement identitaire. Le raisonnement identitaire ethniste part toujours de l'indice ethnolinguistique de base, pour caractériser l'identité d'un homme selon un ordre d'appartenance ascendant et non descendant.

Prenons deux exemples précis, montrant à quel point le raisonnement de FONTAN est clair et fiable, et reportons-nous à sa classification (reproduite dans nos « annexes documentaires »).

Nous voulons définir l'identité ethnique complète d'un habitant du Tyrol autrichien, et savoir à quelle branche humaine celui-ci se rattache. Il suffit de raisonner de la façon suivante : un tyrolien parle le tyrolien, dialecte allemand apparenté au bavarois ; il s'exprime donc en allemand dialectal. Son indice linguistique est la langue allemande, donc un tyrolien est d'ethnie allemande et de sous-ethnie tyrolienne. D'où la constatation suivante : sa nationalité officielle, la nationalité autrichienne, n'est qu'une nationalité politique et juridique, qui n'est pas sa véritable nationalité ethnique (nous verrons par la suite combien cette différence est capitale dans la pensée de FONTAN). Nous savons que l'allemand se rattache à un groupe de langues apparentées par leur vocabulaire, leur grammaire, leur syntaxe et leur morphologie : l'ensemble germanique. Donc un Tyrolien est un germain, puisqu'il est allemand. Au stade ultime, nous savons que les langues germaniques sont liées par une origine commune à un ensemble de langues plus vaste, l'ensemble indo-européen. Donc un Tyrolien est indo-européen. Nous voyons que le raisonnement est bien ascendant, et non descendant : l'identité ethnique se définit à la base, pour

8 François FONTAN, in op. cit., p. 17.

remonter vers le sommet. La carte d'identité ethnique d'un Tyrolien sera donc formulée comme suit :

- Ethnie : allemande
- Sous-ethnie : tyrolienne
- Branche ethnique : germanique
- Famille ethnique : indo-européenne.

Considérons un second exemple, qui nous est moins familier. Nous voyageons au Cameroun et nous voulons connaître l'identité ethnique complète d'un Bamiléké. Nous procédons comme pour le Tyrolien. Un Bamiléké parle une variante dialectale de la langue tiv-efik. Il s'exprime donc en tiv-efik. Un Bamiléké est un tiv-efik de sous-ethnie bamiléké. Là encore, sa nationalité officielle est d'ordre politico-juridique, puisqu'il est officiellement camerounais, et non tiv-efik. La langue tiv-efik appartient à un ensemble plus vaste, auquel elle se rattache de par ses structures, le groupe des langues nigéro-bantoues. Donc un Bamiléké est un nigéro-bantou, puisqu'il est tiv-efik. Au dernier niveau, il est établi que les langues nigéro-bantou se rattachent à l'ensemble des langues dites africaines ou négroïdes (ou négro-africaines). Par conséquent, un Bamiléké est de famille négroïde. Sa carte d'identité ethnique se formule de la même manière que pour le Tyrolien :

- Ethnie : tiv-efik
- Sous-ethnie : bamiléké
- Branche ethnique : nigéro-bantoue
- Famille ethnique : négroïde.

L'indice ethno-linguistique est sans faille et universellement applicable. On peut dès lors dresser un récapitulatif identitaire complet pour tous les groupes humains dont la langue et les parentés linguistiques sont établies. D'ailleurs, de façon quasi systématique, la sous-ethnie correspond à l'emploi de la forme dialectale d'une langue dans une région donnée. On obtient, avec le système de FONTAN, une possibilité de catégorisation ethnique à l'échelle planétaire, et pour des peuples qui n'ont rien de commun entre eux. Ainsi, Pour un Piémontais :

- Ethnie : italienne
- Sous-ethnie : gallo-italienne piémontaise (dialecte)
- Branche ethnique : latine
- Famille ethnique : indo-européenne.

Pour un Syriaque :

- Ethnie : araméenne
- Sous-ethnie : syriaque
- Branche ethnique : sémite
- Famille ethnique : hamito-sémitique

Pour un Tutsi :

- Ethnie : bari-massay
- Sous-ethnie : tutsi
- Branche ethnique : nilo-saharienne
- Famille ethnique : négroïde

Pour un Zagoriak :

- Ethnie : slovène
- Sous-ethnie : zagoriak
- Branche ethnique : slave
- Famille ethnique : indo-européenne.

Pour un Cheyenne :

- Ethnie : algonkine
- Sous-ethnie : cheyenne
- Branche ethnique : nord-amérindienne
- Famille ethnique : amérindienne.

Pour un Toradja :

- Ethnie : sulawesi
- Sous-ethnie : toradja
- Branche ethnique : austronésienne
- Famille ethnique : austro-asienne.

Tous ces exemples concrets précédemment cités ne sont pas gratuits : ils permettent de voir que, grâce à la carte d'identité ethnique, on peut objectivement savoir si deux peuples sont apparentés ou non, et à quel degré. Un Piémontais et un Provençal sont apparentés au niveau de la branche ethnique, puisque tous deux sont latins. Par contre, un Provençal et un Tyrolien ne sont apparentés qu'au dernier niveau, celui de leur appartenance indo-européenne. Il existe donc des ethnies (ou « nations ») plus ou moins proches par l'origine ethnolinguistique. Le degré de parenté linguistique n'est pas fondamental, mais il reste néanmoins non négligeable dans la compréhension de la psychologie des peuples, puisque deux langues voisines véhiculent, dans leur structuration propre, des schémas mentaux similaires ou presque. Ceci explique qu'il y aura toujours, en règle générale, plus de similitudes psychoculturelles entre un Suédois et un Norvégien qu'entre un Suédois et un Italien, ou un Bulgare, et à plus forte raison un Tchouktche ou un Birman.

D'autres facteurs entrent en jeu dans la construction progressive du caractère ethnique (communément appelé « caractère national ») tels que la religion, les conditions géographiques et climatiques, l'organisation de la production, les structures politiques, la créativité culturelle. Mais c'est la langue, et elle seule, qui synthétise l'ensemble des schémas mentaux résultant d'un certain type d'organisation ethnique et de l'ensemble des rapports que l'ethnie entretient avec son milieu ambiant.

C'est pourquoi François FONTAN va centrer sur la donnée linguistique sa définition globale de la nation.

A) Origine et primat de la langue, vecteur primordial de la communication

« Les êtres humains sont des êtres sociaux ; une société n'existe pas sans cette fonction fondamentale, cette force socialisante : la communication entre ses membres, le langage. Le système de communication dans l'espèce humaine est essentiellement le langage parlé » [9]. La fonction communicationnelle et socialisante du langage est un phénomène universel au sein de l'humanité, de tout temps et en tous lieux. Lorsqu'un individu naît, il émerge dans le cadre d'un groupe donné, possédant ses propres schémas de structuration sociale et sa « weltanschauung » (conception du monde) spécifique. L'individu reçoit tout cela à travers l'acquisition de la langue de son groupe ; il ne peut pas se développer hors du cadre idéal transmis par les siens dans cette langue : il faut que ce fait soit clairement affirmé. Les Romains et les Grecs avaient des moeurs différentes, une organisation politique et économique différente l'une de l'autre, des modes d'alimentation, des rythmes de vie, des conceptions vestimentaires différentes. En apparence, tout cela semble suffire pour distinguer un Grec d'un Romain. Rien n'est plus faux ; tous ces caractères sont d'ordre secondaire, annexes. Ce qui permet, uniquement, d'identifier les deux hommes, c'est que chacun d'entre eux dispose d'une structuration mentale, sociale, civilisationnelle particulière qu'ils ont tous deux acquis au sein de leur groupe respectif par l'apprentissage d'un idiome véhiculant ces structurations endogènes à la Grèce ou à Rome. Le Romain est romain parce qu'il parle et pense en latin, l'Hellène est grec parce qu'il parle et pense en grec. Car *« il n'y a pas de pensée « pure », isolée, qui serait autre chose qu'un dialogue réel ou imaginé au moyen d'un système linguistique déterminé, lui-même appris par appartenance à une société déterminée... La parole, son-idée, est une force matérielle considérable »* [10].

9 François FONTAN, in op. cit., p. 15.

10 François FONTAN, in op. cit., pp. 15-16.

Voilà pourquoi le critère linguistique apparaît, pour François FONTAN, comme le seul critère véritablement déterminant pour affirmer l'existence ou la non-existence d'une nation, par le fait même qu'il rassemble et synthétise tous les autres indices. De ce fait, « *l'indice linguistique est ainsi l'expression d'une différenciation de tempérament et de mentalité, le résultat synthétique du développement racial, social, économique et politique de l'humanité qui s'est opéré de façon diverse suivant les territoires* » [11]. Le groupe ethnique transpose dans la structure de sa langue l'ensemble des rapports qui l'unissent au monde et l'ensemble de ses rapports internes, ses composantes infra-relationnelles. Conséquemment, « *les grammaires et les vocabulaires sont en rapport avec les faits économiques et sociaux, lesquels dépendent à leur tour des influences géographiques et raciales* » [12]. Ceci peut se constater objectivement lorsqu'il faut transcrire un schéma mental d'une langue à une autre, d'où les innombrables problèmes liés aux difficultés de traduction. Comment peut-on rendre en Quetchua ou en Otomi le concept grec de démocratie, puisque ces peuples n'ont jamais connu un mode d'organisation politique comparable ? Comment se fait-il que les Chinois appellent la France du nom de « Fāguō », le « pays des lois » ? Comment expliquer la différence existant entre les concepts de despotisme et de tyrannie à un Papou dans sa propre langue ?

Il convient donc d'annexer tous les autres indices au seul critère linguistique, et les considérer simplement comme des corollaires. Partant de là, François FONTAN peut alors donner sa définition de la nation :

« *La nation est l'ensemble des hommes :*

a) *parlant, ou ayant parlé, une même langue, c'est-à-dire entre lesquels existe l'intercompréhension provenant de similitudes phonologiques, grammaticales et lexicales.*

Il n'y a pas deux individus parlant exactement pareil ; dans les limites où les variantes individuelles, locales, régionales, n'empêchent pas l'intercompréhension, existe l'unité linguistique, le « groupe de parlars apparentés », l'ethnie. On ne peut s'étonner que le principe d'intercompréhension n'ait pas cette rigueur mathématique dont sont dépourvues les sciences humaines.

b) *habitant, ou ayant habité, un même territoire, c'est-à-dire une partie de la surface terrestre, ou contiguë, ou dont les parties sont reliées entre elles par la mer. La mer plus qu'une barrière est un lien ; la considérer comme une rupture de l'unité territoriale signifierait par exemple qu'il existe nécessairement*

11 François FONTAN, in op. cit., p. 16.

12 François FONTAN, in op. cit., p. 16.

autant de nations que d'îles danoises, grecques, japonaises, polynésiennes, et que les Turcs de Thrace et d'Anatolie forment deux nations différentes.

Le territoire ne correspond pas obligatoirement à des limites naturelles (par exemple, celles-ci sont inexistantes depuis le nord de la France jusqu'à l'Oural), et il n'est appréciable que par l'indice linguistique. La langue a seule une valeur d'indice permettant de déterminer pratiquement quand et jusqu'où il y a nation » [13].

Ce qui signifie que François FONTAN inverse, très exactement, le rapport langue/territoire que la plupart des théories nationalistes classiques ont entretenu, à savoir que l'usage d'une langue n'est pas circonscrit au territoire occupé par une certaine nation (par la formulation de jugements du type : le français se parle sur tout le territoire de la nation française, délimité par des frontières reconnues intangibles), mais qu'au contraire, l'usage d'une langue autochtone sur une portion de la surface terrestre détermine de façon effective le territoire de la nation ; cette nation voit se dessiner sa frontière sur le tracé de sa frontière linguistique. Ainsi, le territoire de la nation kurde, que nous avons mentionnée plus avant, s'étend sur la portion terrestre sur laquelle le Kurde est la langue vernaculaire. En effet, l'histoire nous montre qu'une nation peut perdre, temporairement ou définitivement, son territoire d'origine : l'exemple le plus illustratif de ce cas de figure est celui de la nation hébraïque, qui a retrouvé son territoire originel après deux millénaires de diaspora. On peut citer également le cas de l'Arménien (ou Haïk) qui, à la suite du génocide de 1915, a perdu plus de la moitié de son territoire ancestral. Enfin, certains peuples, rares il est vrai, n'ont pas de territoire par tradition et absence de sédentarisation volontaire : les Tziganes, fraction de la lointaine ethnie kashmîri, refusent toute forme d'intégration ou de fixation spatiale. Pendant très longtemps, l'ethnie des Mongols a constitué une nation errante, sans véritable territoire fixe, et a déplacé ses yourtes à travers les steppes de l'Asie centrale, des contreforts de la Chine aux confins du Turkménistan.

Maints autres exemples pourraient être donnés. Il faut voir maintenant pourquoi et comment les nations vivent ou disparaissent, et distinguer en quoi le processus de différenciation ou de confusion des ethnies constitue la dimension essentielle du tissu historique.

B) La différenciation ethno-linguistique, tissu de l'histoire

Si l'on considère une carte des États d'Europe au début du XIX^{ème} siècle, on constate qu'elle ne comporte que neuf États nationaux. Aujourd'hui, vingt neuf États souverains s'étendent sur cette même zone géographique. Il est

13 François FONTAN, in op. cit., pp. 14-15.

aisé de voir que dans la plupart des cas, indépendamment du problème de règlement des conflits à propos de régions frontalières occupées, ces États ont des limites territoriales correspondant à peu près aux limites spatiales d'ethnies linguistiquement identifiables. Cela signifie que, depuis maintenant près de deux siècles, le phénomène majeur de l'histoire européenne a été le processus de différenciation et de construction nationales. Cette constatation est également valable pour tous les autres continents; depuis près de deux cents ans, nous assistons donc, globalement, à un phénomène général de dislocation des empires et de renforcement des entités nationales, entrecoupé de phases plus ou moins prolongées de tentatives de reconstitution de ces mêmes empires. Différenciation ou confusion, indépendance ou domination, renforcement ou dissolution, tels semblent être les couples de relations binaires qui régissent la vie et la survie des ethnies. Comment peuvent s'expliquer théoriquement la naissance, l'existence et la fin des nations ?

« Les nations comme tout organisme vivant ne sont ni éternelles ni immuables ; elles naissent, se transforment, puis meurent ou se perpétuent.

La naissance, l'évolution et la mort des nations dépendent :

a) de facteurs géographiques,

b) de facteurs internes : composition raciale, natalité et mortalité, invention et adoption des techniques, luttes sociales et politiques, création et diffusion des idéologies,

c) de facteurs externes : rapports de force avec les autres nations, et influences raciales, économiques et culturelles de ces nations.

Tous ces facteurs agissent et réagissent les uns sur les autres » [14].

La naissance d'une nation ne peut qu'être la résultante de deux phénomènes possibles : la séparation ou la fusion ethniques. Dans le premier cas, une nation, pour diverses raisons (surpopulation, émigration, séparation politique plus ou moins volontaire...) perd son unité première. Une fraction de l'ethnie se sépare du bloc national et prend des distances relationnelles de plus en plus grandes vis-à-vis du groupe primitif. Elle s'individualise plus ou moins rapidement, s'adapte à un nouveau milieu ambiant, ses traits linguistiques commencent à diverger du rameau premier. Au bout de quelque temps, elle constitue une ethnie autonome. Tel est l'exemple de l'individualisation des Goths en Wisigoths et Ostrogoths, les premiers ayant subi une romanisation plus poussée que les seconds. Toutefois, ethniquement parlant, une fraction de nation peut se constituer en entité séparée, mais sans subir d'évolution linguistique et en conservant la totalité de l'acquis de l'ethnie-mère. C'est le cas des Carthaginois, qui jusqu'à leur conquête par Rome ont continué à parler une

14 François FONTAN, in op. cit., p. 23.

langue punique classique tout en perpétuant la civilisation phénicienne. On a là l'exemple frappant d'une fraction d'ethnie devenue autonome, mais qui n'a connu aucune transformation notable.

Le cas de la naissance d'une nation par fusion d'ethnies correspond au phénomène inverse. Deux ethnies différentes sont obligées, suite à une conquête de l'une par l'autre et un transfert de population de l'une vers l'autre, de coexister au sein d'une même unité politique. Si l'unité politique est suffisamment forte pour maintenir en place cette nouvelle cohésion, les deux ethnies finissent par fusionner progressivement pour constituer une nation originale. C'est le cas typique de la nation anglaise, qui résulte de la fusion de l'apport anglo-saxon (germanique) et de l'apport normand (latin). La constitution de la langue anglaise a pris des siècles, et elle a tellement évolué qu'un Anglais contemporain ne comprend absolument rien à un texte saxon du Moyen-Age. Un Italien ou un Castillan n'auront pas le même problème, et pour cause : leurs langues ne sont pas issues d'une fusion, mais d'une lente évolution du latin teinté d'apports divers toujours assimilés sans transformer les structures de la langue. Il s'agit là d'un processus d'évolution endogène.

La vie d'une ethnie est fonction d'un certain nombre de facteurs, principalement sa capacité à affirmer sa puissance face aux autres nations, mais elle peut aussi être grevée d'une décadence endogène, d'une désagrégation interne. Nous le verrons en examinant par la suite le problème des rapports de force inter-ethniques. Quant à la mort ou la disparition d'une entité ethnique, elle résulte de facteurs qui se posent en miroir de ceux qui peuvent avoir présidé à son émergence. « *La mort d'une ethnie peut survenir par évolution divergente et scission, ou par destruction pure et simple* » [15]. Il n'est pas nécessaire de donner ici des exemples précis, car l'étude de l'histoire des peuples nous fournit un très grand nombre d'illustration de ces possibilités de disparition. Mais l'on peut affirmer qu'en règle générale, les nations qui ont le plus de difficultés à persister et à se reproduire sont celles qui ne parviennent pas à conforter leur unité linguistique en se constituant en structure politique autonome. Elles restent des nations minoritaires, faibles, exposées à la conquête et à l'assimilation par une ethnie plus forte. La question de l'importance démographique d'une nation est également déterminante : que peuvent faire des ethnies fort réduites, comme les Khandimansis ou les Tchouvatches, confrontées à l'énorme potentiel humain, technique, culturel de la grande ethnie russe ? C'est en fonction de cette disparité qu'il existe, de nos jours, des nations souveraines et des nations minoritaires qui luttent contre l'assimilation ou ont cessé de résister depuis longtemps. Les nations nord-amérindiennes,

15 François FONTAN, in op. cit., p. 25.

aujourd'hui, n'existent pratiquement plus ou ne survivent qu'à l'état de musées ou de zoos, vouées inéluctablement à une disparition à plus ou moins longue échéance, ou au confinement dans des réserves sans âme. Ce qui montre bien que si la langue est bien le critère distinctif et synthétique de la nation, elle ne constitue pas le seul élément nécessaire et suffisant permettant à une ethnie d'affirmer son intégrité et sa place dans l'histoire.

Toutefois, la détermination de la situation linguistique d'une ethnie à un moment donné de son histoire reste le seul véritable critère permettant de savoir si une nation a effectivement disparu ou pas, ou si elle est en voie de s'éteindre. *« Une nation n'existe plus lorsque sa langue a complètement disparu de l'usage populaire parlé. Cependant, si une langue abandonnée pour l'usage courant continue d'être habituellement utilisée comme langue savante, comme langue culturelle, et si cette langue n'a pas, par ailleurs, produit de nouvelles langues nationales, elle continue d'être le support d'une ethnie qui peut être animée d'une vigoureuse conscience nationale. Tel est le cas des Hébreux, des Égyptiens-Coptes »* [16].

Sur la base de ce critère, on peut distinguer différentes situations historiques des ethnies. Lorsque la langue s'est totalement évanouie, l'ethnie est soit assimilée culturellement, donc éteinte (c'est le cas des Dalmates, ethnie latine assimilée par les Serbo-Croates à la fin du siècle dernier), soit physiquement détruite. C'est le génocide, ou suppression massive des membres d'une ethnie (cf. les nations amérindiennes aux États-Unis). Lorsque l'idiome national est encore compris par une partie restreinte de l'ethnie et qu'il est entretenu par une fraction d'intellectuels assurant sa survie au moins littéraire, l'ethnie est une nation minoritaire en voie d'assimilation ou semi-assimilée. C'est, entre autres, le cas de la nation bretonne ou de la nation occitane vis-à-vis de la nation française. Lorsque l'idiome national est largement répandu au sein de l'ethnie, que la résistance à l'assimilation est constamment entretenue et qu'elle s'exprime par une ferme revendication politique et culturelle, l'ethnie est alors une nation minoritaire mal assimilée ou non encore assimilée. La forte opposition des Sardes à l'intégration italienne en est un exemple concret. Enfin, lorsque l'ethnie minoritaire n'a pas été dépossédée de sa langue, qu'elle affirme hautement son identité et n'hésite pas à prendre les armes contre la nation dominante, l'ethnie devient tout simplement une nation en lutte pour sa libération. Citons le comportement des Albanais du Kosovo à l'encontre du pouvoir serbo-croate.

16 François FONTAN, in op. cit., pp. 25-26.

Reste la question de l'importance historique du territoire. Nous avons vu que la notion de territoire, pour François FONTAN, est annexée à la dimension linguistique du fait national. La possession d'un territoire est une condition importante mais non impérative pour le renforcement de l'identité nationale. D'une part, parce que des ethnies ont survécu sans avoir de territoire propre, soit par tradition (les Tziganes), soit par diaspora (les Hébreux). D'autre part, parce que c'est la langue qui détermine les limites effectives du territoire d'une nation, et non l'inverse (la perte d'une partie du territoire national peut s'accompagner d'un déplacement ou d'un transfert de populations : depuis la dernière guerre mondiale, le territoire de l'ethnie polonaise a subi un déplacement de plus de deux cents kilomètres vers l'ouest. Les Allemands de Prusse, de Posnanie et des autres régions anciennement allemandes en ont fait les frais ; les Polonais, eux aussi, ont subi un changement de localisation spatiale au profit des russes. Mais cela n'empêche pas les ethnies polonaise et allemandes de continuer leur existence en tant qu'ethnies). Le problème de l'évolution du tracé des frontières est un trait constant de l'histoire humaine. C'est surtout dans sa dimension juridique que la frontière territoriale revêt un caractère majeur. Il s'agit pour chaque ethnie de faire valoir son droit à la légitime occupation de tel ou tel morceau du planisphère, pour y exercer sa pleine et entière souveraineté. Mais la non-reconnaissance juridique du territoire d'une ethnie n'empêche nullement cette ethnie d'occuper son territoire de facto. Car il ne faut pas oublier que la légitimité de l'occupation d'un sol par une ethnie n'est souvent, en fait, qu'une auto-légitimation de son occupation effective. La question de la perte du territoire national reste donc très relative : « *La perte du territoire national et la dispersion des membres de la nation est un très grave facteur de désagrégation, mais ne signifie pas obligatoirement la mort de la nation, comme le montre encore l'exemple hébreu. Dans de tels cas, l'existence d'une idéologie nationale (religieuse ou autre) et la force culturelle de celle-ci jouent un rôle souvent important dans la conservation de la nation, mais non point indispensable* » [17].

II

LES LIMITES DE LA JUSTIFICATION DU FAIT NATIONAL

Si la donnée ethnique, c'est-à-dire le fait national objectivement constatable, se caractérise par sa prégnance universelle tout au long de l'histoire humaine sur la base de l'identité linguistique, il est bien évident que l'indice ethnolinguistique ne justifie pas pleinement à lui seul de la présence ou

17 François FONTAN, in op. cit., p. 26.

de l'absence d'une structure nationale. Si tel était le cas, il n'y aurait pas lieu de poser le problème des nations non reconnues ou officiellement inexistantes : il suffirait de prendre une carte récapitulant la répartition spatiale des langues humaines et d'y distinguer le tracé territorial des nations. Or, tout n'est pas si simple. La langue synthétise à travers sa propre formulation le reste des caractères constitutifs de la nation, mais elle ne les résume pas, et elle se substitue encore moins à ces caractères, même si, identitairement parlant, on est en droit de les considérer comme subordonnés ou secondaires.

Ces caractères sont irréductibles les uns par rapport aux autres, mais ils se mêlent tous dans le cadre d'une relation complexe, une interdépendance continue. FONTAN insiste bien sur ce point.

D'autre part, une seconde limitation posée à la justification ethno-linguistique du fait national vient se greffer sur la question précédente. Il s'agit de la nature et du type de discours que la plupart des nations tiennent sur leur propre existence. Un discours nationaliste se veut toujours un discours objectif cherchant à légitimer le fait national (par exemple Charles De Gaulle se faisant « une certaine idée de la France »). Mais encore faut-il savoir de quel « fait » national ce discours prétend justifier l'existence, de quelle « nationalité » il souhaite dresser un portrait apologétique.

Le problème de la validité du discours nationaliste s'inscrit sur la base d'une dichotomie assez simple : où s'arrête la théorie cherchant à rendre compte d'un essai de préhension objective de la donnée nationale, et où commence l'auto-justification de la fiction politique ?

A cette double dimension de la justification du fait national, dimension constitutive et dimension discursive, François FONTAN tente d'apporter une contribution critique, en se penchant tout d'abord sur l'importance relative des caractères secondaires de la nation, pour critiquer ensuite les principales conceptions traditionnelles de la nation.

A) Les caractéristiques secondaires de la nation

« *La nation possède une culture, une vie économique commune, un État, une conscience ethnique. Cela est exact si l'on admet que ces termes peuvent recouvrir des réalités diverses et n'ont aucune valeur indicative du fait national* » [18]. Par ailleurs, François FONTAN adjoint à ces éléments les caractères raciaux et biologiques, dans une moindre mesure.

18 François FONTAN, in op. cit., p. 19.

En premier lieu, la nation est dépositaire d'une culture spécifique. Mais que faut-il entendre par ce terme ? On peut toujours tenter de dresser la liste des principaux éléments participant d'une culture lato sensu. Ce sont « *un ensemble de connaissances, de techniques, d'idées, de productions littéraires et artistiques, ainsi qu'une certaine organisation des rapports entre classes, entre sexes, et entre générations* » [19]. Mais chacun de ces éléments peut-il réellement rendre compte d'une particularité nationale ? Il est possible, et même courant, de trouver chez des ethnies extrêmement éloignées par la branche ou la famille, tout autant que par la distance dans l'espace, des caractéristiques semblables. Parce que certains traits sont constitutifs de l'espèce humaine dans son ensemble, on ne peut les réduire à la dimension de caractères nationaux (par exemple, la suprématie de la famille patriarcale de type autoritaire dans la plupart des sociétés humaines). De plus, les nations sont en contact perpétuel, elles s'enrichissent, s'empruntent des éléments, se fécondent mutuellement : la cuisine grecque contemporaine n'est qu'un avatar de la cuisine turque, les grands courants de la littérature européenne ont traversé les pays et engendré des formes de sensibilité littéraire commune, l'art néoclassique occidental n'est qu'un remodelé simplifié de l'architecture gréco-latine, etc.

Tout au plus faudrait-il conférer au mot « culture » le sens très large de civilisation, selon l'acception que la langue allemande donne au vocable « Kultur ». Néanmoins, la notion de civilisation n'a pas de signification vraiment précise, elle est polysémique et peu opératoire.

La nation possède ensuite une vie économique collective. Mais mis à part quelques sociétés lignagères vivant en économie autarcique, l'économie a pris, depuis fort longtemps déjà, une dimension inter-nationale. L'essentiel des échanges de biens matériels, de ressources énergétiques, de techniques de production et de commercialisation reste d'ordre planétaire. En raison de la collectivité territoriale et culturelle que forme une nation, « *il est seulement exact de dire que la nation tend à constituer une unité économique cohérente* » [20].

Cette « unité » économique très relative peut être basée, par exemple, sur l'exploitation dominante d'un certain produit. Les nations amérindiennes d'Amérique centrale ont construit leur économie sur la culture de certaines plantes, en particulier le maïs et le cacao. Pourtant, qui croira que le trait

19 François FONTAN, in op. cit., p. 19.

20 François FONTAN, in op. cit., p. 20.

fondamental qu'est la monoculture du maïs suffirait à définir un Aztèque ou un Zapotèque ?

La nation est ensuite supposée détenir un appareil étatique organisé et complexifié. C'est faux, car il n'y a pas là de relation de cause à effet. Si une ethnie cherche toujours, plus ou moins vite, plus ou moins consciemment, à se réaliser en unité politique stable, elle n'y parvient pas toujours. D'autre part, la structure étatique n'est pas le fait de toutes les sociétés, elle ne constitue point un prototype universel d'organisation politique et sociale. Beaucoup d'ethnies conservent encore une structure segmentaire (notamment en Amazonie ou dans l'Océan Pacifique, et même dans des régions d'Afrique équatoriale), d'autres font graviter leur organisation sociale autour d'un pouvoir de type magico-religieux (cf. le rôle mystique du shaman chez les ethnies sibériennes), d'autres encore confèrent l'autorité suprême à un personnage sacré représentant le centre de la spiritualité collective et disposant de nombreux privilèges économiques et sexuels (dans le cas de la « chefferie » africaine, par exemple) ; certaines communautés, enfin, jouent sur la collectivité tribale ou la communauté de sang qui lie les individus à un groupe familial, une lignée ancestrale commune : c'est la base de la « djàmàyr̀ya » libyenne, que nous traduisons improprement par « république » en français, mot désignant un type d'organisation des institutions qui n'a que fort peu de choses à voir avec la structure précédemment évoquée.

En fait, ce que nous appelons État ou structure étatique est le produit direct de l'évolution économique-politique interne à la société de type occidental et capitaliste. C'est pourquoi *« il existe des États nationaux et des États uniquement de classe. Un État est toujours l'expression des intérêts d'une ou de plusieurs classes (ou d'une fraction de classe) d'une certaine nation. Mais il est également, ou n'est pas, l'expression de la conscience qu'a un peuple d'appartenir à une communauté culturelle et l'expression des intérêts de ce peuple vis-à-vis des autres peuples »* [21].

Reste l'idée de conscience ethnique, ou conscience « nationale ». C'est une notion extrêmement floue, qui résulte directement d'une combinaison de facteurs et dont l'amplitude varie selon que prédomine tel ou tel facteur. FONTAN affirme que *« cette conscience nationale peut être plus ou moins développée, aller d'un subconscient collectif à une véritable conscience ethnique pleinement développée, d'une part en raison de causes extérieures (invasions, assimilations), d'autre part selon l'intensité des rapports*

21 François FONTAN, in op. cit., p. 21.

économiques et culturels à l'intérieur de la nation, enfin selon des influences de classe » [22].

Le degré de conscience ethnique est donc une variable interdépendante des contingences historiques, économiques, politiques et culturelles. Sur le plan linguistique pur, il est également lié, lorsque l'idiome n'a pas subi de travail d'unification (l'unification d'une langue nationale est toujours le fait de modifications, de sélections et de systématisations apportées à un ensemble de dialectes apparentés, travail effectué par un petit groupe d'intellectuels nationaux), au degré d'apparement ou de diversification des dialectes, formes régionales d'une langue, souvent parlés et accessoirement écrits.

Si nous récapitulons les divers caractères secondaires de la nation donnés et analysés par François FONTAN, nous constatons que tous sont à la fois nécessaires et soumis à la pure contingence historique au sens large. Ils contribuent à l'identification d'une ethnie ou d'un groupe d'ethnies, et cependant leur somme ou leur présence considérée isolément ne suffit pas à définir la nation de façon totalisante, car les exceptions au postulat de l'omniprésence de chacun des éléments sont innombrables, et les cas de figures multiples. Le dernier élément qui peut servir d'indice fiable, en ultime recours, reste la langue. Quel que soit le degré de développement et d'identification ethniques, la langue rend compte de l'ensemble des autres éléments : elle véhicule la représentation signifiante des schémas culturels autochtones, elle reproduit un certain nombre de rapports économiques particuliers au groupe, elle transcrit à travers des idées-sons la forme de structuration politique et sociale qui est le propre du groupe, et elle exprime enfin un degré plus ou moins conscient de communauté historique.

Par conséquent, ainsi que le conçoit FONTAN, la langue est bien le seul critère synthétique de la nation. Il n'y en a pas d'autres, puisque les autres caractéristiques sont influencées ou influencent à leur tour, mais ne synthétisent pas.

Donc, tant que la langue se maintient vivante dans le processus historique, la nation existe toujours. *« Les actions impérialistes, les variantes locales ou régionales des événements historiques, apportent certes des atteintes plus ou moins profondes à l'homogénéité nationale, mais demeurent secondaires tant qu'elles n'ont pas changé radicalement le caractère linguistique et racial de la population considérée. Les multiples et*

22 François FONTAN, in op. cit., p. 21.

contradictoires accidents historiques ne peuvent servir de critère distinctif de la nationalité » [23].

A titre de dernier exemple, pour illustrer l’assertion de FONTAN, considérons le cas de la nation grecque. Constantinople est prise par les Ottomans en 1453, l’Empire byzantin s’effondre. Pendant près de quatre siècles à compter de cette date, les Grecs vont subir le joug très dur de l’occupation turque. Spoliés de leur terre, vivant leur croyance orthodoxe dans la clandestinité, traités comme du bétail, les Grecs vont se rassembler autour de leur langue ethnique et mener une longue résistance sous forme de guérilla et d’escarmouches. Lorsque la Grèce retrouve son indépendance au cours du XIX^{ème} siècle, la langue s’est chargée inévitablement de nombreux mots turcs, mais les structures grammaticales de la langue et la majeure partie du vocabulaire ont résisté. La nation grecque a conservé sa langue, elle n’a pas été assimilée ou détruite. Donc, de facto, elle n’a jamais cessé d’exister pendant la période ottomane. Après l’indépendance, un rapide dépoussiérage de l’idiome hellène réalisé par des lettrés a permis de « déturquiser » le grec altéré et d’y réinjecter des vocables du grec classique ou byzantin. En sauvant sa langue, la nation grecque a donc assuré la sauvegarde de son ethnie.

Qu’en est-il maintenant de la question de la validité du discours nationaliste « classique » ou « marxisant » ?

B) La critique des conceptions subjective, raciste/fasciste ou marxiste de la nation

Après avoir essayé de montrer que la seule conception objective de la nation est celle qui prend en considération première le critère ethno-linguistique, François FONTAN va formuler une critique véhémente à l’égard des principales théories nationalistes qui ont précédé la sienne dans le temps, en les considérant, soit comme des discours pseudo-scientifiques et vaguement idéalistes, soit comme des ratiocinations erronées ou dangereuses visant à justifier un projet étatiste, soit enfin comme des analyses prenant en compte trop d’éléments secondaires et pêchant par leur excès paradoxal de précision. Le premier type de critique est développé à l’encontre de la conception subjectiviste, « volontariste » ou « spiritualiste » de la nation issue de la philosophie libérale bourgeoise. Le second type de critique, contre les théories statocratiques, fascistes ou raciste du fait national. Le troisième type, enfin, vis-à-vis du premier essai de définition prétendue scientifique de la nation, la définition marxiste de Joseph STALINE.

23 François FONTAN, in op. cit., p. 22.

Tout d'abord, pourquoi la théorie subjectiviste ou volontariste de la nation n'est elle pas valide ? Celle-ci considère la nation comme un principe spirituel né de la volonté commune de vivre ensemble des membres du groupe national. Sa meilleure expression se trouve dans les affirmations d'Ernest RENAN, qui déclare dans un commentaire de 1887 : « *l'histoire humaine diffère essentiellement de la zoologie... (donc) la langue incite à se réunir, elle n'y force pas... La religion dont à l'origine le groupe social tenait son existence est devenue chose individuelle... La terre forme le substratum, le champ de lutte et du travail, l'homme fournit l'âme... (mais) La nation est une âme...L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie* » [24]. Cette approche de la nation entend faire le lien entre la détention commune d'un legs historique et le désir d'édifier un avenir commun.

Pour François FONTAN, cette conception ne tient pas. Elle considère des caractères essentiels ou secondaires de la nation (langue, terre, religion ou conception du monde...) comme des critères négligeables, et privilégie une hypothétique « volonté » de vivre et de construire le fait national. L'hypostase de la volonté humaine en tant que fondement de la nation est une ineptie pré ou para-scientifique, dans la mesure où cette volonté ne semble déterminée par rien du tout. La conscience ethnique, en réalité, n'est pas constituée ex nihilo. Elle est tributaire du degré de développement de la langue nationale, de sa plus ou moins grande unité, et de tous les rapports au monde qu'elle synthétise. De plus, l'histoire nous montre que de grandes « nations » ne se sont pas constituées sur la base de la volonté générale, mais à la suite d'un processus de construction politique. Ce n'est pas un désir commun de vivre ensemble qui a poussé spontanément et comme par miracle les Bretons, les Occitans, les Alsaciens, les Corses ou les Français à bâtir une nation unique et immuable. La « nation » française officielle que nous connaissons aujourd'hui n'est qu'un artefact politique, un produit de la domination de l'ethnie française sur d'autres ethnies périphériques qu'elle s'est progressivement annexées. L'ensemble « national » français actuel a d'abord été conforté par la monarchie d'ancien régime, puis à partir de la Révolution de 1789, par deux siècles de jacobinisme centraliste qui a écrasé les langues et les cultures ethniques des nations conquises ou attribuées à l'État français. Le caractère « national français » qui s'est répandu chez les ethnies autochtones n'est que le pur produit d'une

24 Ernest RENAN, in « Discours et conférences », éditions Calmann-Levy, Paris, 1887.

aliénation méthodique des indigènes (par la socialisation scolaire, puis militaire, et l'assimilation).

L'exemple concret de l'édification de la France, produit artificiel de la volonté de l'État, suffit, parmi bien d'autres cas similaires, à démontrer le caractère naïf et simpliste de la définition subjective de la nation.

Un deuxième ensemble de conceptions nationalistes identifie la nation à la structure totalisante de l'État. Ce sont les théories de type fasciste ou national-socialiste, dont l'explication diffère cependant sur bien des points.

La justification fasciste du fait national masque mal, en réalité, la vision statolatré du politique exprimée dans les textes et dans les faits. Le fascisme est plus qu'un faux nationalisme, c'est une adulation excessive de la structure étatique formulée dans le cadre d'un vague élan mystique, ou de ce qui prétend être une mystique de la nation et de l'État.

Le fascisme, non seulement ne donne aucune formulation objective de la nation, mais il assimile la nation à l'État, conçu comme une entité « éthique » qui engendre, à son tour, la consolidation de la conscience nationale par l'affirmation de sa volonté de puissance. Sur de nombreux points, on voit que Benito MUSSOLINI (1883-1945) a été influencé par la conception nietzschéenne de la volonté de puissance, mais il en a donné une expression dévoyée et abâtardie, d'autant plus que l'idée d'une totalisation de l'ensemble social par son incarnation dans l'État est l'antithèse même de la vision que NIETZSCHE (1844-1900) a de l'État. Il suffit d'écouter les propos du Duce pour s'en rendre compte :

« Le fascisme est opposé à la démocratie qui assimile le peuple au plus grand nombre d'individus et le rabaisse à ce niveau. Il est cependant la forme la plus pure de la démocratie. Du moins, si le peuple est conçu, ainsi qu'il doit l'être, sous l'aspect qualitatif et non quantitatif, s'il signifie l'idée la plus puissante parce que la plus morale, la plus cohérente, la plus vraie qui s'incarne dans le peuple comme conscience et volonté d'un petit nombre ou même d'un seul, tel un idéal qui tend à se réaliser dans la conscience et dans la volonté de tous. De tous ceux qui, en vertu de la nature ou de l'histoire, forment ethniquement une nation et suivent la même ligne de développement et de formation spirituelle, comme une seule conscience et une seule volonté. Il ne s'agit ni de race, ni d'une région géographique déterminée, mais d'un groupement qui se perpétue historiquement, d'une multitude unifiée par une idée qui est une volonté d'existence et de puissance : idée que nous appelons aussi conscience de soi, ou personnalité.

Cette personnalité supérieure s'identifie avec la nation en tant qu'État. Ce n'est pas la nation qui crée l'État... Au contraire, la nation est créée par l'État,

qui donne au peuple, conscient de sa propre unité morale, une volonté, et par conséquent une existence effective. Le droit d'une nation à l'indépendance n'est pas fondé sur la conscience littéraire et idéale de sa propre existence, et moins encore sur une situation de fait plus ou moins inconsciente et inerte, mais sur une conscience active, sur une volonté politique agissante et prête à démontrer son droit : c'est-à-dire sur une sorte d'État « in fieri ». L'État, en tant que volonté éthique universelle, crée le droit.

La nation, en tant qu'État, est une réalité éthique, qui existe et vit dans la mesure où elle se développe. Pour elle, s'arrêter, c'est mourir » [25].

Dans une perspective ethniste, nous pouvons constater que cette longue définition éthique de la nation sublimée dans l'État procède de l'amalgame entre diverses composantes : on y retrouve des traces de la conception subjectiviste de la nation (conçue comme un ensemble d'individus animés d'un « principe moral ») agrémentée du postulat selon lequel l'État créerait la conscience nationale, ce qui est faux puisque, selon FONTAN, la conscience ethnique se développe par paliers et peut dépendre de l'influence et de la combinaison de facteurs diffus (degré d'unité ethnique, possibilité d'assimilation ou d'aliénation, etc...). MUSSOLINI ne tient aucun compte de la réalité ethno-linguistique des peuples, il pose la nation comme un principe à édifier sous l'impulsion éthique de l'État. En fin, l'intégration de la notion de « puissance », de « volonté agissante » montre en fait où le Duce veut en venir : seules les nations capables de faire preuve de leur force sous l'égide de leur conscience étatique ont le droit de survivre. Les autres groupes nationaux doivent se soumettre ou disparaître. En bref, sous couvert d'une exaltation de l'État-nation comme volonté d'affirmation d'une « personnalité » nationale, le nationalisme fasciste est très pernicieux puisqu'il peut servir de justification morale à l'impérialisme.

La dimension statolatère du national-fascisme peut également s'expliquer par sa constatation du fait que seules les nations qui ont su se doter d'un appareil étatique structuré et puissant ont réussi à s'imposer dans l'histoire. C'est pourquoi, pour les fascistes, il convient de renforcer le rôle de l'État, afin de permettre à la nation de survivre en tant que nation libre. MUSSOLINI ne l'a-t-il pas lui-même souligné en 1924 ? « *Nous voulons unifier la nation dans l'État souverain, qui est au-dessus de tous et peut être contre tous, parce qu'il représente la continuité morale de la nation dans l'histoire. Sans l'État, la*

25 Benito MUSSOLINI, in « La doctrine du fascisme », traduction française, pp. 17-18, Vallecchi editore, Florence (Italie), 1935.

nation n'existe pas ; il n'y a que des agrégats humains, susceptibles de toutes les désintégrations que l'histoire peut leur infliger » [26].

La conception que le national-socialisme propose de la nation est encore plus dangereuse que la théorie fasciste. D'une part, parce qu'elle affirme elle aussi la nécessité de renforcer le pouvoir de l'État et ses moyens de contrôle des individus et des groupes, garantie de l'unité et de l'intégrité nationales (cette idée est sans doute empruntée au fascisme italien). D'autre part, et c'est là son caractère non seulement fallacieux, mais pervers, le national-socialisme se double d'un racisme hautement affirmé et posé comme principe nécessaire à la préservation et à l'identité de la nation. En outre, il substitue à tout essai de définition claire de la nation la vague notion mystico-raciste du « Volk » (le peuple), composé flou de communauté de sang, de langue et d'élan vital. En fait, le « Volk » et le postulat de la sauvegarde de sa pureté ne sont que des prétextes simplistes destinés à justifier l'élimination progressive de tout ce qui ne se rattache pas à la branche ethnique germanique, hâtivement et faussement assimilée à une pseudo-race « aryenne » auquel appartient la mission de gouverner le monde. Le pseudo-nationalisme allemand n'est que le masque de la volonté expansionniste allemande, justifiée par la prétendue existence de son « Lebensraum » perdu en Europe de l'est, espace vital que l'Allemagne se devait de récupérer en éliminant les Juifs et les Slaves, races inférieures avec lesquelles tout métissage risquait de corrompre la belle « pureté » de la « race des seigneurs ». FONTAN estime que le national-socialisme est dangereux surtout en ce sens qu'il véhicule une perversion mystique du concept d'ethnie, puisque l'ethnie y est assimilée à la branche ethnique, branche ethnique elle-même posée comme une race spécifique. Or, la race n'a qu'une valeur indicative de certains traits psycho-physiologiques dont on ne peut sentir l'importance qu'à travers la langue que parle tel ou tel composé racial. De là, on ne peut scientifiquement tirer aucune conclusion quant à la supériorité d'une race sur une autre : *« Les nations ne correspondent à peu près jamais à des races pures, mais elles forment des composés raciaux relativement stables. Par race, on ne doit pas entendre uniquement l'ensemble des caractères anatomiques des individus, mais plus encore leurs caractères biochimiques, c'est-à-dire la composition de leur sang et de leurs humeurs » [27].*

En dernier lieu, FONTAN n'admet pas la définition de la nation qu'en donnent les marxistes classiques. Nous savons que FONTAN s'était déjà insurgé contre le pur économisme marxiste et la réduction de l'histoire à la

26 Benito MUSSOLINI, in op. cit., p. 65 (renvoi au discours intitulé « Al Consiglio nazionale del Partito fascista », 7 août 1924).

27 François FONTAN, in « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste », p. 17.

simple et unique lutte des classes socio-économiques. Les disciples de MARX et d'ENGELS avaient tout bonnement ignoré le fait national, minimisé au profit de la grande lutte internationale du prolétariat en marche. Pourtant, les marxistes se sont heurtés au problème des nationalités, problème qui existait de facto et auquel ils se devaient d'apporter au moins un élément de réponse. La tentative marxiste la plus poussée quant à formuler la nation de façon scientifique est celle de Joseph Dzugasvilij STALINE (1879-1953), dans un texte qu'il a, en fait, rédigé en collaboration avec LENINE (1870-1924), texte datant de 1913 et intitulé « Le marxisme et la question nationale ».

La définition stalinienne de la nation est complexe ; elle essaie de récapituler tous les traits distinctifs de la nation et en dénombre cinq. Mais son contenu, paradoxalement, est trop précis et la combinaison nécessaire de tous les éléments affirmée de façon si catégorique que la définition devient un carcan trop rigide d'indices tous impératifs, et non explicatifs :

« La nation est une communauté humaine, stable, historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique qui se traduit dans une communauté de culture... Seule, la présence de tous les indices pris ensemble nous donne une nation » [28].

On retrouve dans cette formulation stalinienne tous les éléments que l'on rencontre dans les approches les plus classiques de la nation : l'idée de communauté historique, la présence de la langue commune, l'unité économique, la possession d'un sol et la conscience nationale. En ce sens, elle n'innove en rien, puisqu'elle se contente de dresser une liste d'éléments interdépendants. Mais là où STALINE pêche par excès, c'est lorsqu'il affirme que l'absence d'un seul indice suffit à briser l'existence effective du fait national, et que seule la réunion complète des indices permet d'affirmer la réalité objective d'une nation. L'ethnisme peut récuser toutes ces suppositions :

La communauté historique n'est pas un indice susceptible de justifier la présence d'une nation. Une nation vaincue à la suite d'une guerre ou d'une invasion va se trouver incorporée à une communauté historique qui n'est pas la sienne, dans laquelle le vainqueur va tenter de l'intégrer par un processus d'assimilation. Pour de pures contingences politiques, des nations ont été divisées et intégrées à des communautés différentes. Les exemples historiques abondent : les Catalans du sud ont été soumis au joug de la « communauté

28 Joseph STALINE, in « Le marxisme et la question nationale », 1913, publié en France par les Éditions Sociales dans « Œuvres complètes », 1953-1955. Pour la présente référence, Textes de Joseph Staline, tome1, pp. 94-95, Éditions Sociales, coll. « Essentiel », Paris, 1983.

historique » espagnole, les Catalans du nord à celle de la France. Que dire de la Corée du nord et de la Corée du sud, de la Pologne pendant des décennies, de l'Allemagne actuelle, de la minorité hongroise de Sicilie en Roumanie, des deux Viêtnam, du Kurdistan, de l'Arménie, des Albanais du Kosovo ou d'Épire ?

La communauté économique est un postulat infondé : pendant des siècles, durant l'antiquité, chaque cité grecque préférait commercer avec des partenaires différents ; les Marseillais avec les Celtes et les Scandinaves par l'intermédiaire des Germains, les Grecs d'Ionie avec l'Orient, les Grecs du continent entre cités hellènes, les Macédoniens avec les Thraces et les Illyriens. Or, cette disparité a-t-elle nui, à un moment quelconque, à l'unité de l'ethnie grecque ?

Quant au caractère « national », il est soumis à certaines variables aléatoires mentionnées précédemment (niveau d'unité interne de la langue, plus ou moins grande structuration en entité politique autonome, degré de développement culturel et de complexification de l'organisation socio-économique, etc.) et l'on peut difficilement le saisir sans la langue. C'est aussi parce que l'ethnopsychologie est encore une science trop imprécise pour donner au chercheur des outils conceptuels vraiment opératoires et fiables.

Seule demeure la communauté linguistique, dont les limites territoriales peuvent être définies sur la base de l'indice linguistique. C'est là le seul critère opératoire, donnant la possibilité de constater objectivement sur le terrain l'existence d'une langue parlée, donc d'une nation. Les cinq critères impératifs de la nation selon STALINE ne coïncident que très peu dans l'histoire, et uniquement chez les ethnies dominantes.

Ainsi est prise en compte, dans l'analyse fontanienne, la donnée ethnique comme fondement d'un nationalisme objectif qui ne peut et ne doit s'exprimer qu'en tenant pour fondamental le critère ethno-linguistique.

Il s'agit alors de voir comment s'établissent les rapports inter-ethniques, quelle est leur nature et quelles solutions proposer pour mettre fin aux diverses situations d'oppression nationale.

Deuxième partie : **LES RAPPORTS INTER-ETHNIQUES** **ET LA SOLUTION INTERNATIONALISTE**

« Cette époque, qui est celle de la démystification universelle et de la prise de conscience par les hommes des réalités fondamentales de leur existence, est celle, en particulier, de la prise de conscience nationale... Beaucoup plus encore que le XIX^{ème} siècle, le XX^{ème} est le siècle des nations.

Une question se pose cependant : lorsque les rapports de force entre nations auront été supprimés, lorsque les échanges pacifiques de tous ordres se seront développés, lorsque la société sans classe sera établie, se réalisera-t-il ou non une fusion progressive des langues et des nations ?

...On doit dire qu'aucun fait ne va, pour le moment, dans ce sens. Il paraît très probable que les faits géographiques et raciaux ne seront jamais bouleversés et uniformisés à un tel point que soit possible et désirable cette mondialisation. Alors que les émigrations de masses tendent à disparaître, alors que la culture nationale s'intensifie au sein de chaque peuple, alors que l'attachement à la langue maternelle se trouve renforcé par une vie culturelle et un sentiment national plus intenses, on ne voit pas comment une telle fusion pourrait se réaliser... si ce n'est par un gigantesque impérialisme » [29].

Ainsi que le souligne François FONTAN, le XIX^{ème} siècle a vu s'amorcer et se développer un vaste mouvement planétaire de revendications du droit à la nationalité : les premiers grands empires coloniaux (espagnol et portugais, principalement) se sont décomposés, cédant la place à de nouvelles unités politiques plus restreintes (comme les États d'Amérique Centrale et d'Amérique Latine). Au même moment, en Europe même, des nations divisées en microstructures politiques dépassées ont manifesté un vaste élan d'unification : l'Allemagne de Guillaume II et Bismarck, l'Italie de Garibaldi et de Cavour. Après la guerre de 1914-1918, l'éclatement de l'Autriche-Hongrie des Habsbourgs a vu la naissance des principales nations d'Europe centrale, le développement de leurs langues respectives et le renforcement des unités nationales. Un peu avant, le déclin progressif de l'empire Ottoman avait entraîné la libération politique et nationale des ethnies des Balkans, permettant à la Grèce, l'Albanie, la Bulgarie et la Roumanie de voir le jour ou de retrouver une indépendance perdue.

29 François FONTAN, in « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste », pp. 26-28.

AU XX^{ème} siècle, le mouvement général s'est poursuivi et amplifié, caractérisé entre autres par l'effondrement des Empires coloniaux anglais et français, et l'émergence d'un grand nombre de nouveaux États nationaux ou multi-nationaux, dans le Tiers-Monde (en Afrique et en Asie, en particulier). En Europe occidentale, la tentative hitlérienne de constitution d'un empire pangermanique a mis le monde à feu et à sang et s'est soldée par un cuisant désastre. De nos jours, enfin, à la lumière des événements récents, nous voyons que le dernier grand empire encore existant, l'Empire russe (dissimulé sous le masque de l'U.R.S.S), craque de tous côtés et ne va pas tarder à déboucher, pour reprendre le mot d'Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, sur un « empire éclaté ». FONTAN est certain de son affirmation, le véritable fil conducteur de l'histoire humaine durant ces deux derniers siècles, ce n'est ni sa division en monde capitaliste et monde socialiste, ni son passage général d'une économie traditionnelle à une économie industrielle, et encore moins la lutte entre le principe démocratique et parlementaire, d'une part, et la dictature ou la tyrannie d'autre part. Son soubassement, qui rassemble et synthétise les traits précédents en leur donnant une forme nationale, c'est la révolte des nations contre les empires, l'émergence des ethnies qui demandent à grands cris ou en prenant les armes leur droit à l'unité politique autonome ou à la récupération de leurs « terre irredenti », pour citer la formule italienne adéquate.

Mais alors même que s'écroulent les empires militaires, d'autres formes d'empire se substituent à ceux-ci, tout autant dangereux mais encore plus pernicieux, en raison de leur caractère diffus et de leur absence d'oppression apparente : ce sont les empires économiques et commerciaux, nouvelle forme de guerre entre les ethnies et nouveaux creusets de fusion dissolvante des peuples de la terre. Tel sont les cas des « empires » américain et japonais, et peut-être bientôt européen. C'est dans cette évolution générale de l'histoire humaine que se situe la question des rapports inter-nationaux, qu'il s'agit non de poser dans une simple problématique juridique, mais de cerner dans une approche plus directe et plus globale, la formulation juridique des rapports de domination ou de coopération entre les peuples n'étant qu'un produit théorique de leurs relations effectives. Il faut donc analyser les principes généraux des rapports régissant la vie internationale des ethnies, pour essayer de proposer de nouvelles solutions aux nations opprimées ou exploitées.

La richesse de l'humanité repose en majeure partie sur sa capacité interne à se différencier ; ainsi, « *la différenciation entre nations/ethnies est à la fois naturelle et historique (à notre connaissance) ; il est très difficile et il est nuisible de la supprimer. Mais l'antagonisme entre nations est purement*

historique et parfaitement supprimable » [30]. Que propose donc, dans cet ordre d'idées, l'ethnisme fontanien ?

I LA CONFRONTATION INTERNATIONALE, OU LE RÈGNE DE LA FORCE

Dans la réalité historique universelle, les nations sont en perpétuel état de conflit. C'est une règle qui souffre peu d'exceptions, pour ne pas dire aucune. « *Les rapports entre ethnies ont été jusqu'à présent essentiellement des rapports de force. La tendance générale des ethnies à opprimer, exploiter, dépouiller et détruire les autres nations et l'ensemble des faits en résultant est l'impérialisme (ou colonialisme)* » [31].

Ainsi, depuis l'aube de la division de l'humanité en ethnies (cf. l'analyse fontanienne de la division de l'humanité en races, sous-races, ethnies et sous-ethnies, dans notre première partie), l'impérialisme est le levain fondamental des relations internationales. A priori, on peut se demander pourquoi deux ethnies contiguës, disposant chacune d'un territoire déterminé occupé par ses membres respectifs - territoire qu'elle tente de mettre en valeur pour assurer son autosubsistance -, éprouvent le besoin mutuel de vouloir dominer l'autre, l'ethnie différente par sa langue, sa culture, son mode de vie, son type d'économie. Cette tendance n'est pas liée à un caractère quelconque propre à l'espèce humaine ; en effet, s'il est vrai que l'homme dispose d'une certaine dose d'agressivité à assouvir, comme n'importe quel autre animal, il ne passe pas le plus clair de son temps à se battre. Au sein de toute collectivité, les membres tentent toujours de trouver une solution de compromis, qui satisfasse tout le monde et débarrasse la collectivité, même de façon momentanée, de toute velléité conflictuelle interne ou externe. Si, pour la moindre peccadille, chaque homme devait tuer son voisin, ou l'asservir, ou l'empêcher d'agir, toute vie collective serait depuis longtemps devenue impossible. Les hommes le savent, et ils se comportent en conséquence (la pratique du don et du contre-don, ou « potlatch », que l'on retrouve dans toutes les sociétés humaines, en est une illustration).

De ce fait, « *les luttes entre nations ne sont pas intrinsèquement liées à leur existence. Le fait de la différence de langue, de l'incompréhension ne peut conduire par lui-même et au pis-aller qu'à l'absence de relations et à*

30 François FONTAN, in « Nationalisme, fédéralisme, internationalisme », p. 12.

31 François FONTAN, in « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste », p. 29.

l'indifférence ou à la méfiance ; il en est de même des différences raciales et culturelles. Les conflits entre nations découlent uniquement de causes économiques et de causes psycho-sexuelles » [32]. Telles sont, par exemple, les racines mentales des réactions de « xénophobie » que l'on retrouve chez tous les peuples, et qui ont un caractère « normal », c'est-à-dire général et explicable. La crainte de l'étranger (extraneus, de « ex-terraneus », celui qui vient d'une autre terre), repose sur la base psycho-ethnique d'une incompréhension mutuelle, qui entraîne une défiance vis-à-vis de l'autre et un rejet bilatéral. Chacun se dit : « Celui-là ne me ressemble pas, il n'est pas de « chez moi » ; je préférerais donc le voir chez lui, et moi sur ma terre ». La xénophobie peut se corriger, lorsque chaque membre de deux ethnies opposées apprend à comprendre l'autre. La récupération politique et l'hyper-exaltation du sentiment xénophobe, naturel et explicable, aboutissent à la constitution d'idéologies « racistes », c'est-à-dire à la formulation théorique et systématique de la supériorité supposée d'une ethnie ou d'une race sur une autre. Cette formulation n'est destinée qu'à justifier a priori une entreprise de domination d'un groupe national ou racial sur son ou ses voisins. Aussi, si la xénophobie a des racines psychologiques, le racisme, par contre, est l'affirmation d'une volonté politique. Cette différence est très importante, et il convient de ne pas amalgamer hâtivement xénophobie et racisme, sous peine de ne rien comprendre à la psychologie ethnique et de porter de graves erreurs d'appréciation. Le Grec de l'antiquité se pose comme grec par rapport à l'emploi de sa langue. Mais s'il rejette le Perse, ce n'est pas parce que celui-ci parle persan, car à la limite le Grec s'en moque. C'est parce que le Perse, au travers de sa langue, principalement, exprime une conception du monde, un type de relations inter-individuelles, une stratification socio-politique qui ne conviennent pas au Grec, et qu'il rejette. C'est le refus du despotisme oriental par un citoyen libre et participant de plein droit à l'édification de sa Cité.

Les conflits entre nations sont donc essentiellement des luttes d'ordre économique ou politique. Ils prennent des formes et des caractères observables très différents, que François FONTAN se propose de synthétiser.

A) La structure des relations internationales

Les relations internationales traditionnelles couronnent le règne de la force et de l'exploitation, et traduisent, pour reprendre le mot de Friedrich NIETZSCHE, l'affirmation de « volontés de puissance » (Willen zur Macht).

« Les rapports de force entre nations peuvent se présenter de plusieurs façons :

32 François FONTAN, in op. cit., p. 29.

a) *il peut y avoir génocide physique, c'est-à-dire anéantissement pur et simple d'une nation, accompagné du repeuplement du territoire par les membres de la nation impérialiste. Le génocide physique peut s'opérer par guerres et exécutions, par famines, épidémies et autres maladies provoquées volontairement ou non...*

b) *il peut y avoir substitution de population par poussée démographique et occupation du territoire sans destruction des indigènes, avec ou sans expulsion des indigènes...*

c) *il peut y avoir génocide culturel, c'est-à-dire destruction de la langue et de la culture d'une nation et son remplacement par la langue et la culture du peuple vainqueur au moyen de toutes sortes de pressions étatiques et autres... Il s'agit là du cas d'impérialisme le plus fréquent (N.B. de l'auteur de la présente étude : aujourd'hui, on emploie plus couramment le terme d'ethnocide, pour marquer la différence avec le cas où les nationaux conquis sont physiquement détruits par le conquérant : on peut parler ainsi du génocide juif, du génocide arménien, mais on doit parler de l'ethnocide occitan, de l'ethnocide breton, etc...)*

d) *enfin, l'assimilation peut s'opérer uniquement par pression culturelle, sociale, économique, sans violence directe et sans contrainte étatique...*

En pratique, ces différents procédés, ou du moins certains d'entre eux, sont fréquemment combinés, et l'assimilation vient achever ou contrecarrer l'occupation territoriale ou le génocide physique » [33].

La classification de FONTAN, claire et précise, permet de classer les nations opprimées en fonction d'une typologie vraiment synthétique des modes de conquêtes ethniques. A preuve, les exemples suivants, qui démontrent l'universalité de cette définition (Les listes dressées ci-après ne sont nullement exhaustives, mais seulement indicatives) :

- Nations ayant subi un génocide physique ou une tentative de génocide : les Hébreux (par les Allemands), les Arméniens (par les Turcs), les Tziganes (ethnie du Kashmîr, par les Allemands), les Aborigènes d'Australie (par les Anglais), les ethnies amérindiennes (par les Anglais), les Tasmaniens (par les Anglais), les Guanches des Canaries (par les Espagnols), les ethnies patagones et alakaloufes (par les Espagnols), la fraction languedocienne de l'ethnie occitane (par les Français), les Hutu (par les Tutsi, au Rwanda)..
- Nations subissant ou ayant subi une substitution de population : les Slovénes (dans la région de Trieste, par les Italiens), les Grecs (par les Turcs sur la côte d'Ionie), les Finnois (par les Russes, en Carélie), les Polonais (sur leur frontière orientale, en raison du déplacement vers l'ouest

33 François FONTAN, in op. cit., pp. 29-30

des États nationaux, par les Russes), les Allemands du Sud-Tyrol (par les Italiens, dans la région du Trentin-Haut Adige), les Mongols méridionaux (par les Chinois, en Mongolie intérieure)...

- Nations subissant ou ayant subi un ethnocide : toutes les ethnies de la République française actuelle (Occitans, Bretons, Basques ou Eskualdunak, Catalans, Flamands néerlandais, Allemands d'Alsace et de Moselle, Corses cismontains et ultramontains, ainsi que les fractions d'ethnies africaines des D.O.M. et T.O.M. des Antilles, la Nouvelle-Calédonie - ou Kanaky - de peuplement et de culture canaques), les ethnies de l'État espagnol (Catalans, Basques, Galiciens, sans compter les ethnies d'Amérique phagocytées par l'Espagne castillane), les ethnies d'U.R.S.S. (la constitution fédérative de cet État masquant à peine la russification des peuples annexés : Ukrainiens, ethnies baltes, Arméniens, Turcs et ethnies affiliées, ethnies sibériennes), les ethnies minoritaires de la République d'Italie (soumises à un intense mais inéluctable processus de latinisation ou de toscanisation : les Allemands du Sud-Tyrol (-l'ethnocide s'accompagnant d'une colonisation de peuplement), les Arbëresh- ou Arbërches, Albanais fixés en Italie calabraise depuis l'invasion turque -, les Français de la Vallée d'Aoste - qui commencent à perdre très sérieusement l'usage de leur langue), les Slovènes de la région de Trieste (où l'italianisation touche même les toponymes : Gorizia au lieu de Gorica), les Sardes (qui disposent d'une langue autochtone bien spécifique, et n'ont rien d'italien)...
- Nations subissant ou ayant subi l'assimilation par pression culturelle et économique : les Albanais d'Épire (par les Grecs), les Berbères (par les Arabes, en Afrique maghrébine), les Accadiens (par les Araméens), les Roumains koutso-valaques (par les Grecs, au sud de l'Épire), les Thraces bulgares (par les Grecs, dans le nord-est du pays)...

Les luttes entre nations, entre fractions de nations, entre classes nationales et fractions de classes nationales, peuvent se recouper suivant les cas. Il est à noter - et nous examinerons ce problème plus loin) que « *la forme fédérale de l'État ne garantit nullement contre l'oppression nationale : les États-Unis, par exemple, ne sont, dans toute leur étendue, qu'un gigantesque creuset d'anglicisation, où subsistent des régions colonisées, et où les minorités ethniques occupent les plus bas degrés de la hiérarchie économique* » [34].

De façon effective, la domination d'une ethnie sur une autre s'inscrit dans une double perspective : celle de l'assimilation et celle de l'exploitation. Que recouvrent ces deux notions ?

34 François FONTAN, in op. cit., p. 32.

« L'assimilation, tout le temps qu'elle est en cours, signifie pour le peuple soumis un obstacle majeur à l'acquisition de l'instruction. L'enseignement donné dans une langue étrangère, la réduction de la langue maternelle à l'état de langue non- littéraire, de langue paria et méprisée, empêche le développement des facultés créatrices de l'individu, détruit une condition essentielle de l'épanouissement de l'enfant, et conduit ainsi tout un peuple à une sorte de refoulement et de dépérissement culturel... Lorsque l'assimilation est terminée, il subsiste le fait d'une langue ne correspondant pas au tempérament, à la structure mentale des assimilés. C'est seulement plusieurs générations après la disparition de la langue que l'assimilation, renforcée par le métissage et l'adoption de nouvelles moeurs, sera véritablement achevée et ne sera effectivement plus une oppression » [35].

Avec l'adoption forcée, contraignante et non naturelle, d'une nouvelle langue par l'ethnie dominée en voie d'assimilation, l'autochtone subit un tel bouleversement de ses schémas mentaux, structurés par la langue, qu'il se sent colonisé à l'intérieur de son propre être (Albert MEMMI a écrit de très belles pages sur cette dimension du colonialisme, dans son petit ouvrage « Portrait du colonisé »), il devient étranger à lui-même et à son peuple, il est aliéné (au sens latin, alienus signifiant « étranger »). Il retranspose dans la langue d'emprunt les structures de sa propre langue, d'où un langage « tarabiscoté » qui le rend ridicule par rapport au « bon » langage de l'ethnie dominante. Tel est le cas des Occitans, dont la majeure partie ne parle pas français, en fait, mais « francitan », c'est-à-dire un placage de l'Occitan sur le Français, ce qui se ressent au niveau des structures grammaticales comme au plan du vocabulaire utilisé (« c'est le petit que son père est facteur », « je me suis pensé de prendre l'échelle, mais je me suis estramassé en resquillant sur le troisième barreau »). A cela, difficulté majeure d'expression, vient s'ajouter l'intégration par le colonisé lui-même des stéréotypes forgés par l'ethnie dominante pour le discréditer et le rabaisser : c'est l'image du Marseillais hâbleur et vantard à la sauce Pagnol, du nègre « Banania », du japonais hypocrite et cruel avec sa « lemon face » (face de citron). L'assimilation, essentiellement psychologique et culturelle, est une déstructuration et un concassage méthodique de l'ethnie asservie.

Quant à l'exploitation d'une ethnie par une autre, elle revêt essentiellement la double forme possible de la colonisation ou de l'intégration économique partielle. La colonisation détruit ou déstructure le système social et économique local, pour y substituer des schémas de mise en valeur inadaptés, dans le but unique de satisfaire les besoins vitaux de la métropole. Certaines

35 François FONTAN, in op. cit., p. 33.

ethnies économiquement avancées, comme l'ethnie catalane, ont même parfois été soumises à un processus de domination par une ethnie moins développée, qui fait office de parasite économique-culturel (les Castellans, en Catalogne). Quoiqu'il en soit, « *en général, toute inclusion d'une ethnie au sein d'une unité économique et politique où prédomine une autre ethnie signifie en fait oppression économique, même si cette unité économique-politique est réputée plus évoluée* » [36].

B) L'affirmation idéologique de l'impérialisme et l'illusion cosmopolite

Nous avons vu que les frontières étatiques des « nations » officielles reconnues comme « souveraines » ne correspondent pas, dans la plupart des cas, aux frontières ethno-linguistiques des nations réellement existantes. Les frontières politiques et juridiquement reconnues des « nations » contemporaines sont, en majeure partie, le produit d'un processus historique de colonisation impérialiste. L'analyse du phénomène impérialiste serait fort aisée, si celui-ci se présentait comme tel, c'est-à-dire sous la simple apparence d'un rapport de force momentané entre nations, avec une réduction de ce rapport de force au profit de la nation la plus puissante. Or, ce n'est pas le cas : l'impérialisme, sous ses différentes formes, s'accompagne d'un discours-type destiné à le justifier, il s'accompagne d'une dimension « idéologique ». Il faut donc envisager l'impérialisme, également, sous l'angle de sa formulation discursive. « *Les idéologies n'expriment pas seulement les conditions de vie, les intérêts et la mentalité d'une classe, mais aussi les conditions de vie, les intérêts et la mentalité d'une nation à un certain moment de son histoire. Les idéologies sont des instruments plus ou moins précis, plus ou moins appropriés, dont se servent les nations au cours des luttes avec les autres nations. De ce point de vue, on peut distinguer trois séries d'idéologies : impérialistes, cosmopolites, inter-nationalistes* » [37].

En fonction de cette division qui, en apparence, pourrait paraître quelque peu sommaire, François FONTAN envisage l'idéologie, non par rapport à la question de sa validité interne, de sa valeur intrinsèque, qui importe peu, mais par rapport à sa répercussion effective sur le terrain, c'est-à-dire par rapport à ce qu'elle peut être susceptible de justifier, sur le plan théorique, quant à toute entreprise de domination pratique d'une nation sur une autre, ou d'un groupe de nations sur un autre groupe.

36 François FONTAN, in op. cit., p. 35.

37 François FONTAN, in op. cit., pp. 46-47.

Toute forme d'idéologie est toujours, et partout, arbitraire. C'est là le caractère « normal » de toute idéologie, en ce sens qu'elle a pour mission, sous couvert d'une formulation apparemment détachée de toute contingence et de tout intérêt particuliers, de poser en « norme » universelle ou générale (au sens du grec « norma », ce qui doit être de règle) les valeurs internes propres à un groupe, une nation ou une classe. Il n'y a donc pas d'idéologies « objectivement » justifiables, il n'existe que des idéologies « subjectivement » justifiées.

Cette caractéristique de l'essence même de toute production idéologique se retrouve à toutes les époques de l'histoire humaine, et elle est applicable à l'étude de chaque civilisation, de chaque culture, de chaque nation.

Quelle que soit sa forme externe (doctrine religieuse, conception du droit, discours politique, mais aussi, dans une certaine mesure, l'analyse dite « scientifique »), une idéologie, une « conception du monde », ont pour but de poser en valeur universelle des valeurs relatives produites par une fraction spécifique de l'humanité, d'une nation ou d'une classe. François FONTAN, essayant de dresser un récapitulatif global des formes de l'idéologie, distingue deux grands types fondamentaux d'idéologie « classiques », auxquels s'adscrit un troisième type plus récent dans l'histoire, l'idéologie « inter-nationaliste », qui revêt encore diverses apparences. Les deux premières catégories d'idéologie ont dominé l'histoire de l'humanité et de ses subdivisions nationales depuis l'origine : il s'agit de l'ensemble des doctrines dites « nationalistes » ou « impérialistes », d'une part, et des idéologies nommées « cosmopolites » ou « universalistes », d'autre part. La distinction entre les deux n'est que de pure forme, puisque les deux tendent au même objectif : assurer la puissance d'un groupe et justifier ses entreprises de domination des hommes et des nations.

Les idéologies dites « nationalistes » ou « impérialistes », en règle générale, se rattachent à la définition étatiste ou plus simplement politiste de la nation. Elles ont pour but de justifier l'ensemble des dimensions que peut revêtir la domination d'une nation sur une autre, c'est-à-dire l'emprise politique, l'exploitation économique, l'aliénation linguistique et culturelle, l'assimilation physique (par la colonisation de peuplement jointe à une socialisation forcée), et dans le cas extrême, la destruction physique des nations soumises (génocide). L'impérialisme, partout et toujours, résulte des contradictions économiques inhérentes à l'humanité depuis la nuit des temps, soit entre nations, soit entre classes nationales, soit encore entre classes d'une nation contre classes d'une autre nation. A ce propos, comme le dit FONTAN, n'oublions pas cette caractéristique essentielle de l'histoire humaine, à savoir

que « *la division de l'humanité en ethnies est antérieure à la division du travail, et donc à l'existence des classes* » [38]. Les vestiges de la confrontation ayant effectivement existé entre peuples primitifs ne connaissant pas encore la division rigide des activités de production, découverts par les paléontologues, est là pour le prouver (Dans le sud de la Yougoslavie actuelle, les préhistoriens ont mis à jour, il y a maintenant une quinzaine d'années, les restes importants d'une véritable bataille rangée entre humains de type cro-magnôïde et humains de type néandertalien. Les squelettes respectifs, ainsi que la différence dans la conception des armes utilisées, a été clairement établie. Or, à cette époque, Néandertaliens et Cro-magnons ne connaissaient pas encore la division sociale du travail, puisque celle-ci s'est véritablement développée à partir de la sédentarisation des tribus et la croissance de l'agriculture. On peut dire aujourd'hui, à la lumière des études préhistoriques et protohistoriques, que la division sociale du travail n'a pris forme qu'entre la fin du néolithique tardif et le début de l'âge du bronze. L'exemple de cette découverte de guerre préhistorique ne vient que conforter le raisonnement de FONTAN. Ici, nous avons affaire à deux groupes raciaux, ou pré-raciaux, de l'espèce humaine, tous deux chasseurs-cueilleurs, qui se sont disputés, vraisemblablement, la possession d'une zone giboyeuse. Ce qui prouve bien que les confrontations inter-ethniques résultent de causes essentiellement socio-économiques, et non ethniques à proprement parler. Jusqu'à l'extinction totale de la proto-race néandertalienne, groupe plus ancien donc moins bien adapté à l'évolution, Cro-Magnons et Néandertaliens ont vécu en bons termes, puisque ces deux types d'hommes, qui ont existé de façon contemporaine pendant une partie de leur histoire respective, ont été retrouvés en maints endroits dans les mêmes couches géologiques par les paléontologues, sans que l'on mette à jour pour cela des traces matérielles de conflits. La guerre a donc bien, à l'origine et par la suite, une base socio-économique, et non ethnique, ou « nationale »).

Il existe donc des idéologies « impérialistes » ou hyper-nationalistes, dont le but est de justifier, sur un plan religieux ou politique, le désir qu'une nation a de « commander » (en latin, *imperare*, d'où le terme « impérialisme ») à une autre. FONTAN en dresse une liste indicative, dans laquelle il range en premier lieu le judaïsme. L'exemple du judaïsme est à la fois pénétrant et très paradoxal, puisque nous avons là le cas du justificatif idéologique d'une nation de type « impérialiste » (« Prends ces peuples que Yahvé te donne » disent les textes hébraïques ; ailleurs, on trouve : « Tous ces peuples que Yahvé te livrera, tu les anéantiras sans avoir pour eux le moindre regard de compassion » - Moïse, V^{ème} Livre) qui a perdu son territoire à l'issue de l'implantation d'un

38 François FONTAN, in op. cit., p. 14.

autre impérialisme, l'impérialisme romain (sans compter l'impérialisme arabe, qui lui a succédé).

« *Le judaïsme, expression culturelle de la nation hébraïque, a joué un rôle capital dans la survie de cette nation, au cours de deux millénaires, tandis que l'on voit son influence diminuer fortement au sein même du peuple israélien, à mesure que s'est affirmé un nationalisme plus réaliste, moins mythique* » [39]. Le judaïsme, conception non seulement religieuse, mais sociale et politique, n'est avant tout qu'un grand discours hyper-nationaliste et impérialiste hébreu.

Les autres grandes doctrines impérialistes procèdent de façon identique à la formulation judaïque de l'impérialisme hébreu. L'impérialisme fait toujours référence à une vision « sublimée » ou « transcendante » de la nation, à une extrapolation particulariste de l'esprit national affirmé comme signifiant universel. Tel est le cas du judaïsme, avec sa notion de « peuple élu », de l'impérialisme romain, avec sa glorification de la « *Maiestas Populi Romani* » (La suprême grandeur du peuple romain), du national-socialisme allemand, avec sa défense de la « race des seigneurs », du fascisme, avec son désir illusoire de retrouver la « *grandezza degli antenati romani* » (la grandeur des ancêtres romains), l'impérialisme national de type royaliste ou impérial (l'Autriche des Habsbourg, avec sa devise « *Austria Est Imperare Orbi Universo* », Il importe à l'Autriche de Commander à l'Univers). Se classent également dans cette catégorie d'autres doctrines comme le shintoïsme japonais, le maurrassisme français, etc.

La plupart du temps, les doctrines impérialistes ont pour but inavoué de justifier toute entreprise militaire qu'une nation met en branle afin de déporter sur le ou les voisins immédiats ses propres problèmes de survie interne. Souvenons-nous de l'exemple récent de la guerre entre l'Iran et l'Irak, qui en est une illustration flagrante : « *les doctrines et les mentalités impérialistes sont utilisées par les classes dominantes pour masquer l'existence des problèmes intérieurs de la nation (c'est-à-dire essentiellement les problèmes de classes), pour rejeter sur l'étranger la responsabilité des maux internes de la nation, et pour éviter, grâce à la guerre, la révolution qui les renverserait* » [40].

L'impérialisme est, à la limite, compréhensible (mais non justifiable), lorsqu'il exprime la revendication exacerbée d'une nation en mal d'existence effective, en raison des vicissitudes historiques. A ce moment-là, il lui sert d'élan qui galvanise la résistance nationale. Tel est le cas, sous sa double image

39 François FONTAN, in op. cit., p. 47.

40 François FONTAN, in op. cit., p. 47.

en miroir, à la fois du nationalisme israélien (qui cherche à récupérer ses terres occupées par l'envahisseur arabe) et du discours palestinien (une partie de la grande nation arabe qui n'accepte pas de devoir soudain quitter des terres qu'elle occupe depuis des siècles). L'étude des discours impérialistes ne peut clairement s'effectuer que sur la base d'une approche ethniste de l'histoire des peuples, approche qui posera d'emblée la question suivante : qui était là le premier sur cette terre ou sur cette portion de terre ? L'ethniste répondra, dans le cas précédent : c'est l'hébreu, puisque la Palestine était originellement de peuplement hébreu. Mais il affirmera également : cela ne justifie en rien les exactions auxquelles est soumis le peuple palestinien, car le problème doit être réglé en fait conjointement entre les populations juives et arabes. Il faut que la nation arabe, qui dispose de vastes terres quasi inoccupées, accorde un territoire de remplacement (territoire substitutif) aux Palestiniens.

« D'autres idéologies se donnent comme universelles et le sont effectivement par de nombreux aspects ; mais, de plus, elles refusent de tenir compte de l'existence des nations ou de donner à ce fait son importance réelle. Elles reposent, au moins en partie, sur l'illusion d'un homme idéal partout identique à lui-même, au lieu de partir d'une étude sans a priori philosophiques de ce que sont les hommes réels...

On peut appeler ces idéologies mondialistes ou cosmopolites. Telles sont des religions comme le christianisme ou islamisme, des doctrines comme le libéralisme et le démocratisme, le fédéralisme, le pacifisme naïf, l'anarchisme, le marxisme. La plupart d'entre elles visent ouvertement ou obscurément à la constitution d'un État mondial qui (étant donné la persistance inévitable des différences ethno-géographiques et la persistance, pour une assez longue période, des tendances impérialistes) ne pourrait être en fait que la domination hypocrite et voilée d'une nation ou de quelques nations sur le reste de l'humanité » [41].

Selon François FONTAN, la deuxième grande catégorie de discours idéologiques, les discours exprimant un idéal « cosmopolite », constituent à la fois une illusion, une malfaçon et une hypocrisie évidentes. Dans l'histoire effective, les idéologies de type « universaliste » ou « cosmopolite » ont servi de justificatif à de nombreuses entreprises de conquête impérialiste, y compris celles qui se référaient à un idéal de paix, de communauté pacifique et d'harmonie générale. Ainsi, « c'est pour « révéler la vraie foi » que les Conquistadors espagnols ont massacré, pillé, esclavagisé les Amérindiens. C'est pour imposer la « loi du Prophète » que les Arabes ont conquis et mis sous le joug de nombreuses nations d'Asie, d'Afrique et des Balkans. C'est

41 François FONTAN, in op. cit., pp. 48-49.

pour anéantir « l'hérésie » que les Français papistes ont conquis l'Occitanie, brûlé ses villes et leurs habitants, tué sa civilisation » [42].

Les idéologies « cosmopolites » sont extrêmement dangereuses. Sous leur couvert, des fractions de l'humanité, ou des fractions de fractions (les classes), les ont utilisées comme adjuvant spirituel au colonialisme le plus éhonté. Tous les propos cosmopolites ne sont dans l'histoire, selon le propre mot de FONTAN, que des »nuages de fumée ». Même le marxisme, qui se pose comme le parangon de la libération humaine, est un cosmopolitisme apparemment dissolvant, qui sert en fait à masquer des entreprises de domination nationale. Le peuple russe, « frère aîné dans le socialisme », suivant l'expression consacrée, a-t-il fait autre chose dans l'histoire récente que de chercher à écraser les tentatives d'émancipation de ses « petits frères » hongrois, tchèques ou afghans ? Et est-ce par pur hasard, par pure nécessité économique, ou par mauvaise tenue des cahiers de comptes nationaux, si « dans la Yougoslavie socialiste et fédérative, le Monténégro, de peuplement serbo-croate, reçoit des subventions étatiques quatre fois plus fortes, par tête d'habitant, que la Macédoine, tout aussi sous-développée, mais de peuplement bulgare et albanais » [43] ?

François FONTAN, dans son raisonnement sur le cosmopolitisme, s'attache à décrire longuement, dans son ouvrage « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste », cas par cas, les récupérations impérialistes du cosmopolitisme, sous ses diverses apparences (christianisme, marxisme, anarchisme, libéralisme, pacifisme, fédéralisme, islamisme, etc.). Il serait trop long, dans le cadre de notre modeste contribution à la compréhension de sa pensée, d'examiner ses thèses. Disons, pour résumer, qu'il reconnaît, dans certains cas historiques précis, le rôle national que peut jouer une idéologie cosmopolite dans une lutte de sauvegarde ou de libération ethniques (le cas de l'Eglise arménienne est, en ce sens, exemplaire). Toutefois, il souligne, à notre sens, un point important, par rapport à la prédominance des idéologies cosmopolites dans le monde : celui des « schismes ». Avec raison, FONTAN fait remarquer que les révoltes locales contre une idéologie cosmopolite dominante marquent toujours, sous une forme dérivée, la retransposition à l'échelle idéologique d'une revendication d'identité ethnique. De ce fait, « les hérésies et les schismes, interprétations différentes de principes généraux, sont le plus souvent l'expression déguisée de faits ethniques : ainsi, par exemple, le chiisme persan, le catharisme occitan, le monophysisme copte » [44].

42 François FONTAN, in op. cit., p. 49.

43 François FONTAN, in op. cit., p. 42.

44 François FONTAN, in op. cit., p. 49.

Quelles que soient les idéologies, qu'elles visent à « commander » (imperare) ou à faire de l'homme un pseudo-citoyen du monde (kosmopolitês), l'identité ethnique ne peut réellement s'affirmer qu'en se dressant, sans ambages, contre ces « miroirs aux alouettes ». Voilà ce pour quoi François FONTAN a décidé de se battre sur le terrain des idées : pour mettre fin à la domination des hommes par leurs semblables, des nations par les nations, pour que les hommes qui réfléchissent sur la destinée du monde et des peuples se rendent compte qu'il faut bannir « autant le faux nationalisme réactionnaire que le faux socialisme cosmopolite » (cit.) ; pour cela, François FONTAN va proposer une troisième voie, celle de l'Inter-nationalisme ethnique, que nous examinerons dans le chapitre à venir.

II LA SOLUTION INTER-NATIONALISTE DE FRANÇOIS FONTAN

« Les faits sont têtus », disait LENINE. En droit international, ils sont non seulement têtus, mais proprement incontournables. Depuis longtemps, l'homme tente de régler la vie entre les nations par le biais de divers canaux juridiques (organisations internationales diverses, organisations dites « régionales », c'est-à-dire sub-continentales, Société des Nations, puis Organisation des Nations Unies) ; il y parvient parfois, mais dans la plupart des cas, les nations agissent « souverainement », c'est-à-dire à leur guise, et sans véritable contrôle international de leurs actions ou de leurs exactions. Les organisations internationales n'ont qu'un pouvoir de recommandation, et un faible potentiel de sanctions. Si sanctions il y a effectivement, cela provient toujours d'une prise de décision commune entre nations souveraines, mais au départ et en dernier lieu, ce sont les nations, et plus particulièrement les États, qui tranchent la question. C'est un fait établi : la réalité internationale, c'est une somme de réalités nationales, et rien d'autre.

Pour FONTAN, notre inaptitude chronique à régler le problème des conflits internationaux provient de la vision décentrée que nous avons à la base du phénomène national. Les hommes, les nations que constituent ces hommes, et les structures juridiques qui les coiffent, s'ingénient, comme par une forme d'obstination bornée, à ne poser les relations internationales qu'en termes de rapports inter-étatiques. A partir du moment où l'on confond nation et État, il ne faut s'étonner de rien si l'on se retrouve confronté à des problèmes de revendication réellement nationale qui, théoriquement, ne devraient pas exister. L'O.N.U., le plus grand organisme inter-national, n'est pas composé de nations

membres, mais d'États membres. Ce qui crée des questions de droit ambiguës. Ainsi, l'U.R.S.S. siège à l'O.N.U. comme État-membre de premier plan, mais parallèlement l'Ukraine a le droit de siéger à part. Ceci est juridiquement curieux : l'Ukraine n'appartient-elle pas à l'U.R.S.S. ?

A ce moment-là, pourquoi ne pas accorder un siège au canton suisse des Grisons, de peuplement rhéto-romanche, à la région à statut autonome de Sardaigne, qui n'est pas ethniquement italienne, à la Slovénie, au Pays Basque, etc. ? Notre conception du droit international se complaît à la fois dans l'inégalité de droit et l'illogisme de fait.

FONTAN va donc critiquer, partant de là, le mythe de l'ordonnement supranational de la coexistence inter-ethnique, et tenter de proposer des correctifs originaux.

A) La mystification des structures supranationales et la critique du fédéralisme

Pour François FONTAN, toute forme d'organisation à caractère supra- ou transnational est une gigantesque mystification juridique. C'est là son gros point de rupture avec d'autres théoriciens ethnistes, en particulier son ami Guy HERAUD, qui pense qu'une solution de type fédéraliste serait possible pour résoudre les problèmes de coexistence entre nations (cf. son ouvrage intitulé « Les principes du fédéralisme et la Fédération européenne », aux Presses d'Europe, coll. Réalités du présent, cahier n° 6, Paris, 1968). Sur la question des structures supranationales, François FONTAN, sous forme d'interview dactylographiée avec quelques représentants de la « Jeunesse Fédéraliste Mondiale », a développé ses idées dans un opuscule intitulé « Nationalisme, Fédéralisme, Internationalisme » (1976). Afin de bien saisir pourquoi FONTAN va mettre au point son « Programme internationaliste », il convient de comprendre quelles sont les raisons qui le poussent à rejeter à la fois la solution de type « fédéraliste » et la solution de type « communautaire » (au sens où nous entendons aujourd'hui certaines structures comme la « Communauté européenne »).

Le problème de la coexistence des nations ne peut être vraiment formulé qu'à partir du moment où l'on ne posera plus les relations internationales en termes d'États-nations. Sur ce point, FONTAN est clair, puisqu'il part de la dichotomie existant entre le nombre d'ethnies linguistiquement identifiées et le nombre d'États-nations officiellement reconnus. Dans le monde, au regard des connaissances ethnolinguistiques actuelles, il existe 186 ethnies, c'est-à-dire 186 nations. Or, le monde politique ne compte que 164 États reconnus. Certains se diraient tout simplement : 164 États pur 186 ethnies, cela signifie que

quelques ethnies seulement n'ont pas atteint le stade de nation « souveraine ». Il suffit donc de faire une soustraction (186-164) pour obtenir le nombre des nations à reconnaître officiellement (soit 22 nations). Lorsque ces quelques nations minoritaires seront reconnues, le problème ethnique sera réglé.

Erreur, grossière erreur, dit FONTAN. La reconnaissance des ethnies ne se résume pas à une soustraction entre le chiffre des ethnies et le chiffre des États, puisque la plupart des États ne correspondent à aucune ethnie en particulier ; la Confédération Helvétique (ou Suisse) compte pour un État-nation, mais ce n'est pas une nation. On y trouve des représentants de quatre ethnies différentes des Français, des Allemands, des Italiens et des Rhéto-romanches. La Suisse ne doit sa survie et son existence qu'en fonction de la structure du capitalisme international, qui a fait de la Suisse le coffre-fort du monde occidental.

Imaginons que cette structure capitaliste disparaisse soudain : la Suisse s'évanouirait avec elle, puisqu'elle n'aurait plus aucune raison d'exister. Le monde entier est rempli d'États-nations aberrants, qui n'existent que parce que certaines classes sociales locales d'une ethnie quelconque avaient intérêt, économiquement parlant, à se détacher du reste de l'ethnie à laquelle elles appartenaient, pour faire fructifier leurs intérêts sur place. Tel est le cas d'États pluri-ethniques, comme la Suisse (quatre ethnies), la Belgique (deux ethnies), ou certains appendices locaux d'une ethnie qui sont des anachronismes historiques, comme le Luxembourg, la Principauté de Monaco, le Lichtenstein, la République de St-Marin, Chypre, Andorre, etc...

Comptabiliser les États tout comme on comptabiliserait des individus sur une liste ne sert strictement à rien, puisque ce qu'il importe de connaître avant tout, c'est la composition ethnique de ces États. Il faut se référer au chiffre des ethnies, non au chiffre des États.

Le problème de la coexistence internationale est donc faussé au départ, puisque par ce terme, on entend simplement la coexistence entre États. Si l'on veut envisager les relations internationales sur une base saine, il faut supposer que chaque ethnie soit constituée en État souverain. FONTAN le souligne comme prélude à son examen du fédéralisme :

« La formation de chaque ethnie en État indépendant et souverain est une nécessité fondamentale. Parce qu'il s'agit là :

- *d'une condition nécessaire (mais non suffisante) pour que soient éliminés les divers aspects de l'impérialisme subi par cette ethnie,*
- *d'une condition nécessaire (mais non suffisante) pour que cette ethnie s'organise et se développe en fonction de ses nécessités propres, d'une manière adéquate dans tous les domaines de sa vie,*

- *d'une évolution universelle et croissante (neufs États nationaux en Europe vers 1800, une trentaine maintenant ; 55 États membres de l'O.N.U. en 1945, 135 actuellement).*

Selon les critères ethnistes, l'existence d'environ 180 à 200 États nationaux est nécessaire et inéluctable » [45].

Toutefois, afin de garantir une véritable intégrité et une réelle indépendance nationales, il est impératif de savoir que toute forme d'alliance, de semi-intégration ou d'intégration complète à une structure autre que celle de la nation elle-même, n'est qu'un leurre.

L'intégration de nations dans une structure supranationale peut tout d'abord s'effectuer sur la base de la fédération. Juridiquement, la définition de la fédération est simple. Un certain nombre d'États décident de se « fédérer » lorsqu'ils décident de créer un lien (« foedus », en latin, d'où « foederare », créer un lien) qui les unisse, lien qui prend la forme d'un ordonnancement constitutionnel supérieur (ou majeur), l'État fédéral, auquel viennent se subordonner plusieurs ordres constitutionnels inférieurs, les États fédérés. En théorie, les États fédérés abandonnent donc une partie de leur souveraineté première à un nouvel ordre juridique qui les chapeaute, mais si la répartition des compétences est bien aménagée au sein de l'État fédéral, les États fédérés jouissent normalement de la garantie de deux principes nécessaires à tout fédéralisme viable : le principe d'autonomie et le principe de participation.

Au plan abstrait, la solution fédéraliste apparaît comme extrêmement séduisante. Mais pour François FONTAN, il est important de distinguer deux types de fédération qui n'ont pas du tout les mêmes origines, ni les mêmes conséquences pratiques quant à l'existence des nations : il s'agit du fédéralisme interne et du fédéralisme externe, que FONTAN préfère appeler fédéralisme régional (ou infra-national) et fédéralisme multinational.

Le fédéralisme infra-national, pour FONTAN, est une excellente chose. Il lui semble tout à fait plausible et souhaitable qu'au sein d'une nation donnée, les collectivités locales, les communes, les régions jouissent d'une vraie reconnaissance juridique et politique ; la décentralisation, l'autonomie et l'autogestion locale par les intéressés devraient être de rigueur. On peut citer le cas de l'Allemagne fédérale, avec ses Länder, les États-Unis d'Amérique, mais aussi l'Italie, dont l'extrême régionalisation est à la limite de l'État unitaire et de l'État fédératif. L'Espagne de Juan Carlos est également à considérer dans cette perspective, puisqu'aujourd'hui les « généralités » (generalidades) d'Espagne sont très largement autonomes. D'ailleurs, dans le projet de

45 François FONTAN, in « Nationalisme, fédéralisme, internationalisme », p. 6.

structuration constitutionnelle que FONTAN a formulé pour la nation occitane, au cas où elle retrouverait son indépendance, est prévue une République fédérale d'Occitanie, dont les entités fédérées seraient les sept provinces occitanes traditionnelles, dont les frontières seraient celles des dialectes correspondants : la Provence, le Languedoc, la Gascogne, le Limousin, la Guyenne, l'Auvergne et le Dauphiné.

Inversement, François FONTAN est farouchement hostile à toute forme de fédéralisme multi-national, quel que soit son aménagement constitutionnel, car « *Une fédération multinationale est un compromis plus ou moins provisoire entre un impérialisme et une ou plusieurs nations plus ou moins colonisées. Si ces dernières étaient réellement indépendantes, il s'agit d'une régression* » [46]. Sur ce point, FONTAN se montre catégorique : tous les exemples de fédérations de plusieurs nations que nous voyons aujourd'hui, ou qui ont pu exister par le passé, ne sont que la retransposition, sous un masque légaliste et constitutionnel, de la domination de l'ethnie fédérée la plus puissante sur les autres ethnies fédérées. L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques est un État de ce type, et nous savons que ses structures lui permettent d'être en fait un gigantesque creuset de russification des peuples d'U.R.S.S. En Yougoslavie, république fédérative (Republika Federativna Jugoslavija), l'ethnie serbo-croate est, de par son importance numérique, largement majoritaire dans toutes les institutions de l'État yougoslave. Tous les postes-clés de l'administration ou de l'infrastructure économique sont entre les mains des Serbes. Aussi, l'égalité entre les républiques proclamée dans la Constitution est un épouvantail juridique, puisque les Slovènes, les Macédoniens, les Kossovars et autres minorités subissent le joug tout à fait « légal » de l'ethnie serbo-croate.

Ainsi, « *l'expérience de tous les États fédéraux multinationaux dans le monde, et quel que soit par ailleurs leur système social, nous montre... que l'État fédéral est toujours un moyen de réalisation efficace de l'impérialisme d'une des ethnies sur les autres, et dans certains cas le meilleur des moyens possibles* » [47].

Le seul type de relations « juridiquement » aménageable entre nations est le modèle confédératif, dans lequel les nations ne sont liées que par des traités. Elles peuvent donc collaborer sur des points précis, ou pour mettre en valeur un intérêt commun, en restant toutefois pleinement « souveraines » (à condition, bien entendu, qu'elles le soient au départ). Seul un type de rapport

46 François FONTAN, in op. cit., pp. 7-8.

47 François FONTAN, in op. cit., p. 7.

contractuel et mutuel est susceptible de favoriser l'entraide entre nations, car les nations, par le traité ou le contrat, peuvent au moins essayer de s'entendre sur telle ou telle base concrète (l'exploitation d'un gisement, la construction commune d'une centrale ou d'un groupe industriel, etc.). Il est vrai, toutefois, qu'il faut tenir compte, dans toute relation internationale de forme contractuelle, des rapports de force momentanés. En effet, « *il est banal mais non inutile de rappeler que tout contrat, pour être valable, suppose des contractants libres et conscients, et d'autre part que tout contrat peut être annulé lorsqu'il se révèle qu'il va à l'encontre de l'objectif recherché par les contractants. Il est évident qu'une confédération nous paraît répondre à ces conditions beaucoup mieux qu'une fédération* » [48].

La coopération de type « communautaire » entre nations, que François FONTAN préfère appeler « l'intégration communautaire », est également à récuser. C'est pourquoi il est fondamentalement opposé à toute idée de construction européenne, et en particulier sous la forme d'un « Marché » commun. La Communauté Economique Européenne est avant tout, comme son nom l'indique, un regroupement de puissances nationales effectué sur une base commerciale avec un objectif économique, et essentiellement mercantile. Le discours idéologique venant se greffer sur cet objectif premier, discours traitant de la nécessité de vivre à l'heure de l'Europe, de rapprocher les peuples du vieux continent pétris de civilisations et de valeurs communes pour constituer un vaste ensemble économique-culturel où chaque Européen se sentira libre et fier de l'être, ce messianisme européiste masque mal la réalité des buts, qui sont des buts de boutiquiers et de marchands. Il n'y a jamais eu d'unité européenne dans l'histoire, et encore moins de conscience européenne, postulat exprimé a posteriori pour justifier l'édification d'une pseudo-air culturelle commune. Au Moyen-Age, un Espagnol d'Andalousie connaissait très bien la civilisation arabo-musulmane, alors qu'il ne se doutait même pas du fait qu'un Danois pût exister. Ceux qui voient dans l'Empire romain, l'Empire carolingien ou le Saint-Empire romain-germanique des préfigurations de la tentative d'unification actuelle, sont des rêveurs béats ou des falsificateurs de l'histoire. L'histoire ne se récupère pas, elle s'explique.

A cette vision romantico-historique d'une soit disant Europe unie par un destin commun, François FONTAN oppose un jugement plus pratique, mais ô combien plus réaliste : « *La conception européiste ne serait rien si elle n'était pas la tentative de sauver un système économique basé sur la toute puissance des monopoles anglo-saxons. L'Europe que l'on dit construire actuellement n'est qu'une énorme accumulation de « colonialismes internes », mais*

48 François FONTAN, in op. cit., p. 8.

soulignons de plus qu'elle serait, selon les vues diverses de ses partisans, soit le renforcement massif du bloc atlantiste, soit un nouveau bloc » [49]. L'éthnisme luttant pour l'éclatement des blocs, il est normal que FONTAN voit dans l'Europe actuelle une colossale mécanique destinée à broyer les peuples.

Car le vrai problème est là : selon FONTAN, l'Europe est en train de se construire, parce que nous sommes colonisés par les États-Unis d'Amérique. Ceux qui brandissent le spectre du Pacte de Varsovie ont raison en apparence, puisqu'il est conçu pour servir l'impérialisme russe. Mais le mannequin de l'U.R.S.S brandi aussi bien à droite qu'à gauche sur l'éventail politique, est destiné à nous faire oublier un problème autrement plus grave : la colonisation économique culturelle et bientôt linguistique de l'Europe par les Anglo-Saxons.

Il s'agit là d'une entreprise à long terme, rondement menée, avec la complicité ou la résignation plus ou moins désabusée des élites nationales d'Europe. Ainsi que le fait remarquer FONTAN, *« les entreprises de l'Europe Occidentale sont peu à peu absorbées par les trusts gigantesques anglo-américains. Cette intégration est plus ou moins poussée selon les pays : presque totale en Allemagne occidentale, assez avancée en Italie et dans le Bénélux, encore partielle en France. On comprend donc que l'unification européenne ait vu le jour après que le gouvernement américain en ait fait la condition « sine qua non » du plan Marshall. Un certain nombre de conséquences peuvent dès lors être déduites :*

a) dans les pays où l'intégration est très avancée, l'Européanisme est admis par la quasi-totalité des couches dirigeantes, et son aspect pro-américain atlantique n'est pas mis en question,

*b) les capitalistes nationaux, premières victimes de l'intégration et demeurés puissants en France, s'opposent nettement à la mainmise américaine : telle est la justification de l'actuelle politique gaulliste ; (*N.B. Ce texte de FONTAN, tiré de « Mythes et réalités de l'intégration européenne », date de mars 1965. On sait, depuis, ce qu'il est advenu de la « puissance » des capitalistes nationaux de France face à l'américanisation de notre économie... et du reste !)*

c) il ne peut y avoir de Petite Europe sans les américains, à moins de bouleversements économiques et politiques tout à fait improbables dans les pays partenaires de la France. N'oublions pas que l'essentiel de l'économie de ce pays appartient déjà aux sociétés américaines, face auxquelles les entreprises françaises ne sont pas concurrentielles...

d) la concentration européenne s'accompagnerait presque inéluctablement d'une concentration géographique autour de l'axe rhénan et du triangle Turin-Milan-Gênes : il en résulterait une aggravation de la situation économique des

49 François FONTAN, in op. cit., p. 9.

régions déjà sous-développées de l'État français (Occitanie et Bretagne) » [50].

Le jugement précédent, formulé par François FONTAN il y a aujourd'hui vingt-cinq ans, n'a cessé de se confirmer depuis. La Communauté Economique Européenne n'est plus, aujourd'hui, qu'un creuset extraordinairement fécond d'américanisation de nos économies et de nos mentalités, en un mot, de nous-mêmes.

Si la solution fédéraliste ou communautaire n'est pas satisfaisante, que peut-on faire pour essayer d'améliorer les relations entre les peuples et favoriser l'épanouissement de toutes les ethnies ? François FONTAN, se basant sur sa conception ethniste des rapports entre nations, va proposer un « Programme internationaliste ».

B) Le « Programme internationaliste » : pour la libération de toutes les ethnies

Suite à son analyse générale du phénomène national et à son approche ethno-linguistique de l'ethnie, François FONTAN a mis au point un « Programme internationaliste » destiné à poser en termes concrets et ordonnés les solutions possibles pour améliorer la condition des peuples du monde et aménager les rapports entre les nations sur une base plus juste et plus égalitaire. Son projet constitue le prolongement logique de ses prises de position en matière nationaliste, et il se trouve à la fin de son ouvrage « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste », dont il forme le dernier chapitre.

L'application des points de vue de François FONTAN nécessiterait, bien sûr, une remise en cause fondamentale des conceptions actuellement dominantes du droit international, puisque toute structure supra étatique serait supprimée du nouvel ordonnancement du monde prévu par FONTAN. Les nations y entretiendraient des relations directes et franches, sans qu'un appendice juridique quelconque ne vienne s'interposer entre les tractations de ces nations. A la notion de « communauté internationale », il faut favoriser la succession du concept de « coopération inter-nationale » des ethnies. Pour FONTAN, seule la réalisation des règles simples de ce programme pourrait permettre la fin définitive de la domination d'une ethnie par une autre, et des communautés humaines par leurs semblables.

Ce programme s'articule en dix-neuf points, qui peuvent se regrouper en cinq grands types de propositions :

50 François FONTAN, in « Mythes et réalités de l'intégration européenne », texte de mars 1965, dactylographié.

- les critères de détermination effective des nations du globe,
- le règlement de la question frontalière entre nations,
- les réformes à apporter sur le plan culturel,
- la reformulation des structures économiques et politiques,
- les moyens et les méthodes possibles pour réaliser ces objectifs.

Puisqu'il ne s'agit pas là d'une analyse, mais d'un projet récapitulatif, nous avons préféré le livrer tel quel, sans commentaires superflus, afin de ne pas courir le risque de surenchérir sur un texte déjà suffisamment explicite de par sa propre concision. Ce texte est tiré de l'édition qu'en donne, en annexe à ses cartes ethno-linguistiques, l'Atlas des Futures Nations du Monde, imprimé à Nice et paru en 1988, à l'initiative de M. Ben VAUTIER, un chercheur autonome qui tente de poursuivre les travaux de François FONTAN.

Conclusion : **L'ETHNISME FONTANIEN** **À L'ÉPREUVE DU TEMPS**

Cette brève présentation synthétique de la théorie nationaliste ethniste de François FONTAN ne pouvait s'achever sans que se pose, indubitablement, la question de ses acquis et celle de son destin. Qu'a apporté ce penseur autodidacte original à la réflexion sur le nationalisme en général, et qu'a-t-il légué à la recherche touchant le fait national quant aux outils conceptuels utilisables ? L'ethnisme fontanien, en un mot, est-il d'actualité, ou s'agit-il tout simplement d'une de ces nombreuses constructions intellectuelles vouées, à plus ou moins longue échéance, aux ténèbres de l'oubli ?

Si nous considérons les événements historiques qui se sont déroulés depuis la fin de la dernière Guerre mondiale, nous devons reconnaître que FONTAN, globalement, a émis un certain nombre de thèses qui se sont confirmées ; nous prenons aujourd'hui pleinement conscience de l'importance du fait majeur qui domine toute notre période contemporaine : la montée des nationalismes, parfois clairement énoncés, parfois plus diffus, et le grand élan de la lutte identitaire. Partout dans le Tiers-Monde, les rivalités que nous appelons encore « nationales » sont en majorité des conflits sous-tendus par la question ethnique.

En Afrique du Sud, les deux fractions noires qui se disputent la lutte de libération sur fond d'anti-apartheid sont deux ethnies rivales. Actuellement, les soubresauts du Libéria, dont nous avons pu suivre le déroulement, opposent, autour d'une apparente querelle de chefs, les nations Krou et Mandé, deux ethnies de la branche nigéro-bantoue.

En République populaire de Chine, la tentative de sinisation forcée des Tibétains est contrecarrée par la résistance autochtone, à tel point que les autorités de Beijing, récemment encore, se sont illustrées par leur férocité et leur cynisme, en envoyant la troupe sur des villages de montagnards pacifiques et en tirant sur la foule dans les rues de Lhassa. En U.R.S.S., la revendication ethnique n'a jamais été aussi vivante et déterminée : la Lituanie n'a pas hésité à proclamer ouvertement et officiellement son indépendance, les Arméniens sont constamment sous pression, et M. GORBATCHEV sait qu'il aura fort à faire pour stabiliser la situation en Ukraine, en Géorgie, en Azerbaïdjan. Les exemples sont trop nombreux et trop éloquents pour les citer tous.

FONTAN ne s'est donc pas trompé. Les États-nations traditionnels vacillent sur leurs bases, et même en Europe occidentale, les minorités nationales (qui sont en fait des ethnies dominées) sont extrêmement actives. La lutte armée des nationalistes basques, corses, catalans, les actions de l'I.R.A. en Ulster sont là pour témoigner de la remise en cause constante de nos présupposés en matière nationale.

Mais l'apport le plus précieux de FONTAN quant à la question ethnique est certainement son inversion radicale du discours nationaliste classique ; la nation n'est pas une idée, une abstraction à construire. La nation existe de fait ; il y a idée nationale parce qu'il y a nation, et non le contraire. Tout le problème de la coexistence entre les peuples dérive, à un degré ou à un autre, du refus de certains à voir effectivement la nation où elle est, c'est-à-dire dans l'ethnie. Les marxistes qui ont réussi à concrétiser leur ordre économique dans le cadre de nations ou d'États donnés, sont en train de payer cruellement leur méconnaissance ou leur ignorance volontaire du fait ethnique. Et l'on sent les prémisses du réveil de la grande nation arabe, qui se cherche encore mais qui, sans aucun doute, ne tardera pas à faire valoir ses droits...

FONTAN nous lègue les bases conceptuelles simples d'un discours objectif sur le fait national. Il n'appartient qu'à nous de les approfondir, de les enrichir, de les affiner, et d'en faire profiter tous les hommes qui cherchent leur identité nationale...

PROPOSITIONS POUR UN « PROGRAMME INTERNATIONAL ETHNISTE », DE FRANÇOIS FONTAN

A) Détermination des nations

1 Une étude de l'état linguistique actuel de l'humanité doit être faite, afin d'établir la liste des nations à partir du principe d'intercompréhension.

Constitue une langue nationale :

- toute langue commune ou groupe de parlers actuellement usité par un groupe humain occupant un territoire déterminé,
- toute langue actuellement usitée par une ethnie ayant autrefois occupé un territoire, si cet idiome a été usité sans interruption et s'il n'a pas évolué depuis lors en de nouvelles langues nationales.

2 Le principe de l'intercompréhension sera interprété largement dans le cas de populations très peu nombreuses, ainsi que dans le cas de dialectes intermédiaires n'offrant pas de caractéristiques propres de quelque importance.

3 La disparition totale de l'usage d'une langue signifie la disparition de cette nation et il ne peut en aucun cas être revenu là-dessus. De même il n'y a pas lieu de tenir compte de certaines peuplades en nombre infime dont la prochaine disparition en tant qu'ethnies est pratiquement inévitable. Le nombre de nationalités qu'indiquent ces principes est d'environ deux cents.

B) Frontières des nations

4 La délimitation territoriale entre les nations devra se faire suivant l'appartenance linguistique de la population lorsque cette appartenance est unique et stable.

5 Lorsque cette appartenance a changé partiellement sur un territoire donné par assimilation, cette assimilation sera tenue pour nulle. Lorsque cette appartenance a changé totalement, il en sera de même, sauf si l'assimilation est ancienne (datant d'au moins deux ou trois siècles) ou si elle concerne une nation disparue.

6 Lorsque cette appartenance a changé par immigration et substitution récentes, cette substitution sera également nulle sauf si l'ancienne ethnie était de très faible densité : dans ce dernier cas, le territoire est partagé en rapport avec l'importance numérique des deux populations ainsi qu'en tenant compte du droit de priorité. Lorsqu'un territoire est habité de longue date par des

nationalités différentes, il sera partagé proportionnellement à leur importance numérique.

7 Des échanges de territoires et de populations seront effectués lorsque cela sera nécessaire pour restaurer l'unité territoriale et humaine d'une nation, la mer n'étant cependant pas considérée comme rompant cette unité territoriale. Il en sera de même pour éviter qu'un état national ne soit entouré de toutes parts par une autre nation et afin d'assurer à cet état soit un accès à la mer, soit une frontière commune avec une autre nation.

8 Lorsqu'une nation n'a plus de territoire, son ancien pays lui sera rendu totalement ou partiellement sauf s'il est occupé par une nation de forte densité, auquel cas, un territoire lui sera accordé dans des régions peu peuplées.

9 De nouveaux territoires, pris parmi les moins peuplés et autant que possible géographiquement semblables au pays d'origine, seront accordés aux nations surpeuplées.

C) Objectifs culturels

10 Dans chaque nationalité, l'unité linguistique sera achevée ou restaurée. Le passage du stade « ensemble de parlers » à celui de « langue commune unique » s'effectuera partout où ce n'est pas encore fait.

Dans ce but on devra adopter les formes phonétiques et grammaticales des dialectes centraux, modifiés par des emprunts aux divers dialectes périphériques. On préférera les formes originales (par rapport à celles des autres langues) dans la mesure où elles sont suffisamment répandues ; ce deuxième critère sera seul retenu en ce qui concerne la sélection lexicale.

Enfin le maximum de clarté et de précision sera recherché tant dans les formes grammaticales que lexicales.

Les langues nationales, ainsi unifiées, seront dotées des termes philosophiques ou scientifiques qui peuvent leur manquer.

11 Toutes les langues adopteront une écriture alphabétique et une orthographe phonétique.

12 Dans le territoire de chaque nation, la langue nationale sera la seule langue de l'administration, de la presse et de l'enseignement.

L'enseignement des langues étrangères sera encouragé, mais aucune ne devra être obligatoire de préférence aux autres.

13 Lorsque la langue nationale n'est plus parlée par une grande partie de la population, ou lorsque le travail théorique de son unification et de son enrichissement n'est pas encore effectué, les mesures du paragraphe précédent

ne seront réalisées que progressivement et selon les possibilités, en passant par une étape de bilinguisme officiel.

D) Objectifs politiques et économiques

14 Chaque nation doit former un état unifié et souverain, jouissant de l'indépendance politique et de l'égalité juridique vis-à-vis des autres nations.

Par état il faut entendre ici non pas une certaine structure interne, mais un organisme réglant tous les problèmes que posent les rapports avec les autres nations. L'état doit être dirigé par des forces réellement ethnistes. Tout groupement ayant des objectifs anti-nationaux, ou pouvant en avoir parce que dépendant de directions étrangères, de même que tout groupement ayant des objectifs impérialistes, doit être exclu de toute possibilité de parvenir au pouvoir.

15 Les étrangers peuvent résider sur le territoire national dans la mesure où l'état les y autorise, mais ne peuvent y jouer un rôle politique ou militaire. Leur naturalisation ne peut être accordée qu'en nombre restreint et lorsqu'elle correspond à une assimilation réelle.

16 Chaque nation doit obtenir son indépendance économique, c'est-à-dire que tous les moyens de production et de distribution importants doivent être propriété nationale, propriété ou de membres de la nation ou de l'état.

Le Commerce extérieur doit être contrôlé ou monopolisé par l'état. L'interdépendance, c'est-à-dire des échanges sur des bases égalitaires et non accompagnés de conditions politiques, est seule compatible avec l'indépendance nationale.

17 Tous les problèmes posés par les rapports internationaux devront être réglés par accord entre les nations indépendantes intéressées. Toutes les forces armées devront être dissoutes et les armes de guerre détruites.

Des organismes internationaux (exprimant l'interdépendance de fait des nations) sont souhaitables mais uniquement en tant qu'organismes de collaboration technique ne jouissant d'aucune autorité propre.

L'Organisation des Nations Unies, dont le principe est parfaitement valable, doit être réformée de sorte : d'abord qu'en soient membres seulement les états correspondants à une nationalité et réellement indépendants, ensuite que les conflits soient réglés non au hasard des marchandages et des coalitions mais à partir des principes ethnistes, seule base objective et impartiale de règlement.

E) Voies et moyens

18 Les moyens de réalisation de ce programme sont : la propagande et les moyens légaux, l'action de masse et la résistance passive, enfin lorsque cela est

efficace et nécessaire la guerre de libération nationale. C'est-à-dire que l'abandon de la force dans les rapports internationaux et le désarmement sont d'abord subordonnés à l'obtention de l'indépendance et de l'unité nationale, et ensuite doivent être réalisés simultanément par les différentes nations.

La non intervention dans les affaires intérieures d'une nation doit d'ores et déjà être appliquée, mais il n'en est pas de même dans les conflits internationaux. Tant que subsistent les rapports de force entre nations, toute nation a intérêt et a le droit d'aider les autres à se défendre contre une agression ou à conquérir leur indépendance. Cependant, il s'agit là d'un problème tactique et, en particulier les guerres de libération nationale doivent être subordonnées à leur tour à la nécessité supérieure d'éviter un conflit mondial.

19 Il doit exister dans chaque nation un mouvement se proposant la réalisation de ces objectifs. Tous ces mouvements doivent coordonner leurs efforts à l'échelle mondiale au sein d'une Internationale conçue non comme un super-parti, mais comme une association de partis égaux unis par des objectifs communs et précis concernant les problèmes internationaux, mais échangeant seulement des informations en ce qui concerne les problèmes intérieurs de chaque pays.

François FONTAN (1961)

La vie et l'œuvre de François FONTAN (1929-1979)

François FONTAN naît le 7 février 1929 à Paris, dans le quatorzième arrondissement. Il est issu d'une famille d'origine gasconne travaillant dans la capitale. Son père, Fernand FONTAN, y exerce la profession de contrôleur aux chemins de fer; sa mère Louise née DE COURS, qui descend d'une vieille lignée de nobles gascons, a été gouvernante dans plusieurs maisons de la haute société française et anglaise.

Tout au long de son enfance, le jeune François se déplace beaucoup en train, ce grâce à son père; aussi conservera-t-il, toute sa vie durant, un goût profond pour les voyages ferroviaires. Sa mère, elle, va lui léguer, de par son ascendance, un sentiment de supériorité intrinsèque et un tempérament tenace. Cette forme d'aristocratie de l'esprit lui permettra toujours, face aux nombreuses vicissitudes de sa vie ultérieure, de supporter l'adversité avec réserve et dignité.

François FONTAN montre très tôt une répugnance marquée à l'égard des structures d'éducation collective de type scolaire. D'un caractère nettement autodidacte, il préfère étudier tout seul, en rejetant « l'enrégimentement lycéen » et la médiocrité conformiste de la culture bourgeoise, qui cherche à couler tous les individus dans le même moule. Durant son adolescence, ses lectures sont donc nombreuses et variées. Très vite enclin à la confrontation dialectique et à la discussion politique, le jeune François cherche encore à se situer sur l'échiquier idéologique, mais son esprit fondamentalement libertaire, que viendra renforcer son homosexualité déclarée, l'empêche de se fixer dans un cadre politique trop rigide ou trop dogmatique.

Comme il est issu d'une famille monarchiste qui se place dans la mouvance traditionaliste et nationaliste intégrale, il lit notamment l'œuvre de Charles MAURRAS prêté par son père, qui est membre de l'Action Française. Il semble également accompagner celui-ci aux réunions du mouvement, mais l'on ne peut déterminer avec exactitude si François FONTAN a adhéré ou non à l'Action Française, ni à quel moment il aurait pu y militer (vers quinze ou seize ans ?). Néanmoins, c'est bien durant cette période que va commencer à se développer chez lui le problème centrale de la « question nationale », qui sous-tendra par la suite l'essentiel de ses réflexions politiques.

Quoiqu'il en soit, François FONTAN ne va pas supporter très longtemps le conservatisme de ce milieu, qu'il va quitter sans regret. Il s'inscrit alors en

auditeur libre, à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales à Paris, puis à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse qui vient d'être créé (1948). FONTAN, âgé d'une vingtaine d'années, découvre et côtoie les cercles anarchistes, médite sur les écrits de PROUDHON ainsi que sur les principaux textes marxistes et léninistes, et finit par adhérer à la Fédération Anarchiste (F.A.) en 1951. Il se range du côté de la tendance FONTENIS, marxiste libertaire, qui devient majoritaire au congrès de Bordeaux en 1952. FONTAN souscrit totalement à la base théorique de cette tendance, suivant laquelle la question fondamentale de la lutte des classes ne pourra pas être pleinement abordée tant que ne sera pas résolu le problème colonial. Militant pour l'indépendance des peuples et leur droit légitime à disposer d'eux-mêmes, François FONTAN est particulièrement frappé par la poussée des mouvements pour la libération nationale et la décolonisation dans le Tiers Monde. Il sent bien que l'après guerre voit s'amorcer l'effondrement des vieux empires, et qu'il est nécessaire de donner à ce vaste processus décisif de l'histoire contemporaine un cadre d'explication théorique global et adéquat.

Entre 1952 et 1954, François FONTAN intègre à sa réflexion personnelle d'autres éléments qui lui serviront à affiner et à compléter sa future théorie de l'ethnisme et du nationalisme révolutionnaire. Il découvre, d'une part, les travaux de Wilhelm REICH, le seul psychanalyste qui ait véritablement redéfini, selon lui, le problème de l'aliénation sexuelle dans sa pleine dimension sociale et politique. Il distingue dans le reichisme « une justification théorique de l'anarchisme » (cit)

D'autre part, il pensait déjà, à cette époque, que seul l'indice linguistique détermine l'existence ou l'inexistence effective d'une nation et permet d'en tracer les limites exactes. Ainsi, la décolonisation et la restructuration des entités politiques nationales devaient être effectuées sur la base de ce critère. Or, grâce à la révélation de son voisin Pierre BEC, occitaniste de Carbonne, il apprend l'existence d'une langue occitane survivant, tant bien que mal, sur un tiers du territoire actuel de la République Française, le tiers sud.

Cette découverte a chez lui l'effet d'une bombe : s'il existe une langue d'oc encore pratiquée, même dans des proportions restreintes, par une certaine population, cela signifie qu'il existe une nation occitane caractérisée par un indice ethno-linguistique particulier, et que cette nation aliénée doit se libérer de l'occupation d'une ethnie étrangère (en l'occurrence l'ethnie française de langue d'oïl) pour se constituer ensuite en Etat politique indépendant.

En 1953-1954, il prend donc contact avec l'Institut d'Études Occitanes (I.E.O.), regroupant depuis sa création en 1945 un nombre important

d'occitanistes attachés au renouveau culturel et linguistique du « Midi » de la France, l'Occitanie. Les idées avancées par FONTAN, qui prône ouvertement la libération nationale de toutes les ethnies du globe et, par conséquent, la sécession pure et simple de l'Occitanie vis à vis de la France coloniale, rencontre immédiatement l'opposition farouche de la plupart des occitanistes culturalistes. Ces derniers lui reprochent très vite sa volonté de politiser le débat occitan et de faire de la situation occitane un problème ne pouvant se résoudre que dans le champ même du politique. François FONTAN apparaît pour ces gens comme un idéologue dangereux, dont les propos subversifs commencent à séduire un bon nombre d'occitanistes avancés et à en détourner certains de la voie tracée par l'I.E.O.

Dès lors, deux sensibilités politiques occitanistes vont plus ou moins nettement s'opposer et traverser toute la vie du milieu occitaniste contemporain jusqu'à l'heure présente : Le courant régionaliste-culturaliste (encore appelé « autonomiste ») qui demande simplement une large régionalisation culturelle, économique, administrative, en créant les bases politiques d'une véritable régionalisation au sein de la République Française, et le courant nationaliste indépendantiste, qui refuse toute forme de pouvoir français sur la terre occitane colonisée et dépossédée de son destin historique, en défendant la thèse de la séparation politique totale et nécessaire des deux peuples. François FONTAN va être l'initiateur de ce second mouvement, tandis que les régionalistes vont se regrouper autour de la personne de Robert LAFONT, universitaire de renom, qui créera avec ses compagnons de route le Comité Occitan d'Études et d'Action (C.O.E.A.), dont une partie des idées sera reprise par le mouvement Volèm Viure Al País (V.V.A.P.), qui lui fera suite. Les deux mouvements se montreront toujours hostiles aux nationalistes, qu'ils considéreront comme leurs adversaires directs.

Parallèlement, François FONTAN noue des relations suivies avec différents groupes trotskystes de la IV^e internationale. Il lit avec intérêt la revue intitulée « Socialisme ou Barbarie », dirigée par Cornélius CASTORIADIS, et réfléchit alors sur le concept nouveau de techno-bureaucratie dégagé par celui-ci. Bien que ses contacts avec les trotskystes soient poussés, FONTAN n'adhère à aucun mouvement spécifique.

Toutefois, un dissensus théorique éclate au sein de ce courant d'idées quant à la nécessité de conserver ou non une classe techno bureaucratique dans le processus révolutionnaire d'édification du socialisme. FONTAN se prononce en faveur de la nécessité historique d'une étape techno bureaucratique, destinée à assurer une planification plus rationnelle de l'économie pour aboutir à une plus juste répartition des moyens de production.

Il continue à militer quelques mois dans le groupe toulousain de l'ancienne Fédération Anarchiste, devenue entre-temps la Fédération Communiste Libertaire (F.C.L.). Peu à peu, il gagne ce groupe à ses idées ethnistes. Mais le désaccord sur le point précédent étant trop important, le groupe de Toulouse rompt avec le Comité National de la F.C.L., fin 1954 – début 1955.

A la suite de l'éclatement du groupe toulousain, FONTAN va s'installer à Nice. Il y rencontre les milieux de la « Nouvelle Gauche » et adhère un temps à l'Union de la Gauche Socialiste (U.G.S.) ancêtre du P.S.U.. Il en est rapidement exclu dès la fin de l'année 1958, en raison de certaines de ses positions de soutien critique au gaullisme, qu'il considère comme la seule force politique française capable alors de suivre une ligne réelle d'indépendance nationale française, à la fois anti atlantiste et anti européiste.

Il décide maintenant de se consacrer entièrement à son combat politique ethniste. Courant 1959, il fonde le Parti Nationaliste Occitan (P.N.O.), légalement déclaré à la Préfecture des Alpes Maritimes. Le mouvement créé est groupusculaire. François FONTAN parvient à survivre chichement, grâce à une petite pension que lui envoie sa mère. Il connaît des périodes de dénuement parfois extrême, et ne mange pas tous les jours à sa faim. Dormant peu, FONTAN mène à Nice une existence de spartiate. Avec le développement de la guerre d'Algérie, le P.N.O. ne cache pas son soutien au F.L.N. algérien et aide notamment certains déserteurs de l'armée française à passer en Italie. A la suite dénonciations, François FONTAN est condamné pour aide à, la désertion, incitation à l'insoumission et recel d'insoumis. Il purge 15 jours de prison avec sursis, tandis que son plus proche compagnon, Jacques RESSAIRE, actuel Secrétaire Général du P.N.O., est condamné, lui, à un mois de prison ferme à Montpellier.

En 1961, FONTAN publie son ouvrage majeur, « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste », dans lequel il expose les bases de son projet ethniste. Il entre alors en butte à l'hostilité générale; décrié par la plupart des régionalistes culturalistes, il est également menacé physiquement par l'extrême droite niçoise. Les autorités cherchent à se débarrasser de ce gêneur. Pour ce faire, grâce à une affaire montée de toutes pièces (deux faux témoignages de jeunes gens contre un petit pécule), l'homosexualité de FONTAN est mise en relief et il est condamné pour mœurs. Ayant purgé plusieurs mois de prison, FONTAN, proprement écoeuré, va quitter le territoire de la France en 1964, pour se réfugier en Italie, dans les vallées occitanes du Piémont.

Laissant de fait la conduite du P.N.O. aux mains de Jacques RESSAIRE, il s'installe dans le village de Frassino-Frayse, en Val Varaita. De là, il

supervise l'activité du P.N.O. qui a du mal à se développer. Les effectifs du Parti restent très restreints, malgré une certaine audience dans les milieux estudiantins contestataires du mouvement soixante-huitard. Pour les nationalistes occitans, c'est le début d'une période creuse, qui va se prolonger un certain temps.

Se liant d'amitié avec le menu peuple de la Val Varaita, François FONTAN lui fait prendre conscience de son occitanité; il fonde le Movimento Autonomista Occitano (M.A.O.), qui va s'affirmer progressivement comme la seconde force politique locale derrière la Démocratie Chrétienne. Dix ans après la fondation du M.A.O. aux élections municipales de 1978, les habitants de Frassino-Frayse vont porter en triomphe la liste qu'il anime. Depuis lors, tout en conservant des liens étroits et réguliers avec le P.N.O., le M.A.O. va suivre une voie spécifique, car le contexte politique de l'état italien est différent du contexte français. Les vallées occitanes d'Italie vont constituer la région où les nationalistes occitans auront le plus grand écho.

François FONTAN continue en Italie son travail de recherche politique, linguistique et sociologique et publiera d'autres textes (voir notice bibliographique). Suivant de près l'actualité internationale ou le débat intellectuel de ce temps, il lira notamment de façon régulière maints journaux et revues tels Le Monde, Arguments, Esprit et l'Observateur.

Mais, fatigué par son intense activité de théoricien du nationalisme ethnique et d'homme de terrain, usé et découragé par toutes les bassesses et les mesquineries dont il a été la cible constante, François FONTAN est hospitalisé à Cuneo en décembre 1979. Il meurt d'une congestion cérébrale, le 19 du mois. Ses restes reposent dans le petit cimetière de Frassino-Frayse, où il avait trouvé l'aide et l'amitié d'une population accueillante et attentive à ses propos. Les analyses ethnistes mises sur pied par François FONTAN sont toujours appliquées aujourd'hui à des cas historiques concrets de luttes de libération nationale, prolongées et enrichies tout à la fois par les articles publiés par les nationalistes d'oc dans leur revue Lo Lugarn, trimestriel paraissant régulièrement depuis la fondation du P.N.O.

N.B. : Jusqu'à ce jour, il n'existe aucune biographie complète et précise de la vie et de l'œuvre de François FONTAN.

Le présent récapitulatif biographique a été réalisé grâce aux témoignages de M. Jean-Louis VEYRAC et M. Jacques RESSAIRE.

Quelques points ont été soulignés grâce à la thèse de doctorat d'histoire de M. ABRATE, « Le mouvement des idées dans les milieux occitanistes au XX^e siècle », 1987, 896 p, Bibliothèque Inter universitaire de Toulouse.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

- Œuvre théorique de François FONTAN
- Ouvrage de base sur la question ethnique
- Sur les conceptions « historiques » (ou classiques) du nationalisme
- Principaux centres de recherches français sur la question ethnique

ŒUVRE THÉORIQUE DE FRANÇOIS FONTAN

1) Ouvrages, opuscules et brochures de base

- « **Ethnisme, vers un nationalisme humaniste** » (85 p)
Librairie Occitane éditeur, 30200-Bagnols sur Cèze
1^{ère} édition en 1961 (imprimée à Nice, à compte d'auteur; épuisée),
réédition en 1975, chez le même éditeur.
- « **Mythes et réalités de l'intégration européenne** »
article publié sur les presses du Parti Nationaliste Occitan, mars 1965
(épuisé).
- « **La nation occitane, ses frontières, ses régions** » (32 p)
Librairie Occitane éditeur, 30200-Bagnols sur Cèze
1^{ère} édition en 1969 (épuisée) réédition en 1975, chez le même
éditeur.
Edition italienne sous le titre :
« **La nazione occitana, i suoi confini, le sue regioni** »
Edizioni Ousitanio Vivo
Tipografia Ghibaudo, Cuneo, aprile 1982
- « **Orientation politique du nationalisme occitan** » (47 p)
Librairie Occitane éditeur, 30200-Bagnols sur Cèze
1970 (édition épuisée, non rééditée)
- « **Nationalisme révolutionnaire, religion marxiste et voie scientifique
du progrès** » (28 p)
Editions Lu Lùgar, 93430 Villetaneuse
Texte rédigé en avril 1970, édité en 1972 (deux fois réédité)

- « **Nationalisme, Fédéralisme, internationalisme** » (20 p)
Editions Lu Lùgar, 93430 Villetaneuse
texte rédigé en juillet 1975, édité en 1976 (épuisé, non réédité)
- ajoutons à ces ouvrages deux articles publiés dans les numéros de la revue du Parti Nationaliste Occitan, Lu Lùgar (Lu Lygar - Lo Lugarn)
 - « **Non à l'Europe des colons** » (n° 9 bis)
 - « **La techno-bureaucratie** » (n° 25)

2) Ouvrages inachevés

François FONTAN, surpris par la mort à Cuneo (Italie) le 19 décembre 1979, travaillait à d'autres ouvrages qu'il n'a pas eu le temps d'achever, ou qui sont demeurés à l'état de plans; ces ouvrages sont

- « **L'atlas normatif des ethnies** »
- « **Les nations dans le monde** »
- « **La langue occitane unifiée** »

La Fondation François FONTAN, dirigée par M. Jean-Louis VEYRAC; s'attache à poursuivre cette partie de l'œuvre théorique de François FONTAN restée en suspens. Il est possible pour obtenir de plus ample informations, de contacter cette fondation aux adresses suivantes.

- Pour la France Fondation François FONTAN
 Chez M.Jean-Louis VEYRAC
 F-30130 ST PAULET DE CAISSON
- Pour l'Italie Fondazione Francesc FONTAN
 Co de Fazi
 I-12020 FRASSINO / FRAYSE
 Provincia di Cuneo (CN) Italia

À la suite d'un travail collectif mené par M. Ben VAUTIER, et réalisé grâce à la participation de M. Jean-Louis VEYRAC; Mme Annie VAUTIER, M. Fernand ALLAVENA et M. Jean CASTELA, un ouvrage intitulé « **Atlas politique et ethnique des futures nations du monde** » a été achevé en décembre 1988 et imprimé à Nice sur les presses de l'atelier d'impression. cet atlas de 44 pages reprend le projet de François FONTAN quant à la publication d'un « Atlas normatif des ethnies », tel qu'il l'avait souhaitée. Donnant un tracé précis des frontières ethniques pour l'ensemble de la planète, cet ouvrage est actuellement disponible aux adresses suivantes

M. Ben VAUTIER 103, rte de St Pancrace
 F-06100 NICE

Lo Lugarn Éditions B.P. 1084
F-87081-LIMOGES CEDEX

Parti Nationaliste Occitan, B.P. 44
F-30200-BAGNOLS SUR CÈZE

M. Jean-Louis VEYRAC,
F-30130 ST PAULET DE CAISSON

3) Travaux collectifs auxquels a participé François FONTAN

Les autres publications (travaux de groupe) auxquelles François FONTAN a participé, dans le cadre de la réflexion globale menée par le Parti Nationaliste Occitan, sont variées : eles concernent en général l'application de sa doctrine générale à des cas précis. Il convient de citer notamment :

- « **Vers la révolution occitane – pour un mouvement politique occitan de masse** » (brochure dactylographiée du P.N.O. mars 1971, 20 p)
- « **Éléments de base pour une politique scientifique** » (brochures dactylographiées du P.N.O. juin 1971)
 Brochure 1 : « **Ethnisme** » (27 p)
 Brochure 2 : « **Socialisme / Communisme** » (21 p)

En outre, François FONTAN n'a cessé de superviser l'ensemble des publications nationalistes occitanes de 1959 à 1979, en particulier l'édition trimestrielle de la revue du P.N.O., **lo Lugarn** (précédemment **lu Lùgar**, puis **lu Lygar**)

OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR LA QUESTION ETHNIQUE

1) Critères généraux de détermination des ethnies

- BRETON Roland
« **Les critères de détermination des ethnies** »
in revue de Psychologie des peuples, n°1 1968, pp. 44-61
- BRETON Roland
« **Les ethnies** »
Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ? n° 1924
- HERAUD Guy
« **Qu'est-ce que l'ethnisme ?** »
Presses de l'Institut Jules Destrée , Charleroi, 1967, 23 p.
- ROHAN-CSERMAK Geza de
« **Définition de l'ethnie** »
in Encyclopaedia Universalis, vol VI, pp. 674-675, édition de 1970

Consulter en outre les thèses de François FONTAN, précédemment mentionnées.

2) Les ethnies de France et d'Europe

- BECQUET Charles F
« **L'ethnie Française d'Europe** »
Nouvelles Éditions latines, Paris, 1963, 238 p
- FOUERE Yann
« **L'europe aux cent drapeaux** »
Presses d'Europe, coll. Réalités du présent, cahier n° 5, Paris, 1968,
212 p
- HERAUD Guy
« **L'Europe des ethnies** »
Presses d'Europe, coll. Réalités du présent, cahier n° 3, Paris, 1963,
324 p
- HERAUD Guy
« **Peuples et langues d'Europe** »
Editions Denoël, coll. Europa Una, Paris, 1968, 270 p

- LAHOVARY Nicolas
« **Les Peuples d'Europe** »
Editions la Baconniere, Neuchâtel, 1946
- ROHAN-CSERMAK Geza de
« **La notion de complexe ethnique européen** »
in Ethnologia Europaea, tome I, 1967, pp 45-54
- SALVI Sergio
« **Le nazioni proibite. Guida a dieci colonie interne dell' Europa occidentale** » (en langue italienne)
Edizioni Vallecchi, Firenze, 1973, 623 p
- SERANT Paul
« **La France des minorités** »
Editions Robert Laffont, Paris, 1965, 412 p
- SERANT Paul
« **Le réveil ethnique des provinces de France** »
Centre d'Etudes Politiques et Civiles, Paris, 1966
- VENTURA Jordi
« **Les cultures minoritaires europees** » (en langue catalane),
Edicions selecta, Barcelona, 1963

3) La protection et la reconnaissance juridique des ethnies

- FENET Alain
« **La protection des minorités devant les nations unies** »,
Mémoire pour le doctorat en droit
Université de Paris-II, 1971, 118 p
- HERAUD Guy
« **Pour une solution du problème ethnique** »
in La monda Lingvo-Problemo (revue espérantiste)
- HERAUD Guy
« **Les Communautés Linguistiques en quête d'un statut** »
Editions Tradition et Progrès

4) La dimension psychologique et culturelle des ethnies

- GRIEGER Paul
« **La caractérologie ethnique, approche et compréhension des peuples** »
Presses Universitaires de France, Paris, 1961, 319 p.
- HEUSE Georges A
« **La psychologie ethnique** »
Edition Vrin, Paris 1953
- RIMET Michel
« **Contacts, interférences ethniques et culturelles** »
Imprimerie Bonnici, Montpellier, 1970, 170 p

5) La situation géographique des ethnies

- BRETON Roland
« **Géographie des langues** »
Presses Universitaires de France, coll. que sais-je ? n° 1648
- « **Atlas de l'Humanité** »
(adaptation française de l'ouvrage « Atlas of Mankind », publié par les éditions Mitchell Beazley), sous la direction de Jean MALLAURIE, Editions Solar, Paris, 1984.
- « **Atlas Narodov Mera** »
Presses de l'Institut d'Ethnographie MIKLOUKHO-MAKLAJ,
Moscou (Union des Républiques Socialistes Soviétiques), 1964.
- « **Atlas politique et ethnique des futures nations du monde** »
réalisé sous la direction de M.Ben VAUTIER
Presses de l'Atelier d'Impression, Nice, 1988, 44 p

6) Sur la question du fédéralisme ethnique

- HERAUD Guy
« **Les Principes du Fédéralisme et la Fédération européenne** »,
Presses d'Europe, coll. Réalités du présent, cahier n°6, Paris 1968.

- « **La Révolution Fédéraliste** »
(ouvrage collectif : Denis de ROUGEMONT, Guy MICHAUD, Alexandre MARC, Guy HERAUD, etc ...),
Presses d'Europe, Coll. Réalités du présent, cahier n° 7, Paris, 1969, 254 p.
- BRUGMANS Henri et HERAUD Guy
« **Philosophie du fédéralisme et philosophie de l'ethnisme** »,
Presses de l'institut Jules –Destrée, Nalinnes, 1969, 42 p
- HERAUD Guy
« **Fédéralisme et communautés ethniques** »
Presses de l'institut Jules –Destrée, Nalinnes, 1971, 37 p
- HERAUD Guy
« **Fédération de régions économiques ou fédération de régions ethniques ?** »
Revue l'Europe en formation, n° 109, avril 1969, pp. 7-13
- FOUGEYROLLAS Pierre
« **Pour une France Fédérale – vers l'unité européenne par la révolution régionale** »
Editions Denoël, Paris 1968, 240 p.

N.B. Pour ce qui est de la continuation des idées de François FONTAN en matière ethnique, le chercheur consultera l'ouvrage suivant :

- « **Manuscrit pour la première internationale ethniste** »,
de M. Ben VAUTIER, Presses de l'Atelier d'Impression, Nice, 1968, 112 p

Quant à la situation de la pensée de François FONTAN au sein de la réflexion occitaniste de notre temps, on lira attentivement :

- « **Le mouvement des idées dans les milieux occitanistes au XX^{ème} siècle** »
par M. ABRATE, Thèse de doctorat d'histoire, Bibliothèque Inter Universitaire de Toulouse, 1987, 896 p.

SUR LES CONCEPTIONS « HISTORIQUES » (OU CLASSIQUES) DU NATIONALISME

En ce qui concerne les conceptions dites « historiques » (ou « classiques ») du nationalisme, le chercheur consultera avec profit, à titre illustratif, la sélection d'ouvrages suivants (celles-ci, certes, n'étant nullement exhaustive).

- RENAN Ernest,
« **Discours et conférences** », Editions Calmann-Levy, Paris, 1887
(Sur la conception de la nation comme principe spirituel, antithèse du concept objectif de nation tel que la conçoit, entre autres, la théorie ethniste)
- BARRES Maurice,
« **Scènes et doctrines du nationalisme** », Paris, 1911
(Pour ce qui est des idées de BARRES, on lira l'étude de J. MADAULE, « **le nationalisme de Maurice BARRES** », Éditions Le Sagittaire, Marseille, 1942)
- PEGUY Charles,
« **Textes politiques** », choisis et présentés par Mlle Denise MAYER, Éditions Gallimard, Paris, 1946.
- MAURRAS Charles,
« **Mes idées politiques** », Librairie Fayard, Paris, 1937.
(Ainsi que ses divers articles parus dans la revue de L'Action Française)

Pour ce qui concerne la conception « national fasciste » de l'idée nationale, on lira avec intérêt :

- MUSSOLINI Benito
« **Le fascisme, doctrine et institutions** », traduction française, Éditions Denoël et Steele, Paris, 1933.
- MUSSOLINI Benito
« **La doctrine du fascisme** », traduction française de l'ouvrage italien « **La dottrina del fascismo** », Éditions Vallecchi, Florence, 1935.

- HITLER Adolf,
« **Mon Combat** », traduction française de l'ouvrage allemand
« **Mein Kampf** », aux Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1934.
- DRIEU LA ROCHELLE Pierre
« **Socialisme fasciste** », Éditions Gallimard, Paris, 1934.

Pour ce qui est de la réflexion marxiste de base quant à la question nationale, se référer aux ouvrages ci-dessous.

- LENINE (Vladimir Ilitch Oulianov, dit)
« **Notes critiques sur la question nationale** », traduction française,
Éditions Sociales, Paris, 1952
- STALINE (Iossif Vissarionovitch Djougachvili, dit)
« **Le marxisme et la question nationale et coloniale** », traduction
française, Éditions Sociales, Paris, 1952

Concernant la conception du nationalisme dit « personnalisé », on lira :

- DE GAULLE Charles (Général)
« **Mémoires** », Librairie Plon, Paris, 1954 et suivantes.

N.B. Si le chercheur s'intéresse à la conception théorique de la nation telle que la formulent, en général, les constitutionnalistes français de la Révolution de 1789, un texte de base nous paraît essentiel :

- SIEYES,
« **Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?** », 1789, Paris, 127 p

PRINCIPAUX CENTRES DE RECHERCHES FRANÇAIS SUR LA QUESTION ETHNIQUE

Divers centres de recherches, ainsi que de nombreuses associations, se sont développées dans le but d'approfondir et de coordonner toutes les investigations concernant le problème des ethnies et celui de la spécificité des nationalités dites « minoritaires ».

Le chercheur intéressé par la question pourra obtenir le récapitulatif actuel des recherches en ce domaine en contactant, entre autres, les organismes suivants :

- Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherches sur les Nationalités et les Minorités (C.E.D.R.N.M.)
9 rue Messidor
F-75012 PARIS
- Institut d'Etudes et de Recherches Inter Ethniques et Inter Culturelles (I.D.E.R.I.C.)
31-34 rue Verdi
F-06000 NICE
- Association Internationale sur la Défense des Langues et des Cultures Menacées (A.I.D.L.C.M.)
22 rue Greuze
F-66000 PERPIGNAN

ANNEXES DOCUMENTAIRES

- Liste des peuples du monde, de François FONTAN, établie par branches et familles ethniques (extrait de l'Atlas des futures nations du monde, 1988)
- Répartition des grandes familles de langues par continents (extrait de l'ouvrage « Manuscrit pour la première internationale ethniste », de Ben VAUTIER, Nice, 1986)
- Carte ethnique de l'Europe (extraite de l'ouvrage « Ethnisme, vers un nationalisme humaniste », de François FONTAN, 1961)
- Carte des frontières ethnolinguistiques de la nation occitane (extrait de l'ouvrage « Occitanie Libre – PNO : dossier occitan, 1978)
- « Nécessité de l'Autodétermination », de Guy HERAUD (texte extrait de l'ouvrage « Manuscrit pour la première internationale ethniste » de Ben VAUTIER, Nice, 1986).
- « Les Droits des ethnies », de Roland BRETON (extrait de son ouvrage « Les ethnies », P.U.F. Collection Que sais-je ? n° 1924, Paris, 1981. Cet extrait est reproduit dans l'Atlas des futures nations du monde).

Liste des peuples du monde, de François FONTAN, établie par branches et familles ethniques

(extrait de l'Atlas des futures nations du monde, 1988 -
la première parution de cette liste date de 1961, dans « Ethnisme »)

Branche	Ethnie, langue, nation	(Autres noms de l'ethnie), Autres groupes appartenant à cette ethnie	Population en 1976
Famille indo-européenne			
Germanique	Islandais	Féroïens	
	Norvégiens	Shetlandais, Orcadiens, Jamtlandais	4 millions
	Suédois	Aalandais	8 millions
	Danois	Scaniens	5 millions
	Anglais	(Anglo-saxons)	320 millions
	Frisons		420 000
	Néerlandais	Flamands, Bas-Allemands, Boers	20 millions
	Allemands	Autrichiens, Suisses-Allemands, Sudètes, Luxembourgeois, Bas-Silésiens, Sud- Tyroliens, Alsaciens	120 millions
	Gothique	(<i>disparue, 3^{ème} siècle</i>)	
Celtes	Irlandais		700 000
	Écossais	(Albannaich, Erses), Manxois	100 000
	Gallois	(Cymry)	700 000
	Bretons	Corniques	1 million
	Gaulois	(<i>disparue, 5^{ème} siècle</i>)	
Latins	Portugais	Galiciens, Luso-Brésiliens	120 millions
	Espagnols	Hispano-Américains, Canariens, Andalous, Aragonais	210 millions
	Catalans	Andorrans, Valenciens	8 millions
	Occitans	Provençaus, Auvergnats, Gascons	8 millions
	Français	Wallons, Romands, Québécois, Valdotains, Réunionnais	80 millions
	Rètes	Romanches, Ladins, Frioulans	800 000
	Italiens	Corses « cismontani », Siciliens, Piémontais, Istriens, Italo-Brésiliens	60 millions
	Sardes	Corses « oltramontani »	1 200 000
	Roumains	Moldaves, Koutzo-Valaques	20 millions
	Latins	(<i>disparue, 4^{ème} siècle</i>)	
	Dalmate	(<i>disparue, 19^{ème} siècle</i>)	
	Osque, Venète	(<i>disparue, 3^{ème} siècle</i>)	
	Albanais	(Shkipetars)	3 millions
	Grecs	(Hellènes)	10 millions
Baltes	Lettons	1,5 million	
	Lituaniens		3 millions
	Vieux-Prussien	(<i>disparue, 18^{ème} siècle</i>)	
Slaves	Russes	(Grands-Russiens)	
	Ukrainiens	(Petits-Russiens, Ruthènes)	
	Khrivitches	(Biélo-Russiens)	
	Polonais	Katchoubes, Mazures, Hauts-Silésiens	34 millions
	Tchécoslovaques	Hanaques	11 millions
	Luzaciens	(Sorabes, Wendes)	

Branche	Ethnie, langue, nation	(Autres noms de l'ethnie), Autres groupes appartenant à cette ethnie	Population en 1976
Famille indo-européenne (suite)			
Slaves (<i>suite</i>)	Bulgares	Macédoniens	9 millions
	Serbocroates	Bosniaques, Monténégrins	17 millions
Arméniens	Slovènes	Zagoriaks	2 millions
	Arméniens	(Haïks)	4 millions
Iraniens	Ossètes		400 000
	Kurdes	Yézidis	12 millions
	Persans	Louris, Hazaras, Tadjiks	30 millions
	Beloutchis		2 500 000
	Afgans	(Pathans, Pouchtous)	20 millions
	Pamiriens	Talych	
	Caspiens		
	Avestique	(<i>disparue, 6^{me} siècle</i>)	
Indiens	Paisakis	Dardis, Khouvars, Cachmires	3 millions
	Sindhis	Lahndas, Koutchis	10 millions
	Goudjeratis	Radjastanis, Bhils	35 millions
	Marathes	Konkanis	50 millions
	Hindis	Bhojpouris, Paharis, Pendjabis, Népalais,	250 millions
	Bengalis	Malwis, Mewalis	
	Cingalais	Assamais, Oriyas, Maithilis, Magadhis	130 millions
		Maldiviens, Veddas	
Famille ouralo-turkienne			
Ouraliens	Samés	(Lapons)	33 000
	Finnois	Suomis, Estoniens, Caréliens, Ingriens, Lives, Vepses	6 millions
	Permiens	Komis, Zyriènes, Oudmourtes, Votiaks, Permiaks	1 700 000
	Maris	(Tchéremisses)	500 000
	Mordves		1 300 000
	Hongrois	(Magyars), Sicules	13 millions
	Khandimansis	Ostiaks, Vogoules	26 000
	Nenetsis	(Samoyèdes)	29 000
Turkiens	Turcs	Osmanlis, Tatars, Bachkirs, Azéris, Kazaks, Kirghiz, Turkmènes, Oïrotes, Ouzbeks, Ouigours	70 millions
	Tchouvaches		1 800 000
	Yakoutes		350 000
Famille japhétique			
Basques	Basques	(Euskariens)	1 million
Sud-Caucasiens	Georgiens	(Kartvéliens), Svanes, Adjars	5 millions
	Lazomingréliens		
Nord-Caucasiens	Adyghes	(Tcherkesses, Circassiens), Kabardis	1 million
	Abkhaz	Abazas, Oubykhs	200 000
	Tchetchènes	Ingouches	1 million
	Lesghiens		1 million
	Avars		
Bourouchos	Bourouchos	Honzas	
Ainous	Ainous		

Branche	Ethnie, langue, nation	(Autres noms de l'ethnie), Autres groupes appartenant à cette ethnie	Population en 1976
Famille kamito-sémite			
Sémites	Arabes	Maltais, Libanais, Palestiniens, Maures, Druzes	130 millions
	Hébreux	(Israéliens, Juifs), Samaritains, Karaites, Falachas	15 millions
	Araméens	Assyriens, Chaldéens, Syriaques, Sabéens, Mandéens	
	Himyarites	(Sud-Arabiques, Hadaras)	
	Tigréens		
	Amharas	Gouraghès, Hararis	
Égyptiens	Babyloniens	(disparue, 7 ^{me} siècle av. J.-C.)	
	Phéniciens	(disparue, 9 ^{me} siècle av. J.-C.)	
	Égyptiens	(Coptes)	
Berbères	Berbères	(Imazighen), Kabyles, Mozabites, Rifains, Chleuhs, Touaregs, Zénagas	12 millions
	Kouchites		
Kouchites	Bedjas		
	Afars	(Danakils), Sahos	
	Somalis	Issas	4 millions
	Oromos	(Gallas)	
	Sidamas	Ghélébas, Komsos	
	Agaws	Bilins	
Irakous			
Famille nord-asiennne			
Toungousiens	Mongols	Bouriates, Dzoungares, Kalmouks	5 millions
	Mandjous	Goldis	4 millions
	Evenkis	Evens, Orotchones	100 000
	Coréens		50 millions
Paléo-Sibériens	Japonais		110 millions
	Tchouktchis	Koriaks, Kamtchadas	
	Eskimos	(Inouit), Aléoutiens	
Famille sino-tibétaine			
Siniens	Chinois	(Hans), Houei-Dounganes, Hsiangs	580 millions
	Wous	Changaiens, Houaïtchéous	70 millions
	Mins	Taïwanais, Haïnanais	40 millions
	Kan-Hakkas		30 millions
	Yues	Cantonais	45 millions
Tibeto-Birmans	Tibétains	Baltis, Ladkhis, Newaris, Bhoutanais, Gouroungs	7 millions
	Naga-Koukis	Manipouris, Mizos, Tchins	
	Katchins	(Tchingphos)	
	Birmans	Arakanais	22 millions
	Karens	Kayas	2 500 000
	Lolos	(Yis), Hanis, Lissous, Mosos, Lahous, Tchiangs, Pays	
	Bodos	(Boros), Garos, Tripouras	
	Kirantis	(Himalayens)	
Miris	(Lobas), Nord-Assamais		

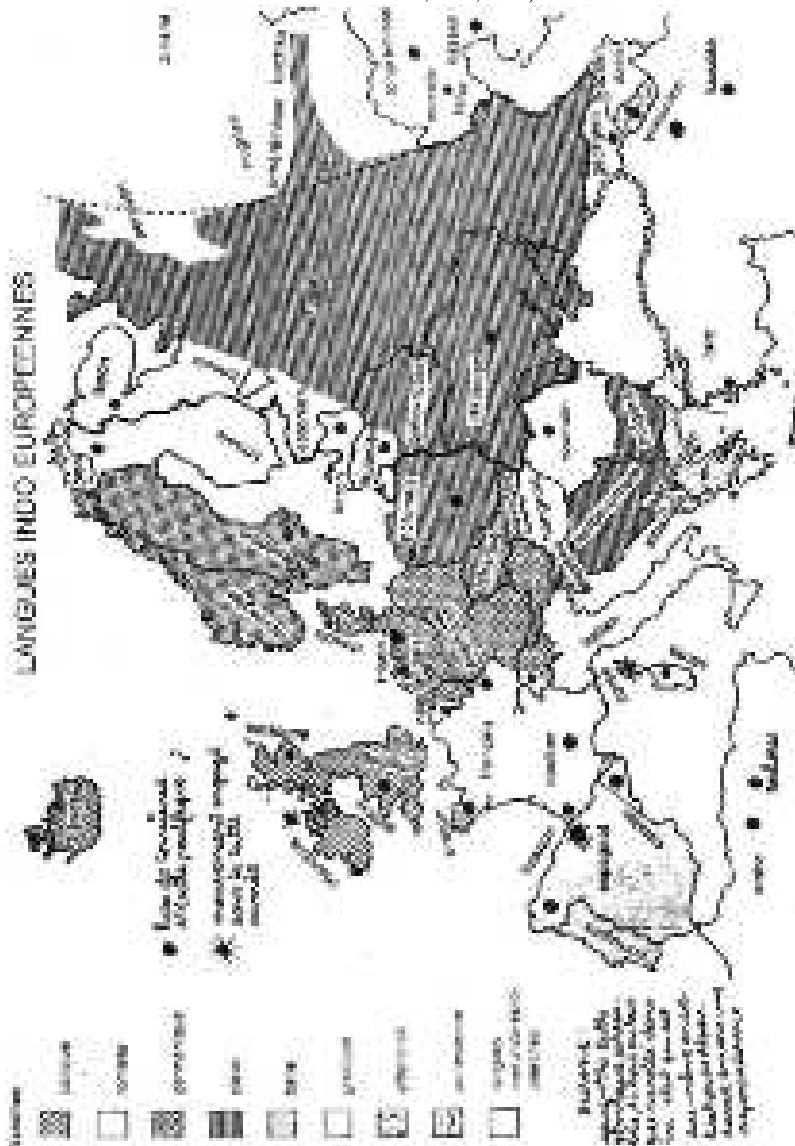
Branche	Ethnie, langue, nation	(Autres noms de l'ethnie), Autres groupes appartenant à cette ethnie	Population en 1976	
Famille sino-tibétaine (suite)				
Thayens	Thays	Siamois, Laos, Vhans, Thos, Tchouangs; Noung, Pai-is	40 millions	
	Vietnamiens	Muongns	40 millions	
	Lak-Kadays	Toungs		
	Kam-Souïs Myao-Yaos	Méo-Hmongns, Mans, Chès		
Famille austro-asienne				
Moundas-Khmers	Kherwaris	Santalís, Moudaris, Hos, Korkous		
	Savaras	(Sorás), Kharias, Gadabas, Djouangs		
	Nicobarais	Jaintias		
	Khasis Mons Was	(Talaings) Palaungs, Khmous	600 000	
Austronésiens	Sakays	Semangs, Senoys, Semelays		
	Khmers	(Cambodgiens), Bahnars, Katous	7 millions	
	Malgaches			
	Malais	Sumatranais, Madourais, Balinais, B-oughis, Macassars	15 millions	
	Javanais	Soundanais, Ngadjou-Dayaks		
	Soulawesis	Toradjas, Soumbanais	65 millions	
	Tchams	Sedangs, Djarays		
	Philippins	Tagals, Bisayas, Ilokis, Soulous, Dousouns, Minahasas, Gorontalos, Tchamarros		
	Formosans	(Kaochans)		
	Moluquais	Timorais		
Nord	Micronésiens		150 000	
	Tombarais			
	Fidjiens	Néo-Hébridais, Rotoumans		
	Canaques		600 000	
	Maoris	(Polynésiens), Hawaiens		
	Famille amérindienne			
	Nord	Nadenes	Navajos, Apaches, Tlinghits, Haïdas	
		Algonkins	Cris, Chippewas, Lénapés, Pieds-Noirs, Cheyennes	
		Seliches	Wakaches, Kouténés	
		Penoutias	Sahaptines, Tsimchians, Sougnis, Chinouks	
Iroquois		Hurons, Tchérokis, Caddos		
Mouskoghís		Tchoctos, Criks, Séminoles		
Sioux		Dakotas, Osages, Corbeaux		
Centre	Hokas	Youmas, Sérís, Tlapaneks, Tékestlateks		
	Asteks	Chochones, Youtes, Hopis, Kiowas, Sougnis, Pimas, Tanos, Nawas, Tarahoumares, Wihols, Pipils		
	Otomis	Pamés, Massawas		
	Misteks	Masateks, Popolocas		
	Sapoteks	Tchinanteks		

Branche	Ethnie, langue, nation	(Autres noms de l'ethnie), Autres groupes appartenant à cette ethnie	Population en 1976
Famille amérindienne (suite)			
Centre (suite)	Tarasks		
	Totonaks		
	Sokès	Mixès	
	Mayas	Wasteks, Tchols, Mams, Kitchés	
	Lencas		
Sud	Misumalpas	Miskitos	
	Tchibtchas	Counas, Cofanes, Paez, Guaymis, Itomas, Waycas, Waraws	
	Arawaks	Goajiros, Caribs-Dominique	
	Karibs	Bakairis, Makiritares, Galibis, Motilones, Pebas, Carifs	
	Kitchouas		
	Panos	Mesetens, Tacanas, Yamakares	
	Aymaras		
	Guaycourous		
	Guaranis	(Toupis), Tchiriguanos, Araras	
	Ges	Bororos, Kaigangs, Karajas	
	Araucans	(Mapoutchés)	
	Jibaros	Kawayanas	
	Saparos		
	Toucanos		
	Guaranis	(Toupis), Tchiriguanos, Araras	
	Ges	Bororos, Kaigangs, Karajas	
	Araucans	(Mapoutchés)	
Jibaros	Kawayanas		
Saparos			
Toucanos			
Famille africaine			
Nigéro-Bantous	Sénégalais	Wolofs, Peuls, Dyolas, Balantes, Temnès, Kissis, Capverdiens, Afro-américains	11 millions
	Mandes	Soninkès, Bambaras, Vays, Dans, Soussous	
	Krous		
	Gours	Sénoufos, Dogons, Mossis, Gourmas, Tems, Baribas	58 millions
	Kwas	Lagunaires, Baoulès, Akans, Ewés, Yoroubas, Binis, Ibos, Noupès, Idomas, Antillais, Guyanais	
	Idjos		
	Tiv-Efiks	Bamilékés, Djoukouns, Katabs, Kambaris, Woutés	
	Oubanghiens	Tchambas, Mboums, Sangos, Bayas, Bandas, Azandés, Sérés	
	Kordofaniens	Tagoys, Kadouglis	
	Fang-Mongos	Boubis, Boulous, Bangalas, Batékés, Koutous, Ngwindas	
	Kongos-Loubas	Mboundous, Yakas, Loundas, Afro-Brésiliens	
	Ovambos	Héréros, Ovimboundous	

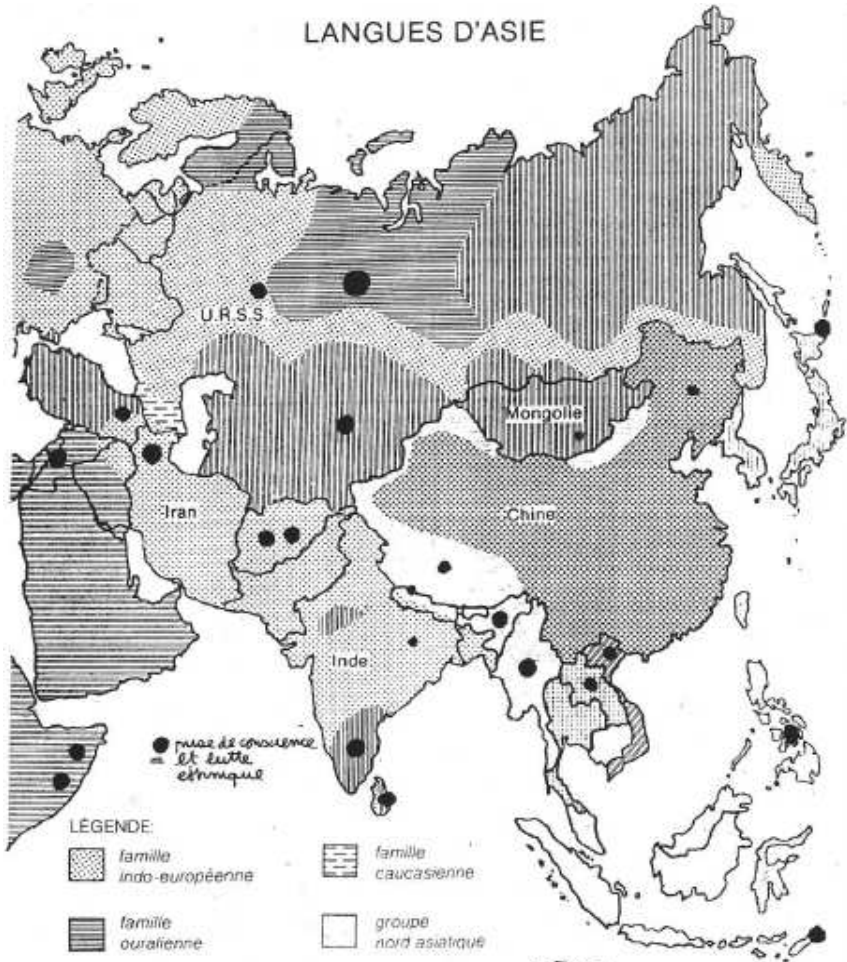
Branche	Ethnie, langue, nation	(Autres noms de l'ethnie), Autres groupes appartenant à cette ethnie	Population en 1976
Famille africaine (suite)			
Nigéro-Bantous <i>(suite)</i>	Swahelis	Régas, Houtous, Bagandas, Nyamwésis, Kikouyous, Nyoros, Comoriens, Seychellois, Afro-Mauriciens	
	Bemba-Yaos Ngoni-Chonas	Fipas, Tongas, Nyandjas, Makwas, Sengas Ndébélés, Basoutos, Tswanas, Tsongas, Vendas, Zoulous, Xosas, Swazis.	
Nilo-Sahariens	Songays		
	Kanouris	Toubous, Zagawas, Kanembous	
	Maba-Fours	Roungas	
	Sara-Mangbetous	Baghirmiss, Bongos, Kredj, Morous, Efès, Lendous	
Haoussas	Bertas	Kounamas, Komas	
	Nubiens	Noubas, Foundjis, Midobs, Moulès, Birghids, Baréas, Mararits, Tamas, Dadjos	
	Lwos	Dinkas, Nouers	
	Bari-Massays Haoussas	Tourkanas, Nandis, Tatogas, Karamodjos, Toutsis Angas, Kotokos, Massas, Moubis, Batas, Mandaras, Matakams	
Famille koysanienne			
	Koysans Sandawes	Hottentots, Boshimans, Damaras, Métis du Cap	
Famille dravidienne			
	Brahouis Kannadigas Malayalis Tamouls Telougous Gonds Oraons Toulous	(Kanarais), Badagas Kourghis (Andhras) Kouis-Khinds, Kolams, Parajas (Kouroukhs), Maltos	
Famille océanienne			
	Papous Australiens	Halmahériens	

Répartition des grandes familles de langues par continents


(extrait de l'ouvrage « Manuscrit pour la première internationale ethniste »,
de Ben VAUTIER, Nice, 1986)



LANGUES D'ASIE



LÉGENDE:

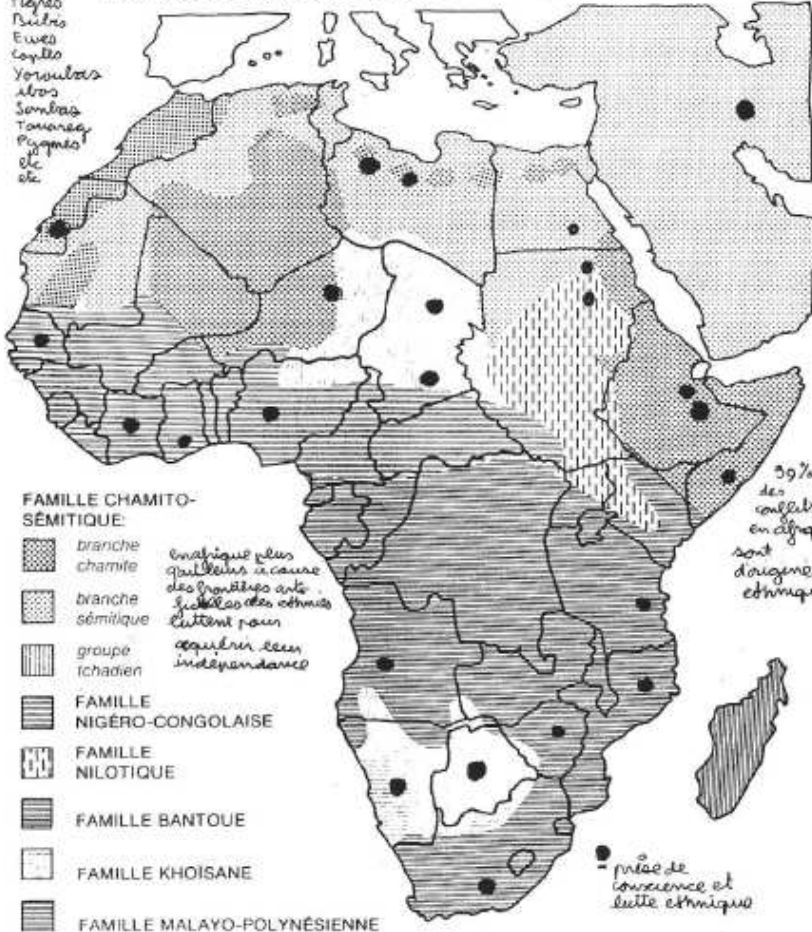
- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  famille indo-européenne |  famille caucasienne |
|  famille ouraliennne |  groupe nord asiatique |
|  famille altaïque |  famille sud-est asiatique |
|  branche chinoise |  famille dravidiennne |
|  branche tibéto-birmane |  famille malayo-polynésienne |
|  branche kadai |  famille chamito-sémitique |

au Timor -
au Tibet
en Afghanistan
au Vietnam
chez les khmers
chez les Haos
au Sri Lanka avec
les Tamouls etc
partout les
confils sont dus
à l'expression
d'une ethnne sur
measre.

LANGUES D'AFRIQUE

Berbères
 Baléares
 Zoulous
 afars
 Tiéras
 Peuls
 Ewes
 Soules
 Yorouba
 alous
 Sombas
 Tamars
 Pygmés
 etc.

sont tous en lutte pour avoir le droit à leur culture.



« Nécessité de l'Autodétermination », de Guy HERAUD

(Texte extrait de l'ouvrage « Manuscrit pour la première internationale ethniste »
de Ben VAUTIER, Nice, 1986).

Face aux luttes de libération et au combat ethnique en général, l'attitude des états est aussi peu satisfaisante que possible. Volontiers favorables à ces mouvements quand ils affectent le Tiers Monde (et plus précisément lorsqu'ils sont dirigés contre une puissance occidentale), les états y sont radicalement opposés lorsque l'ethnie en lutte est une ethnie européenne et, cela, même s'ils ne sont pas partie prenante au conflit. L'Acte final de la Conférence d'Helsinki (1^{er} août 1975) sert aujourd'hui de prétexte pour rejeter tout débat portant sur des modifications de frontière en Europe. Mais les dispositions de cet accord qui, d'ailleurs n'a qu'une valeur politique et non pas juridique interdisent seulement les modifications obtenues par la violence et non celles qui résulteraient de négociations entre les souverainetés intéressées. L'Acte final considère les frontières en Europe comme « inviolables » mais non comme intangibles.

L'attitude de rejet à l'égard des revendications ethniques est injuste et illogique : car elle introduit une discrimination injustifiable entre les peuples qui ne sont pas parvenus encore à l'indépendance et ceux qui la possèdent déjà. Tandis que ceux-ci sont protégés dans leur frontière et leur existence, ceux-là n'ont d'autre avenir que de disparaître ou de se battre. Ainsi l'ordre international actuel porte la violence en germe. Et cela durera tant que l'on aura pas compris que la seule alternative à la violence est la reconnaissance concrète du droit à l'autodétermination. la démocratie, au contraire, n'est pas en elle-même une réponse : et c'est pourtant celle que l'on fournit constamment (qu'il s'agisse des basques, des corses ou des irlandais du Nord). Une telle réponse ne peut satisfaire que des irréfélchis. Que peut faire en effet une ethnie minoritaire, qui compte deux, quatre ou serait-vingt députés au parlement, face à la majorité ethnique qui en compte des centaines ? Alléguer le caractère démocratique du régime pour prétendre que la minorité dispose du moyen légal de réaliser ses aspirations est un raisonnement d'une superficialité invraisemblable.

Si l'on veut que les minorités renoncent à la violence, il faut élaborer une théorie sérieuse de l'autodétermination (AD) reposant sur le principe de l'égalité de droit des communautés linguistiques (CL)

...

Développée dans toute sa logique et son ampleur, l'AD comporte les cinq éléments suivants :

1 – **Auto-affirmation** : c'est le droit pour une CL ou fragment de CL, de se déclarer existante et de revendiquer l'accès aux procédures d'AD.

2 – **Auto-définition** : La CL définit sa propre substance, c'est à dire, si c'est une Communauté possédant un territoire traditionnel, fixe ses limites sur la carte. En cas de contestation entre CL au sujet de ces délimitations, on recourra sous le contrôle de l'état, ou, mieux de l'Europe, à la consultation de la population des communes litigieuses.

3 – **Choix de l'Etat d'appartenance ou droit de sécession** : Le droit d'AD comporte inéluctablement cet élément; et c'est même en lui qu'il culmine. La CL doit pouvoir choisir entre :

- a) Son maintien dans l'état dont il fait partie.
- b) Le rattachement à un état de même ethnie.
- c) La création de son propre état.

Sans l'élément « droit de sécession », l'AD n'est que la caricature d'elle même. Or toute une doctrine contemporaine tend précisément à exclure la sécession en prétendant que l'AD, contre le sens des mots, se réduit aux deux éléments qui suivent.

4 – **Auto-organisation** : La CL ou le fragment de CL doit pouvoir se donner librement son propre statut, c'est à dire à son choix :

- a) Un simple statut de protection linguistique à base soit d'unilinguisme dans la langue de l'ethnie, soit bilinguisme.
- b) Un statut d'autonomie, aux modalités elles-mêmes diverses.

5 – **Auto-gestion** : L'autogestion est l'autonomie au quotidien. La CL ou le fragment de CL doit pouvoir s'administrer librement dans le cadre du statut qu'ils se sont donné.

...

« Les Droits des ethnies », de Roland BRETON

(extrait de son ouvrage « Les ethnies », P.U.F. Collection Que sais-je ? n° 1924, Paris, 1981 ;
paru dans « Art Press » n°26 ; extrait reproduit dans « L'Atlas des futures nations du monde »).

- 1. LE DROIT À L'IDENTITÉ** : droit à l'existence de tout groupe ethnique ou régional, reconnu comme personne morale de droit public, représentant collectivement ses membres et exerçant une juridiction éminente sur son territoire.
- 2. LE DROIT AU TERRITOIRE** : droit souverain de tout groupe ethnique ou régional sur le territoire ou il est implanté, qui est le cadre écologique où s'est effectué son développement historique, qu'il a marqué de son empreinte et où il continue à vivre. Les cas rares, d'imbrication territoriale profonde supposent une entente des différentes ethnies sur le territoire commun, dans le respect des minorités : à défaut seulement, s'imposent partitions, regroupement et transferts éventuels.
- 3. LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION** : droit pour toute ethnie de se donner, sur son territoire, les institutions politiques de son choix : ce qui est la condition du libre maintien ou de l'établissement de structures fédérales communes avec les ethnies et territoires voisins ou lointains auxquels l'unissent des liens historiques, culturels ou économiques.
- 4. LE DROIT À LA LANGUE** : droit pour chaque ethnie d'utiliser sa langue, avant toute autre, sur son territoire, dans tous les domaines de l'enseignement, de l'administration, de la justice, des activités économiques, de la signalisation et de la toponymie; et d'en imposer l'usage préférentiel à toute personne ayant choisi de résider sur son territoire.
- 5. LE DROIT À LA CULTURE ETHNIQUE** : droit pour chaque ethnie de sauvegarder ses traditions culturelles ; système – dans le respect des droits de l'homme – mode de mise en valeur agricole, pastorale, artisanale ou industrielle, type d'appropriation du sol, forme de l'habitat, style de construction, etc. Et droit de décider soi-même des modifications à apporter à son mode de vie comme à l'aménagement de son territoire.

6. LE DROIT AUX RESSOURCES NATURELLES : droit de disposer entièrement des ressources minérales et biologiques du sol, du sous sol et des espaces marins contigus – dans le cadre d’une réglementation aquatique internationale de l’utilisation des milieux océaniques, aquatiques, souterrains, aériens et spaciaux -. Droit absolu de nationaliser ces ressources et d’en décider les conditions d’exploitation et de mise en réserve, y compris d’en imposer la transformation sur le territoire.

7. LE DROIT AUX BÉNÉFICES D’EXPLOITATION : droit de disposer entièrement du produit financier des activités économiques locales, une fois réglées les obligations vis à vis d’un apport extérieur éventuel en capital. Droit d’imposer l’investissement sur place de ce bénéfice et d’empêcher son transfert vers d’autres territoires.

8. LE DROIT DE VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS : droit d’imposer dans toute activité économique, l’emploi prioritaire des autochtones, même au prix de leur nécessaire formation professionnelle. Droit de réglementer les mouvements de main d’œuvre de façon à inciter au développement de l’embauche locale et à décourager l’émigration pour cause économique.

9. LE DROIT À LA PROTECTION DU MARCHÉ : droit de protéger le marché local des matières premières, des produits fabriqués et du travail, par la réglementation des mouvements de capitaux, de biens de consommation et de production et de main d’œuvre. L’usage de ce droit est un préalable indispensable à celui de s’intégrer à des espaces économiques plus vastes : unions douanières ou monétaires, marchés communs, zones de libre-échange.

10. LE DROIT À L’ORGANISATION AUTO-CENTRÉE : droit de créer et de maintenir sur son territoire son (ou ses) centre(s) de décisions politiques, culturelles et économiques, de ne dépendre aucunement d’une métropole extérieure, et de diriger sur place l’aménagement de son propre espace, l’exploitation de ses ressources, le développement de son économie, comme l’administration du territoire et le gouvernement des hommes.

TABLE

ÉDITORIAL LA PENSÉE POLITIQUE DE FRANÇOIS FONTAN HIER ET AUJOURD'HUI	2
EDITORIAL LA PENSADA POLITICA DE FRANCÉS FONTAN IÈR E UÈI	4
EDITOURIAU LA PENSADO POULITICO DE FRANCÉS FONTAN DE IÈR E DE VUÈI	6
NOTE DE LA RÉDACTION	9
INTRODUCTION : LES BASES GÉNÉRALES DE LA PENSÉE FONTANIENNE	11
PREMIÈRE PARTIE : LA DONNÉE ETHNIQUE, FONDEMENT D'UN NATIONALISME OBJECTIF	21
<i>I LE CRITÈRE LINGUISTIQUE, « INDICE SYNTHÉTIQUE » DE LA NATION</i>	<i>27</i>
A) Origine et primat de la langue, vecteur primordial de la communication	32
B) La différenciation ethno-linguistique, tissu de l'histoire	34
<i>II LES LIMITES DE LA JUSTIFICATION DU FAIT NATIONAL</i>	<i>38</i>
A) Les caractéristiques secondaires de la nation	39
B) La critique des conceptions subjective, raciste/fasciste ou marxiste de la nation	43
DEUXIÈME PARTIE : LES RAPPORTS INTER-ETHNIQUES ET LA SOLUTION INTERNATIONALISTE	51
<i>I LA CONFRONTATION INTERNATIONALE, OU LE RÈGNE DE LA FORCE</i>	<i>53</i>
A) La structure des relations internationales	54
B) L'affirmation idéologique de l'impérialisme et l'illusion cosmopolite 58	
<i>II LA SOLUTION INTER-NATIONALISTE DE FRANÇOIS FONTAN </i>	<i>64</i>
A) La mystification des structures supranationales et la critique du fédéralisme	65
B) Le « Programme internationaliste » : pour la libération de toutes les ethnies	71
CONCLUSION : L'ETHNISME FONTANIEN À L'ÉPREUVE DU TEMPS	73
PROPOSITIONS POUR UN « PROGRAMME INTERNATIONAL ETHNISTE », DE FRANÇOIS FONTAN	75
A) Détermination des nations	75
B) Frontières des nations	75
C) Objectifs culturels	76
D) Objectifs politiques et économiques	77

E) Voies et moyens.....	77
LA VIE ET L'ŒUVRE DE FRANÇOIS FONTAN (1929-1979).....	79
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.....	85
ŒUVRE THÉORIQUE DE FRANÇOIS FONTAN	85
1) Ouvrages, opuscules et brochures de base.....	85
2) Ouvrages inachevés.....	86
3) Travaux collectifs auxquels a participé François FONTAN.....	87
OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR LA QUESTION ETHNIQUE	88
1) Critères généraux de détermination des ethnies.....	88
2) Les ethnies de France et d'Europe.....	88
3) La protection et la reconnaissance juridique des ethnies.....	89
4) La dimension psychologique et culturelle des ethnies.....	90
5) La situation géographique des ethnies.....	90
6) Sur la question du fédéralisme ethnique.....	90
SUR LES CONCEPTIONS « HISTORIQUES » (OU CLASSIQUES) DU NATIONALISME	92
PRINCIPAUX CENTRES DE RECHERCHES FRANÇAIS SUR LA QUESTION ETHNIQUE	94
ANNEXES DOCUMENTAIRES.....	95
<i>Liste des peuples du monde, de François FONTAN, établie par branches et familles ethniques</i>	96
<i>Répartition des grandes familles de langues par continents</i>	102
<i>Carte ethnique de l'Europe</i>	106
<i>Carte des frontières ethnolinguistiques de la nation occitane</i>	107
« Nécessité de l'Autodétermination », de Guy HERAUD.....	108
« Les Droits des ethnies », de Roland BRETON.....	110
TABLE.....	113